

Lévesque accepte d'aller discuter sur la réserve de Restigouche

par Jean-Claude Picard

RESTIGOUCHE — En dépit du refus des Micmacs de Restigouche de respecter les règlements de pêche au saumon, le gouvernement québécois a décidé hier de ne pas effectuer une nouvelle saisie de filets sur la rivière mais plutôt de tenter une reprise des négociations avec la bande amérindienne.

Ainsi, le chef du conseil de bande de Restigouche, M. Alphonse Metallic, a fait savoir hier aux journalistes que le premier ministre, M. René Lévesque, lui avait indiqué en fin de journée, au cours d'une conversation téléphonique, qu'il était prêt à se rendre sur la réserve mardi prochain à condition que les Amérindiens

respectent le permis de pêche accordé la semaine dernière par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Metallic a répondu qu'il réunirait ce matin le conseil de bande pour étudier cette proposition et qu'il rendrait sa réponse au début de l'après-midi. Il a cependant informé le premier ministre qu'il ne pourrait le recevoir mardi parce qu'il doit lui-même participer, à Winnipeg, à une importante rencontre amérindienne et lui a plutôt suggéré de se rendre sur la réserve vendredi de cette semaine.

Le chef micmac a également affirmé que le premier ministre lui avait indiqué avoir en main une proposition relative au développement économique de la réserve. Au-delà de la seule question de la

pêche au saumon, ce sujet constitue la réclamation principale des Amérindiens de Restigouche.

Visiblement fier d'avoir réussi à amener le premier ministre sur son terrain, M. Metallic a conclu que «tout ça est très intéressant» mais qu'il lui fallait d'abord consulter les membres du conseil de bande.

Il est cependant douteux que les Micmacs refusent maintenant de recevoir M. Lévesque puisque c'est le chef Metallic qui avait lui-même lancé l'invitation au début de la semaine.

Et encore hier, sur la réserve, plusieurs Amérindiens indiquaient qu'ils seraient heureux de recevoir «un personnage aussi important» et d'entendre ce qu'il a à

dire. Il n'était cependant pas question pour eux de négocier, d'une part, ont-ils dit, «parce que nos droits ne sont pas négociables» et d'autre part, parce qu'ils ne reconnaissent pas la juridiction du gouvernement québécois.

Il reste toutefois que les Amérindiens savent que leur développement économique passe au moins partiellement par Québec et qu'ils sont donc prêts, comme l'indiquait hier au DEVOIR M. Ronald Mahoney, à se mettre à table.

Quant à savoir si M. Lévesque se rendra ici vendredi, c'est une toute autre histoire puisqu'on affirmait hier, à Québec, que les Micmacs devront d'abord donner une preuve tangible de leur bonne volonté.

Voir page 14: Lévesque

Une femme à la Cour suprême des É.-U.

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a tenu hier l'une des promesses de sa campagne en nommant, pour la première fois dans l'histoire américaine, une femme à la Cour suprême des États-Unis.

Une fois confirmée par le Sénat, Mme Sandra O'Connor, 51 ans, juge de l'Arizona, prendra place — théoriquement jusqu'à la fin de ses jours — aux côtés de ses huit collègues masculins.

Voir page 14: Femme



Le juge Sandra O'Connor

Pour réduire la concurrence sur le marché de l'uranium

Six sociétés minières accusées de conspiration

OTTAWA (d'après CP et Le Devoir) — Six sociétés minières canadiennes ont été accusées hier de conspiration pour réduire la concurrence à la suite de la participation du Canada à un cartel international de l'uranium, il y a une dizaine d'années.

Les accusations ont été portées hier après-midi en cour du district de York, à Toronto, par le procureur général du Canada, M. Jean Chrétien.

Elles découlent d'une enquête et d'un rapport présenté le mois dernier à M. Chrétien par M. Robert Bertrand, direc-

teur des enquêtes au ministère de la Consommation et des Corporations, qui a été muté depuis au tribunal anti-dumping.

Outre les six compagnies canadiennes visées, Denison Mines, Eldorado Nucléaire Limitée, une société de la Couronne, Gulf Minerals Canada Ltd, Rio Al-

gom Ltée, Uraners Canada Ltd. et une autre société de la Couronne depuis disparue, Uranium Canada Ltée, l'acte d'accusation fait état de 21 autres accusations de co-conspiration contre trois fonctionnaires canadiens et 18 autres compagnies.

Il s'agit de MM. Gordon MacNabb, ancien sous-ministre adjoint à l'Énergie, John Runnalls et André Petit, conseillers au même ministère.

Les 21 co-conspirateurs ne sont pas accusés, et seules les six compagnies mentionnées seront poursuivies devant les tribunaux. Les co-conspirateurs seront néanmoins d'importants témoins à charge.

L'enquête préliminaire se tiendra à Toronto et le jugement sera probablement porté devant la Cour suprême de l'Ontario.

Les 18 compagnies sont accusées de complicité dans cette affaire, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. L'acte d'accusation note qu'elles ont conspiré pour empêcher ou induire à réduire la concurrence dans la production, la fabrication, la vente, l'achat ou la fermeture au Canada d'uranium, d'oxyde d'uranium et d'autres produits de l'uranium.

Le rôle qu'a pu jouer dans ce cartel M. Gordon MacNabb, à l'époque vice-président d'Uranium Canada, n'a pas encore été précisé par le ministère de la Justice, pas plus que celui de MM. John Runnalls et André Petit.

Parmi les compagnies accusées de complicité se retrouvent notamment le Commissariat à l'énergie atomique de France, le géant britannique Rio Tinto Zinc, une filiale australienne de la compagnie Noranda et une compagnie d'Afrique du Sud.

Le cartel de l'uranium, dirigé d'un bureau à Paris, a été dissous en 1975, au moment où les prix de l'uranium, suivant le cours toujours croissant du prix de l'énergie, étaient passés d'un plancher de \$6 la livre à environ \$40 la livre.

L'uranium est couramment utilisé

Voir page 14: Conspiration

CONGRÈS MONDIAL DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
THÈME: L'ÉCOLE ET LES VALEURS
du 10 au 14 juillet 1981

Le «progrès» de la civilisation: un échec

par Rodolphe Morissette

TROIS-RIVIÈRES — L'éducation, désormais, doit être radicalement nouvelle, ancrée sur l'avenir plutôt qu'assise sur le passé, même le plus récent. Car le présumé «progrès» de la civilisation actuelle est en vérité un lamentable échec.

Il n'a pas mâché ses mots, le président du Club de Rome, M. Aurélio Peccei, qui inaugurerait lundi soir le congrès mondial des sciences de l'éducation qui se tient toute la semaine à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

«L'école et l'éducation aux valeurs» forme le thème du congrès et M. Peccei s'est attaqué de front à la crise culturelle qui marque les sociétés actuelles, enivrées de leur progrès supposé, mais marquées en vérité par des faillites tellement monstrueuses, à son point de vue, que si l'humanité dans son ensemble n'apprend à «gouverner l'immense conglomerat de sociétés et de systèmes naturels et humains... qui forment notre monde moderne» et si elle n'apprend pas d'abord à se gouverner elle-même — c'est le but de l'éducation — «aucune possibilité de salut sur terre n'est pensable», a lancé M. Peccei.

Le monde actuel est en effet dominé par un ensemble de «facteurs négatifs» qui soulignent «le fossé qui s'est ouvert entre nous et la réalité du monde autour de nous». Il en fournit maints exemples: la dévastation et la dégradation des principaux systèmes biologiques qui soutiennent la vie humaine (les terres agricoles, les pâturages, les forêts, la

Voir page 14: Civilisation

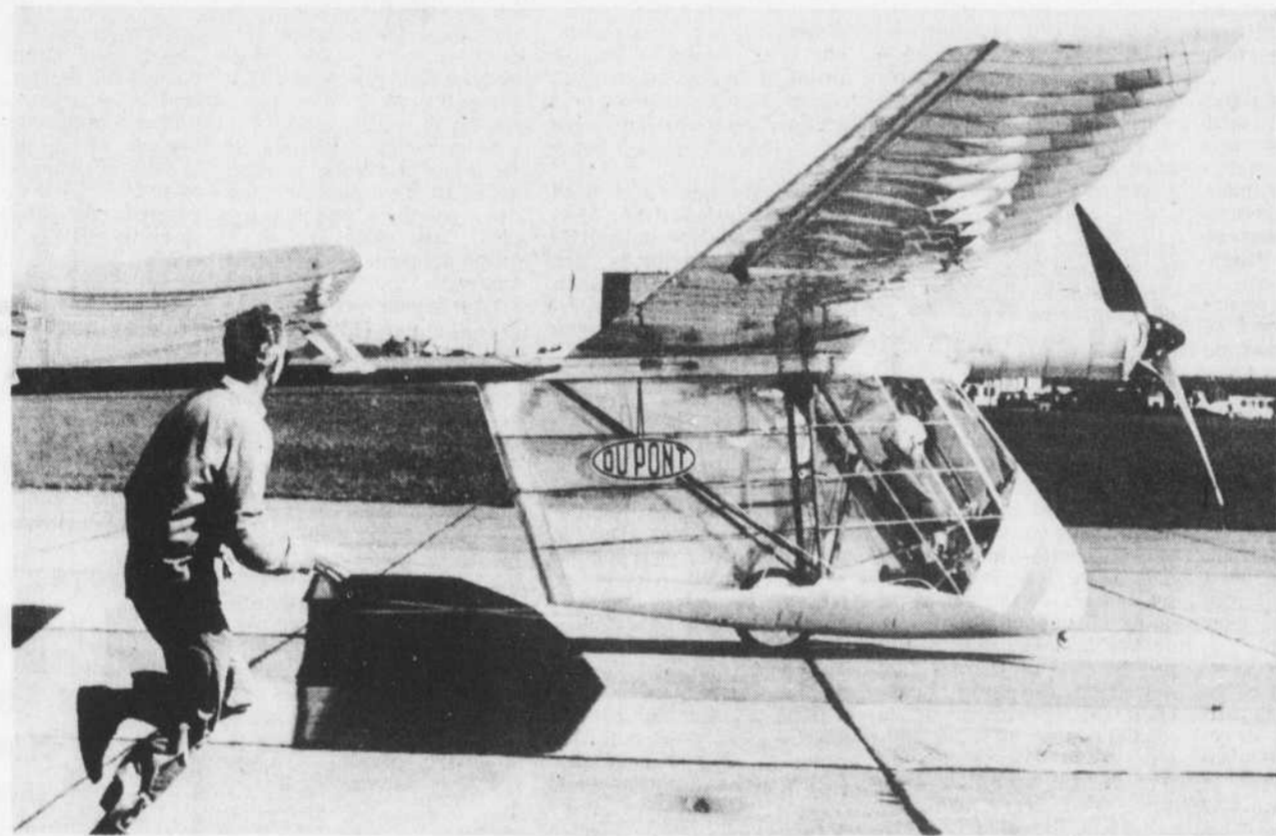
Le pouvoir de juger les pouvoirs

TROIS-RIVIÈRES — L'école doit donner à tous le pouvoir de juger les pouvoirs. Tel était le sens de l'intervention du professeur Olivier Reboul de l'Université de Strasbourg (France), hier soir au congrès mondial des sciences de l'éducation de Trois-Rivières. M. Reboul a fait valoir l'importance de l'école et de son rôle particulier quant à l'éducation politique.

Parce que l'école forme les jeunes à l'attitude qu'ils auront à l'égard des pouvoirs, les prépare au pouvoir («à le subir ou à l'exercer») et parce que l'école-institution reste un enjeu central pour les différents pouvoirs, explique le professeur Reboul, elle ne saurait prétendre à la «neutralité» quant au politique. L'école propose, en le sachant, des valeurs politiques, dont celles de la nation, de l'humanité, de la concorde et de la paix, de la liberté — toutes valeurs du reste «difficilement conciliables».

Si la famille, les syndicats, les groupes de jeunes, les partis et les médias, voire la rue, contribuent à la formation politique (par l'information, la formation même et par im-

Voir page 14: Pouvoir



Le premier avion piloté et mû exclusivement par l'énergie solaire, le Solar Challenger, a réussi la traversée de la Manche hier, et parcouru la distance d'un aéroport situé près de Paris jusque dans le Kent, en Grande-Bretagne, en neuf heures et 24 minutes. L'énergie alimentant le moteur était fournie par quelque 16.000 cellules photovoltaïques. (Photolaser AP)

CUM: le désengagement des ambulances de la police viendra en temps et lieu

par Alain Duhamel

Le Conseil de sécurité publique (CSP) ne décidera pas de l'avenir des ambulances du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) avant que le Conseil de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) n'ait mis en place un service équivalent. Les résolutions du CSP indiquent clairement, cependant, la volonté ferme de se départir du service ambulancier de la police.

«La première préoccupation sera de s'assurer qu'en cas de retrait, un service équivalent à celui dont bénéficie la population de la Communauté sera mis en place», a affirmé le président du CSP, M. Yvon Lamarre, dans une déclaration rendue publique hier.

Les assurances données par le prési-

dent du CSP ne modifient en rien, cependant, les projets de la CUM de se départir des ambulances du Service de police (SPCUM) afin de réaffecter le personnel à des tâches strictement policières. Le désengagement des ambulances de la police demeure une question de temps, de planification et de mise en place d'un système intégré de communications dans les cas d'urgence de toute nature.

Dans une résolution adoptée le 24 avril, le CSP confie à un groupe de travail placé sous l'autorité de M. Jean Corbeil, maire d'Anjou, la tâche de coordonner les travaux pour la création d'un centre de communications d'urgence (système 911), de planifier avec le concours du CSSMM le désengagement du service ambulancier du SPCUM et de tracer en collaboration avec les administrations municipales un réseau de routes pour le transport des

matières dangereuses.

Cette résolution, qui n'a été ni suspendue, ni abrogée, s'inspirait des conclusions du rapport du Comité des mesures d'urgence, créé après la tragédie de Mississauga en 1979, déposé à la fin du mois de février. L'organisation du service ambulancier, privé et policier, sur tout le territoire de l'île de Montréal, y est décrite comme étant inadéquate en temps normal et incapable de répondre avec efficacité à une situation assimilable à un désastre ou à un sinistre.

Le rapport constatait, en premier lieu, que le nombre d'ambulances disponibles dépassait largement les besoins. Le ministère des Affaires sociales estime à 85 le nombre d'ambulances nécessaires dans l'île de Montréal et l'île Jésus. Or, sur le seul territoire de la CUM, les compagnies privées disposent de 78 véhicules et la po-

lice de 39 pour un total de 117 ambulances. Chacune des compagnies privées détient un permis du ministère des Affaires sociales et doit se conformer à des normes spécifiques.

«Le SPCUM, peut-on lire dans le rapport, ne détient pas de permis d'opération du ministère des Affaires sociales parce que son personnel n'est pas qualifié et ses véhicules non conformes aux normes du ministère».

Pour rejoindre une ambulance, les citoyens peuvent composer l'un ou l'autre d'une vingtaine de numéros de téléphone dont le plus connu demeure celui de la police. Lorsque la police estime qu'un appel ne relève pas de sa compétence, elle réfère à une compagnie privée. En 1979, elle a agi ainsi 10.171 fois.

Sur un plan économique, le rapport du comité des mesures d'urgence affirme que les ambulances du SPCUM constituent un fardeau excessif pour les contribuables de la CUM.

Le transport par ambulance privée, selon les normes du ministère des Affaires sociales, revient en moyenne à \$55. Le transport par une ambulance de la police, qui n'est pas remboursé par le ministère à cause de la non-conformité aux normes, coûte entre \$100 et \$780. Cette marge dans l'évaluation du prix d'un transport par une ambulance de la police tient dans l'appréciation du temps effectivement consacré au travail ambulancier. Si, par exemple, on estime que les policiers-ambulanciers consacrent 10 pour cent de leur temps à la tâche d'ambulancier, chaque transport revient à \$100. S'ils consacrent 50 pour cent de leur temps, chaque transport revient à \$390 et s'ils s'y consacrent entièrement, chaque transport coûte aux contribuables de la CUM \$780. Quelle que soit l'hypothèse retenue, le transport par une ambulance de la police revient toujours plus cher que le transport par une ambulance privée.

Dans la pratique quotidienne, il est admis au Service de police que les répartiteurs d'appels tentent le plus possible de dégager leurs ambulanciers des tâches

Voir page 14: Ambulances

La paix sociale est à nouveau menacée en Pologne

VARSOVIE, (d'après AFP et Reuter) — À peine investi, le nouveau primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp, nommé hier par le pape Jean-Paul II, va subir un premier test de ses intentions politiques face à un soudain regain de tension qui met à nouveau en danger la paix sociale dans le pays.

Sa nomination coïncide en effet avec la décision des 40.000 dockers des ports baltiques de Gdansk, Gdynia et Szczecin, de déclencher une grève d'avertissement d'une heure ce matin, suivie éventuellement d'une grève générale vendredi, tandis que les 6.000 employés de la compagnie aérienne «Lot» sont depuis hier en état de préparation à la grève et envisagent également de déclencher la grève générale le 24 juillet.

Si ces grèves ont lieu, elles seront les premières depuis la grève générale organisée en mars dernier à la suite des incidents de Bydgoszcz, au cours desquels, selon Solidarité, des membres du syndicat indépendant furent molestés par les forces de l'ordre.

Cette aggravation du climat social survient quelques jours seulement après la visite à Varsovie de M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, et une semaine avant l'ouverture du congrès extraordinaire du Parti ouvrier unifié polonais, qui devrait entériner les réformes effectuées depuis bientôt un an.

Les 40.000 dockers de Gdansk, Gdynia et Szczecin avaient décidé lundi soir de déclencher ce matin une grève d'avertissement d'une heure dans tous les ports po-

lonais de la Baltique, pour réclamer des augmentations de salaire mais surtout une amélioration de leurs conditions de travail, et notamment une meilleure hygiène. Ils menacent de se mettre en grève générale vendredi, le jour même du plénum, des POUP si d'ici là les autorités n'ont pas accédé à leurs revendications.

Cette décision des dockers a été prise après l'échec de négociations qui se sont déroulées lundi à Gdansk entre les représentants de Solidarité des employés du port et une délégation gouvernementale conduite par le tout nouveau directeur, avec rang de ministre, de l'Office d'économie maritime, M. Stanislaw Bejger. Le président de Solidarité, M. Lech Walesa, était présent aux négociations de même

Voir page 14: Pologne

AU SOMMAIRE

Ce jour-là à Restigouche

Une mère micmac raconte: un témoignage accablant, centré sur les réactions d'effroi d'un garçonnet, qui permet de mieux prendre la mesure de l'impact de l'opération de la Sûreté du Québec à Restigouche, du degré de violence utilisée par les policiers et de la colère ressentie par la population autochtone. Page 13

Eric Forest veut vendre

À court de liquidités, les caisses d'entraide économique désirent vendre la station touristique du Mont-Tremblant. Le président de la Fédération des caisses, M. Eric Forest, doit rencontrer d'ici quelques semaines deux groupes d'acheteurs. Page 9

Éditorial

La vente de Cable TV revêt une grande importance pour les Québécois de langue anglaise. Aussi Michel Nadeau écrit en éditorial que le futur acquéreur devrait privilégier la câblodistribution, hors de tout conflit d'intérêts. Un télédiffuseur ne peut chercher à améliorer sa programmation tout en vendant les services de 29 stations concurrentes. Page 12

Dick Williams est à Montréal

De passage à Montréal, le gérant des Expos, Dick Williams, a dit qu'il fera des changements dans son équipe si la saison reprend son cours cette année. Page 11.

Le monde

- Le président du conseil italien s'engage à lutter contre le terrorisme et la crise économique. Page 2
- Le système de sécurité sociale américain semble voué à la faillite. Page 2
- Les émeutes de Liverpool: un cri de désespoir d'une communauté oubliée. Page 2

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Spadolini s'engage à lutter contre le terrorisme et la crise économique

ROME (d'après AFP et Reuter) — Le président du conseil italien, M. Giovanni Spadolini, s'est engagé hier devant le Sénat à faire preuve de fermeté pour moraliser les mœurs politiques et affronter le problème du terrorisme et la crise économique.

Traçant les grandes lignes de la politique que suivra son gouvernement, M. Spadolini a défini de manière concise les «urgences» que lui impose la situation du pays.

Rappelant le scandale de la loge maçonnique P2 qui a emporté le gouvernement précédent de M. Arnaldo Forlani, M. Spadolini a promis de faire toute la lumière sur les activi-

tés de la loge secrète, dont il a au passage rappelé les liens avec les organisations franc-maçonniques traditionnelles. Il proposera donc au Parlement la dissolution de la loge ainsi que des sanctions contre les fonctionnaires qui en ont fait partie.

Sur le problème du terrorisme, M. Spadolini a indiqué que son gouvernement cherchera à encourager la défection et la délation dans les rangs du parti armé en octroyant une large impunité aux «repentis». Il proposera également une réforme de l'administration pénitentiaire pour éliminer les difficultés qui y sont apparues.

Son allocution, qui a duré 90

minutes, avait été précédée par un vibrant hommage rendu par le président du Sénat, M. Amintore Fanfani, au dirigeant de Montedison Giuseppe Taliercio, abattu par les Brigades rouges.

C'est cependant en matière économique que l'exposé de M. Spadolini, premier président du conseil n'appartenant pas à la démocratie chrétienne de l'histoire de la République italienne, a été le plus complet.

Le dirigeant du Parti républicain s'est déclaré préoccupé par les résultats enregistrés pendant les cinq premiers mois de l'année: un déficit commercial de 7,700 milliards

de lires (38 milliards de FF), des réserves officielles en diminution d'un milliard et demi de dollars, une inflation «galopante» à 21 pour cent et surtout un endettement public dépassant 20,000 milliards de lires (100 milliards de FF), double de celui de la même période en 1980. M. Spadolini a annoncé sa «ferme» intention de conclure un véritable pacte anti-inflation avec les partenaires sociaux et de contenir le déficit public à 37,500 milliards de lires pour l'ensemble de l'année.

Son gouvernement veillera à éviter des déséquilibres en prenant des mesures en faveur des catégories sociales les plus défavorisées et des régions désertées du sud de l'Italie.

M. Spadolini a aussi annoncé l'adoption d'un nouveau code de procédure pénal, la poursuite des objectifs du plan triennal prévoyant une aide importante de l'Etat à l'investissement industriel et la mise sur pied d'un programme énergétique donnant la priorité au nucléaire.

M. Spadolini a d'autre part réaffirmé les orientations traditionnelles de la politique étrangère de l'Italie.

S'agissant du sommet industriel qui se tiendra dans une dizaine de jours à Ottawa, il a déclaré que les Dix européens devraient y saisir l'occasion «d'inviter fermement» les Etats-Unis à prendre conscience des conséquences internationales de leur politique monétaire. Il s'est aussi prononcé pour le maintien de la

lire au sein du serpent monétaire européen (SME) et pour que «priorité absolue» soit donnée, comme prévu lors du Conseil européen de Luxembourg, à une action commune et coordonnée des Dix contre l'inflation et le chômage.

Le débat s'engage en fin d'après-midi au Sénat, où un vote de confiance est attendu pour jeudi prochain. La Chambre des députés devrait se prononcer à son tour sur les objectifs du gouvernement d'ici à la fin de la semaine, samedi probablement.

Ailleurs, au lendemain de la découverte du cadavre de l'industriel vénitien Giuseppe Taliercio, assassiné par les Brigades rouges, la police italienne a annoncé hier qu'elle recherchait quatre membres présumés de l'organisation en rapport avec l'affaire.

Selon la police, les quatre suspects pourraient avoir reconstitué la colonne «Venise» des Brigades rouges, que les forces de sécurité avaient démantelée l'an dernier. Les quatre hommes sont Francesco Lo Bianco, Leonardo Bertulazzi, Antonio Scarfo et Andro Rossignoli, également recherchés pour deux autres meurtres commis en 1980 à Mestre.

Faillite inévitable de la sécurité sociale US

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan brandit désormais la menace d'une faillite totale du système américain de sécurité sociale si le Congrès ne renonce pas rapidement à maintenir le «statu quo» dans ce domaine.

Son secrétaire (ministre) à la Santé, M. Richard Schweiker, s'est présenté hier devant la commission des finances du Sénat précédé d'un rapport de l'administration de la sécurité sociale, qui dresse un tableau catastrophique de l'avenir du système si les parlementaires n'adoptent pas rapidement le projet de réforme présidentielle.

Moins ambitieuse que la sécurité sociale française, la sécurité sociale américaine recouvre trois programmes: le système des retraités, de loin le plus important, l'aide aux handicapés, et «Medicare», système de soins médicaux gratuit pour les personnes âgées et leurs familles.

Le rapport officiel retient cinq hypothèses de travail correspondant à diverses évolutions possibles de la population et de l'économie américaine. Mais les experts du gouvernement considèrent que la faillite est inévitable même dans l'hypothèse la plus optimiste.

A court terme, c'est-à-dire dans les deux ou trois prochaines années, l'administration de la sécurité sociale s'estime incapable de faire face à ses engagements et de verser leurs allocations aux retraités américains. En 1980, le gouvernement avait versé 100 milliards de dollars à environ 30 millions de personnes âgées ou à leur proches.

A long terme, le système est menacé d'un déficit permanent, en raison d'un accroissement du nombre des personnes âgées, aggravé par une réduction du nombre des jeunes, avec la disparition des effets du «baby boom» qui avait marqué l'après-guerre.

Face à cette menace, le président Reagan avait soumis au Congrès, au début du

mois de mai, un projet d'économies massives dans le budget de la sécurité sociale américaine pour tenter de rétablir l'équilibre.

Dans une lettre adressée le 21 mai aux principaux membres du Congrès, le président écrivait: «Le système de sécurité sociale oscille au bord de la banqueroute. Au cours des cinq prochaines années, il pourrait subir un déficit allant jusqu'à 111 milliards de dollars. Si nous n'agissons pas, une épée de Damoclès sera bientôt suspendu au-dessus du bien-être de millions de nos concitoyens».

Le projet présidentiel ne s'en était pas moins heurté à une opposition farouche du Congrès. Dans l'opposition, les démocrates y voyaient une agression directe contre une importante conquête sociale acquise depuis l'ère du «new deal». Quant aux républicains, alliés politiques du président, ils reprochaient à M. Reagan de ne pas tenir l'une des promesses de sa campagne: celle de ne pas toucher au système de sécurité sociale.

Dans ses premières dépositions au Congrès, le secrétaire Schweiker se voyait rudement attaqué par les membres des diverses commissions compétentes qui l'accueillaient plus ou moins comme un affameur. Le 15 juin, le Sénat, pourtant dominé par les républicains, adoptait à l'unanimité une résolution, sans force légale mais significative, rejetant toute modification du système.

Stimulée par le succès que son programme de compression des dépenses sociales a récemment remporté au Congrès, le président revient à la charge au début du mois de juillet, en présentant aux parlementaires un tableau plus sombre encore que celui du mois de mai. Ebranlés par des arguments qu'ils ne peuvent entièrement rejeter, ces derniers devraient se montrer cette fois moins intransigeants.

Pères rejette l'idée d'un gouvernement d'union nationale

TEL AVIV (Reuter) — Le Parti travailliste israélien a officiellement refusé hier de faire partie d'un gouvernement d'Union nationale avec M. Menahem Begin.

M. Shimon Pérès, chef des travaillistes, a déclaré que le parti a rejeté l'idée à l'unanimité: «Les différences entre

nous et le Likoud de M. Begin sont trop grandes», a-t-il dit.

«Nous devrions tenter de former un gouvernement, et le Likoud aussi. Le Likoud jouit d'un avantage, je ne le nie pas. Mais nous aussi pouvons aller de l'avant», a-t-il dit.

L'idée d'un gouvernement

d'union nationale a été avancée par le Parti national religieux (PNR) dont les dirigeants estiment que les deux grands partis devraient s'allier, les élections de mardi dernier n'ayant pas permis de dégager une majorité nette.

Selon les résultats définitifs mais non officiels de la consultation, le Likoud qui a remporté 48 des 120 sièges de la Knesset contre 47 aux travaillistes, espère former une coalition avec les trois partis religieux, qui totalisent 13 sièges, et lui assureraient une courte majorité de deux sièges.

Il est douteux que le Parti Telem de M. Dayan, qui a remporté deux sièges, fasse partie de la coalition, apprend-t-on de source proche du Likoud.

De source proche du gouvernement, on apprendit lundi que les négociations entre MM. Begin et Dayan avaient tourné court, l'ancien ministre des Affaires étrangères tenant à conduire les négociations sur l'autonomie palestinienne.

M. Begin avait déjà promis de confier cette mission à M. Yosef Burg, dirigeant du PNR.

Le président du conseil sortant a également fait quelques tentatives du côté du Parti ultra-nationaliste Techiya, qui a remporté 3 sièges. Mais son chef de file, M. Yuval Neeman, a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne coopérerait pas avec un gouvernement qui a l'intention de restituer le Sinaï à l'Egypte, conformément aux accords de Camp David.

Techiya veut arrêter le retrait des troupes israéliennes, qui doit être terminé en avril prochain, et conserver les colonies de peuplement implantées dans la région.

Concessions des chrétiens libanais?

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — L'espoir d'un règlement politique au Liban susceptible de mettre fin à six années de violence paraissent se dissiper hier soir sur une déclaration du parti phalangiste remise au président Sarkis à propos des liens des milices chrétiennes avec Israël.

On ignore si cette déclaration, qui, selon un porte-parole du parti, a été remise lundi soir par le commandant des milices chrétiennes M. Bé-

chir Gemayel, au président Sarkis, satisfait les Syriens. La Syrie avait déclaré qu'il ne pourrait y avoir d'autres discussions à propos du problème libanais tant que les phalangistes n'auraient pas renoncé publiquement à leurs liens avec Israël qui leur fournissent des armes et d'autres formes d'aide.

On précise de source proche des milices que les phalangistes étaient disposés à rompre leurs relations avec Israël en échange d'un programme prévoyant le retrait de la force arabe de dissuasion (FAD) stationnée au Liban.

La FAD, qui compte 30,000 hommes, est chargée par la Ligue arabe de veiller à l'application du cessez-le-feu conclu en 1976. La Force arabe a été impliquée dans de violents combats avec les milices chrétiennes depuis avril.

De source phalangiste, on ajoute que le document réclame que les autres factions libanaises cessent de collaborer avec les «forces extérieures».

D'ailleurs, hier, le chef du parti phalangiste M. Pierre Gemayel, a affirmé que la question de la collaboration avec Israël «ne constituait plus un problème» et (que son parti) «était prêt à donner des garanties à ce sujet», pour faciliter la tâche du comité quadripartite arabe chargé de trouver un règlement à la crise libanaise.

À l'issue d'une réunion avec le chef de l'état libanais, M. Elias Sarkis, M. Gemayel a réaffirmé que son parti «n'entretenait pas de relations avec Israël».

5e détenu à l'agonie

BELFAST (Reuter) — Une délégation de l'église catholique s'efforce actuellement de favoriser la cessation des grèves de la faim observées à Belfast par huit détenus républicains, dont l'un d'eux, Joseph McDonnell, est proche de la mort.

McDonnell, membre de l'IRA en était hier à son 59e jour de grève à la prison du Maze. Il est le cinquième détenu à approcher de la mort depuis le 1er mars dernier, date à laquelle a débuté la campagne des prisonniers républicains pour l'obtention du statut politique.

Une délégation de la commission de l'Eglise pour la justice et la paix menée depuis cinq jours une tentative de médiation entre les responsables britanniques et les huit grévistes.

Iran: 36 opposants tués depuis lundi

TÉHÉRAN (d'après AFP et AP) — La répression contre les opposants iraniens s'intensifie: depuis lundi matin 36 exécutions ont été officiellement annoncées, portant leur nombre à plus de 130 depuis le 20 juin dernier.

Les arrestations se poursuivent à un rythme encore plus soutenu. Hier matin les Gardiens de la révolution de Qom ont annoncé celles de 40 opposants de gauche dans la ville sainte.

L'attentat qui a coûté la vie lundi au gouverneur de la province de Guilan (Nord de l'Iran) a fait une deuxième victime: son adjoint, M. Nourani, est mort hier des suites de ses blessures.

Les autorités ont par ailleurs annoncé hier qu'une bombe de forte puissance, qui devait exploser au moment de la prière, avait été désamorcée lundi soir dans une mosquée de Téhéran.

Face à ce qu'elles considèrent comme une campagne visant au renversement de la République islamique, les autorités ont désigné leurs principaux adversaires. Ce sont les «hypocrites», c'est-à-dire les moudjaheddine du peuple (gauche musulmane).

Pendant 40 minutes, les deux hommes, MM. M. Massoudi et Ali Khalilian, ont révélé que les règlements islamiques n'étaient pas respectés dans le bureau de l'ex-président: «Il y avait des femmes qui ne portaient pas de tenues islamiques», a notamment affirmé M. Massoudi au cours de ce procès.

Par ailleurs, le bureau de l'agence Reuter à Téhéran a été fermé à la suite d'actes commis contre la révolution iranienne, a annoncé hier la radio iranienne.

La ballerine soviétique en route vers les USA

ISTANBUL (AFP) — Mlle Galina Cursina, la ballerine soviétique qui s'était réfugiée samedi au consulat des États-Unis à Istanbul, a quitté la Turquie hier soir pour les États-Unis via Francfort.

Mlle Cursina, qui se trouvait en Turquie avec le ballet du «Bolchoï», pour le 9ème Festival international d'art d'Istanbul, a été conduite à l'aéroport, entourée de très strictes mesures de sécurité.

La tête couverte d'une cagoule noire, la ballerine a pris place dans une voiture appartenant au consulat et les nombreux journalistes qui attendaient depuis dimanche devant la représentation américaine, ont été tenus à l'écart par les forces de l'ordre, dont le nombre avait été visiblement augmenté depuis hier matin.

Mlle Cursina, âgée de 27 ans, avait quitté le groupe de ses amis, lors d'une promenade sur l'artère principale d'Istanbul, samedi soir.

De source américaine, on précise qu'on attendait la permission des responsables turcs pour pouvoir assurer le départ de Turquie de la jeune Soviétique.

Les émeutes de Liverpool: un cri de désespoir d'une communauté oubliée

LIVERPOOL — Liverpool, dont le quartier de Toxteth a été le théâtre de violentes émeutes samedi et dimanche soir, est un exemple flagrant de la crise et du déclin industriels qui frappent la Grande-Bretagne.

Ce grand port où se sont installés successivement des Irlandais, des Juifs, des Noirs africains et antillais ainsi que des Chinois attirés par sa prospérité économique est en effet gravement touché par la récession.

Si des dizaines d'immeubles de Toxteth sont en ruine à la suite des émeutes du week-end, des centaines d'autres ont également été démolis et ne sont plus que des carcasses dans le centre, sur le port et dans la banlieue, les entreprises qui les occupaient ayant dû les abandonner pour cause de faillite. Alors qu'à certaines époques de la révolution industrielle, Liverpool recherchait désespérément de la main-d'oeuvre, en juillet 1981, plus de 80,000 personnes au sein de son million et demi

d'habitants sont à la recherche d'un emploi. Et la semaine dernière, seules 1,019 offres étaient parvenues aux services municipaux chargés de trouver du travail à la population.

Bâtie sur l'extrémité nord de l'estuaire de la rivière Mersey — qui a donné son nom au fameux «Merseybeat» des Beatles — Liverpool dans son ensemble donne une impression générale de pauvreté. Les immeubles, dans leur grande majorité, sont en brique et le rouge du matériau a fini par disparaître sous la crasse crachée par les cheminées des usines. À Toxteth, l'impression de pauvreté est encore pire. La vétusté des immeubles est flagrante. Dans le nord du quartier, où la population est majoritairement de couleur, la plupart des maisons ne disposent pas de salles de bain et les commerces semblent sortir tout droit d'un roman de Charles Dickens.

Dans l'ensemble de ces quartiers, 47 pour cent des Noirs et 43 pour cent des Blancs sont au chômage, selon

les chiffres municipaux. D'après les mêmes statistiques, 90 pour cent des jeunes âgés de 16 à 19 ans — l'âge moyen des émeutiers du week-end — sont sans emploi. Toxteth vit de façon exacerbée la crise qui touche Liverpool, où, selon des conseillers municipaux, plus d'une usine sur six a fermé au cours des dernières années.

L'armement maritime britannique, le premier du monde il y a moins de 20 ans, a été réduit à la portion congrue. Or Liverpool en vivait grassement.

Pour la plupart des habitants de Toxteth et pour les personnalités politiques de l'opposition dans la région, c'est dans cette «peste» économique et non dans les relations inter-ethniques qu'il faut chercher l'explication des violents soubresauts qui ont soulevé ce quartier. Déjà en 1919 et en 1948, le marasme économique avait provoqué des scènes de violence dans les zones à forte population de couleur de la ville.

A cette situation économique

de déplorable est venue s'ajouter une subite réduction des crédits sociaux. D'importants programmes de rénovation et d'équipement sanitaire avaient été mis en train dans la ville et notamment à Toxteth. Une partie des maisons edwardiennes situées aux limites du quartier, récemment refaites avec soin, témoignent de cet effort.

Mais la politique du gouvernement conservateur de Mme Margaret Thatcher, en ce qui concerne la réduction des dépenses publiques, a eu des conséquences dévastatrices à Liverpool. Privée de larges subventions, particulièrement en matière de logement, la

municipalité a dû suspendre ses programmes à Toxteth. La déception qui a suivi n'aura pas mis longtemps à prendre le chemin de la violence.

Cependant, les habitants du quartier tiennent à ce que l'image de Toxteth ne soit pas trop ternie par les émeutes. Sur tout, ils insistent sur le fait que les émeutiers n'étaient absolument pas en majorité des Noirs.

En aucun cas les émeutes du week-end n'étaient un affrontement direct entre deux communautés raciales, disent-ils. C'était avant tout le cri de désespoir d'une communauté, qu'elle soit blanche ou noire, déshéritée et oubliée.

Le président Reagan critique la politique économique polonaise

CHICAGO (Illinois) (AFP) — Le président Ronald Reagan a critiqué hier à Chicago la politique économique du gouvernement polonais, afin de défendre son propre programme dans le premier grand discours politique prononcé en dehors de Washington depuis son arrivée à la Maison-Blanche.

«Il y a probablement peu de peuples aussi forts et vaillants que le peuple de Pologne», a déclaré le président au cours d'un dîner de collecte de fonds pour le gouverneur républicain de l'Illinois, M. James Thomson. «Pourtant leur économie est en déclin, prise dans un cercle vicieux».

«Ce n'est pas la faute du peuple polonais, a-t-il poursuivi. C'est le résultat logique d'un système illogique, un système qui n'a ni confiance, ni foi dans le peuple. Et quand le gouvernement n'a pas de respect pour ses citoyens, les citoyens perdent le respect du gouvernement».

Le président Reagan,

champion de l'économie libérale, n'avait pas choisi cet exemple au hasard: l'Illinois, en particulier Chicago, compte en effet une importante communauté d'Américains d'origine polonaise généralement hostiles au communisme.

Le chef de la Maison-Blanche, souvent critiqué pour ne pas avoir prononcé de grand discours de politique étrangère depuis son inauguration, a d'autre part saisi cette occasion pour faire le bilan des six premiers mois de son mandat dans ce domaine.

Il a cité: «Le renforcement à long terme des forces armées, le resserrement des liens avec le Japon et les alliés européens, «Après des années de tensions et parfois de discorde ouverte».

«La mission Habib «qui a contribué à éviter la guerre au proche-Orient».

«L'approfondissement des relations avec la Chine communiste, «alors que nous continuons et continuerons à remplir nos engagements envers Taïwan».

«Le nouvel élan donné aux relations «stratégiquement importantes» avec le Pakistan».

«La recherche d'une solution «réaliste» au problème namibien, dont les États-Unis ont pris, selon lui, l'initiative.

«Le début d'un effort pour attaquer à la racine les causes d'instabilité dans les Caraïbes, «tout en indiquant clairement que les États-Unis ne tolèrent pas une ingérence de Cuba dans la vie et la liberté d'autres pays».

M. Reagan a cependant consacré la plus grande partie de son discours à la défense de son programme économique, plus particulièrement de son projet de réforme fiscale» ac-

tuellement en cours de débat au Congrès où il se heurte à une vigoureuse opposition des parlementaires démocrates.

«Le rétablissement de la puissance économique américaine et le retour à une prospérité saine et stable constituent la première étape d'une politique étrangère crédible», a-t-il souligné.

A cet égard, M. Reagan s'en est pris à l'opposition démocrate qui défend un projet de réduction des impôts très en retrait par rapport au sien. Il s'est notamment attaché à démontrer que le projet démocrate ne se traduirait pas par une réduction nette de la charge fiscale.

Soyez confortable cet été !

LOUEZ

UN CLIMATISEUR MAINTENANT
(installation gratuite)



PURIFI-TRONIQUE
INC.

Aussi: HUMIDIFICATION ET PURIFICATION
VENTE • SERVICE • LOCATION

5505 rue Papineau
Montréal, H2H 1W3 **527-3646**

HUGO

C'EST

Trouver le livre et le disque de vos vacances

Librairie Hugo
Centre commercial Wilderton
2735, Van Horne, Montréal
739-9251 — 739-0512

■ LITTÉRATURE ■ CASSETTES ■ NOUVEAUTÉS ■ DISQUES ■ PSYCHOLOGIE ■ PHILOSOPHIE ■ DICTIONNAIRES ■

"Cet été, j'ame cultive!"

pour une quatorzième année

LE CONSERVATOIRE LASSALLE
vous offre des COURS D'ÉTÉ en

SCIENCE DE LA PAROLE

Inscrivez-vous à notre deuxième série de cours
il nous reste encore quelques places disponibles

Cours du jour Du 27 juillet au 21 août	Cours du soir Du 27 juillet au 26 août
LUNDI À VENDREDI de 9 h 20 à 12 h 10	LUNDI - MARDI - MERCREDI de 18 h 20 à 21 h 10

INSCRIPTION: Dès maintenant

Pour renseignements:
3505, rue Durocher, Montréal, H2X 2E7
288-4034

Permis: 749569

Les facteurs vont livrer des chèques

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a fait savoir hier qu'il avait accepté l'offre des 19.000 facteurs du pays de livrer à domicile les divers chèques d'assistance sociale — pension, allocations familiales, etc. — au cours de la dernière semaine de juillet.

Les facteurs ont été mis à pied, la semaine dernière, à cause du débrayage des 23.000 postiers. Lundi, le gouvernement a laissé entendre qu'il était prêt à subir l'arrêt de travail durant tout l'été plutôt que d'adopter une loi spéciale obligeant les postiers à reprendre le travail.

L'entente entre le gouvernement et les facteurs précise que le courrier sera déposé dans des «endroits neutres» et non aux bureaux de postes, afin que les facteurs n'aient pas à franchir les piquets de grève des postiers.

Constatant que les négociations étaient toujours au point mort, le ministre des Postes, M. André Ouellet, a commenté hier: «Il est important que tout le monde endure la pression pour un certain temps, y

compris les chefs syndicaux qui ont demandé la grève.»

Même si les conservateurs reprochent au gouvernement sa lenteur à adopter une loi spéciale, leur chef, M. Joe Clark, a déclaré à Toronto qu'il préférerait un règlement négocié.

Aux Communes, des députés conservateurs ont accusé le premier ministre Trudeau de donner au syndicat un droit de veto sur la possibilité du Parlement de mettre fin à la grève.

M. Trudeau n'en répète pas moins que le leader syndical des postiers, M. Jean-Claude Parrot, s'est engagé à défer toute loi de retour au travail et qu'il est donc inutile d'en adopter une.

Au député conservateur John Bosley, qui lui reprochait de ne pas modifier les offres gouvernementales aux postiers, le premier ministre a répondu: «Nous n'avons pas dit que nous ne discuterions pas ou que nous ne changerions rien. Nous avons dit que cela devait être fait à la table des négociations.»

Ryan admet qu'il pourrait apporter certains changements à son style

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — M. Claude Ryan reconnaît que certains changements peuvent s'imposer quant au style de leadership qu'il exerce à la tête du Parti libéral du Québec et il est même prêt à accueillir toute suggestion pouvant contribuer à améliorer sa performance ou celle de son parti.

Le chef libéral est toutefois d'avis que toute cette question de style de son leadership a été considérablement déformée par la presse et, personnellement, accorde très peu d'importance aux reportages nombreux qui sont fondés, dit-il, sur une fausse interprétation ou une mauvaise connaissance des faits.

Pour la première fois depuis l'élection du 13 avril, M. Ryan commentait ainsi hier après-midi, au cours d'une rencontre impromptue avec la presse, les nombreuses critiques dont il a été l'objet de

puis la défaite électorale du mois d'avril. Celles-ci remettaient en cause généralement la façon dont il a assumé la direction du parti depuis trois ans et plus particulièrement la façon dont il a mené la campagne électorale.

Le plus virulent et le plus remarqué des critiques de M. Ryan fut le président même de l'exécutif du Parti libéral, Me Lawrence Wilson, qui a écrit un rapport expédié à de nombreux militants du parti avant d'aboutir dans les journaux. Hier, M. Wilson et M. Ryan se retrouvaient face à face puisqu'ils participaient à Québec ensemble à une réunion élargie du comité exécutif du Parti libéral.

Le rapport Wilson n'était pas à l'ordre du jour de cette réunion et il n'était pas question de remettre en cause à cette occasion le leadership de M. Ryan. Néanmoins, il apparaît, selon les opinions recueillies auprès de participants à cette rencontre, qu'il en fut question de façon indirecte tout au moins.

Ainsi M. John Ciaccia, un des trois représentants de

l'aile parlementaire du parti à cette rencontre, a souligné que certains avaient exprimé leur inquiétude quant aux conséquences de ce rapport. Pour sa part, M. Ciaccia s'est dit d'avis que le lavage de linge sale en public est une pratique à laquelle il faut mettre fin. M. Ryan de son côté a souligné, à propos de ce rapport, que le Parti libéral est caractérisé par une très grande liberté de parole et de pensée, mais qu'il ne faut pas croire que l'opinion exprimée par une personne est nécessairement partagée par tous. Le parti n'a imposé et n'imposera aucune limite à la liberté de parole des militants, a-t-il assuré.

Le chef libéral a cependant ajouté plus laconiquement que l'exécutif était réuni pour discuter de l'avenir du parti et qu'il n'avait pas «de temps à consacrer à ce genre de distraction», en parlant toujours du rapport Wilson. De la même manière, il a dit ne pas se référer à ce document en particulier lorsqu'il a soutenu qu'une «maîtrise des faits est

le premier ingrédient pour un jugement équilibré de toute situation». M. Ryan croit qu'avant de vouloir changer son style de leadership il faut examiner ce sujet en toute connaissance de cause.

Me Wilson a de son côté affirmé qu'il était «très très satisfait» de la rencontre d'hier et il a soutenu qu'il n'a jamais voulu remettre en cause le leadership de son chef, mais uniquement certaines de ses méthodes.

De l'avis de tous les participants, la rencontre d'hier s'est déroulée dans une atmosphère très saine, même si en matière de climat fut parfois tendu. Selon un autre député présent à la réunion, M. Claude Forget, les pièces pyrotechniques avaient éclaté d'hier et il a soutenu qu'il n'y avait eu ni feu d'artifice.

Les dirigeants du parti avaient à prendre en considération le rapport d'un comité de priorités qui recommandait notamment de mieux équilibrer les pouvoirs du chef et des diverses structures, d'engager un directeur général

pour le parti, de former un comité de stratégie, toutes choses qui furent décidées, semble-t-il. En soirée, on s'attaquait aux questions d'organisation et de financement.

La question constitutionnelle ne fut pas abordée au cours de la rencontre, ni l'appui éventuel du parti au gouvernement Lévesque pour faire échec au projet Trudeau. Des discussions sur ce point sont en cours au sein de l'aile parlementaire, mais aucune attitude n'a encore été arrêtée.

M. Ryan a nié hier avoir promis au premier ministre Lévesque l'appui de son parti si jamais la Cour suprême reconnaissait légal le projet Trudeau. Lorsque ce jugement sera connu, M. Ryan dit qu'il le commentera à titre de chef du parti, comme c'est son privilège, mais que lorsqu'il s'agira de poser des gestes impliquant le parti, les décisions seront discutées et prises collectivement. Si un débat survient à l'Assemblée nationale, le Parti libéral se prononcera alors d'un seul bloc, a-t-il assuré.



De gauche à droite, devant le train LRC, MM. Laurent Beaudoin, président de Bombardier, Herb Gray, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, Jean-Luc Pepin, son collègue des Transports, Jean Drapeau, maire de Montréal, et Frank Roberts, président directeur général de Via Rail. (Photo Jacques Grenier)

VIA Rail reçoit son premier LRC

Via Rail a pris livraison hier de son premier train LRC fabriqué par la compagnie Bombardier de Montréal.

En présence du ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pepin, du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, du président de Bombardier, M. Laurent Beaudoin et de 400 invités, le président

de Via Rail, M. Frank Roberts, s'est enorgueilli de ce nouveau train ultra moderne qui a-t-il déclaré, mettra le transport des passagers par rail à l'heure du modernisme.

Le train, selon le communiqué officiel, sera mis en service à l'automne. Il faut comprendre vraisemblablement la fin d'octobre, au moment du changement des horaires. Ce sera d'abord la liaison

Montréal-Toronto qui sera servie par le LRC, (Léger, Rapide et Confortable), un train composé de deux locomotives diesel et de cinq voitures, dont l'originalité réside dans sa suspension pendulaire qui rend ce train rapide d'un silence et d'un confort exceptionnels.

Vers la fin d'avril 1982, soit deux ans plus tard que le premier échéancier prévu avant la grève chez Bombardier, le

tronçon Québec-Montréal sera à son tour desservi par le LRC en passant par l'emprise du CP sur la Rive-Nord du Saint-Laurent avec arrêt facultatif à Trois-Rivières.

Le train filera à une vitesse moyenne de 153 km/h (95 mph) au début mais devrait avoir une moyenne de 220 km/h vers 1990 avec l'amélioration des voies actuelles pour lesquelles il a été conçu.

Bombardier livrera ainsi 21 locomotives et 50 voitures à Via Rail, dont la clientèle au Canada a augmenté de 40% depuis 1976 avec un taux d'occupation de 52% en 1980 par rapport à 35% en 1976.

A ce sujet, M. Pepin a fait valoir hier qu'avec du matériel moderne Via Rail était maintenant en mesure d'attirer une nouvelle clientèle qui a à découvrir le transport ferroviaire confortable, rapide et efficace.

Les voitures de Via Rail sont plus belles à l'intérieur et plus confortables encore que celles commandées par Amtrak aux États-Unis. Elles ont des fenêtres panoramiques, un chauffage et une climatisation électriques, des sièges superconfort munis de tablettes et d'éclairage individuel. Il y a de la moquette partout et des compartiments à bagages genre avion de même qu'un système de stéréo.

par Gilles Provost

La principale industrie du Nord-Ouest québécois, celle du bois de sciage, est maintenant presque totalement paralysée par la grève des 550 propriétaires de machinerie forestière (vieille déjà d'une dizaine de semaines), grève qui a maintenant tari toutes les sources d'approvisionnement des scieries. Or, le Nord-Ouest fournit normalement environ 55% de tout le bois d'oeuvre produit au Québec.

«Il n'est pas question de mettre fin à notre grève aussi longtemps que la faillite demeure la seule alternative», a affirmé hier à Montréal le directeur général de la jeune Association des propriétaires de machinerie forestière du Nord-Ouest québécois, M. Claude Brousseau.

En se fondant sur des analyses économiques du Centre de productivité des transports du Québec, les dirigeants de l'association ont démontré hier aux journalistes que les propriétaires de débussqueuses (machine utilisée pour amener les arbres coupés au chemin) perdent environ \$4.000 par année en Abitibi tandis que les propriétaires de débussqueuses (qui coupent l'arbre entier) perdent en moyenne \$40.000 par année, en tenant compte de la dévaluation de l'équipement.

«Jusqu'à ces dernières années, disent ces travailleurs, il était possible de compenser pour la hausse des coûts en multipliant les heures de travail mais un gars ne peut quand même pas travailler plus de 15 heures par jour, sept jours par semaine, comme cela se fait maintenant!»

Pour éviter les faillites en série, les propriétaires d'équipement lourd ont donc décidé de cesser le travail aussi longtemps que les compagnies forestières ne leur remboursent pas la pleine valeur de l'équipement utilisé. «Nous ne voulons pas faire de profit sur l'équipement; nous exigeons simplement de ne pas fonctionner à perte et d'avoir notre salaire en plus», soutient M. Brousseau.

L'impact de cet arrêt de travail inédit est profond en Abitibi parce que c'est le secteur du Québec où les opérations

forestières ont été le plus intensivement mécanisées. Très rares sont maintenant les entreprises qui fonctionnent à la scie mécanique, comme autrefois.

Fait à noter, les propriétaires d'équipement en grève sont des travailleurs syndiqués. Ils se disent satisfaits des salaires et des conditions de travail proprement dites. Tout ce qu'ils demandent concerne la rentabilisation de leur équipement lourd.

Vieille d'à peine un an, leur association a été mise sur pied pour lutter contre l'épidémie de faillites qui frappait les travailleurs incapables de payer cet équipement de \$100.000 ou plus, à cause de la montée des coûts du carburant, de l'entretien, du financement, etc.

Le scénario, disent ces travailleurs, est toujours le même: les compagnies aident des bûcherons bien ordinaires à faire l'achat de cet équipement lourd et leur promettent, au départ, des contrats très lucratifs. Ensuite, une fois que le gars a engagé tout ses biens dans l'aventure, le travail devient plus rare et les engagements ne sont pas tenus.

Le nouveau propriétaire, affirme-t-on se voit bientôt criblé de dettes et n'a plus d'autre choix que de travailler sept jours par semaine, du matin jusqu'au soir ou même d'engager des compagnons pour que sa machine soit utilisée 24 heures sur 24. Tant que les gars «travaillent à se fendre l'âme» au mépris de leur santé et de leur vie familiale, la compagnie bénéficie d'un rendement maximal.

Au bout du compte, explique-t-on, quand le jeune propriétaire s'avoue vaincu et craque, il a tout perdu... et la compagnie aide un autre à racheter le matériel.

Selon M. Brousseau, les travailleurs piégés dans ce cycle infernal ont découvert peu à peu la logique du système. C'est ce qui a amené la naissance de l'association.

Toutes les compagnies ne sont pas aussi mauvaises, reconnaissent d'ailleurs ces dirigeants: leur étude démontre par exemple que leurs membres qui travaillent pour Domtar, à Label-sur-Quévillon, bénéficient d'une bonne marge de rentabilité. De même, la compagnie Kruger offrirait

aussi des conditions raisonnables.

Les deux gros «méchants», à leurs yeux, sont les géants du Nord-Ouest, c'est-à-dire Norwick-Perron et Forex. La solidarité des employeurs jouant cependant à plein, ajoute-t-on, toutes les compagnies refusent en ce moment de reconnaître l'Association des propriétaires de machinerie et de négocier avec elle.

Cette dernière regroupe pourtant environ 400 propriétaires de machinerie lourde, c'est-à-dire 70% de tous les propriétaires d'équipement du Nord-Ouest. Le mois dernier, les compagnies ont tenté de forcer le blocus en faisant venir de la machinerie des autres régions du Québec ou de l'Ontario. Cela a mené à des affrontements spectaculaires et à de nombreuses injonctions, qui ont eu peu d'écho dans le reste du Québec.

La ville d'Amos a été isolée pendant une demi-journée en mai et les propriétaires de machinerie se promettent de reprendre les actions d'éclat si c'est nécessaire pour attirer l'attention du reste de la province et du gouvernement.

Ottawa est invité à verser moins d'assurance-chômage

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devrait restreindre l'admissibilité à son programme d'assurance-chômage et réduire la période où les sans-emploi du pays peuvent recevoir leurs prestations.

C'est du moins ce que recommande le Groupe de travail sur l'assurance-chômage, dans un rapport dévoilé hier aux Communes par le ministre fédéral de l'Emploi, M. Lloyd Axworthy.

Intitulé *L'Assurance-chômage dans les années*

1980, le document a été rendu public par le ministre conjointement avec une autre étude portant, celle-là, sur l'évolution du marché du travail au pays au cours de la prochaine décennie. En conférence de presse, le ministre a par la suite précisé que ces «documents de discussion» serviraient de base aux consultations que fera l'automne prochain le gouvernement fédéral auprès des groupes de travailleurs, du patronat et des gouvernements provinciaux.

Dans leur rapport sur le programme d'assurance-

chômage, les auteurs suggèrent au gouvernement d'abandonner les barèmes actuels d'admissibilité qui réclament du prestataire entre 10 et 14 semaines de travail selon les régions, au profit d'une norme d'admissibilité allant de 15 à 20 semaines de travail, selon le taux régional.

De plus, selon le document, le fédéral devrait, afin d'inciter les chômeurs à se trouver un emploi, écarter la période de prestations en la faisant passer de 50 semaines à 35.

Québec supprimera 4,000 postes de fonctionnaires

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec réduira de 4.000 le nombre de ses fonctionnaires permanents, d'après une directive confidentielle du Conseil du Trésor qui a été acceptée par le cabinet Lévesque.

La Société Radio-Canada a obtenu une copie de cette directive qui se traduira par une économie de 8% à même la masse salariale de la fonction publique, qui représente 52% du budget du Québec de \$20 milliards.

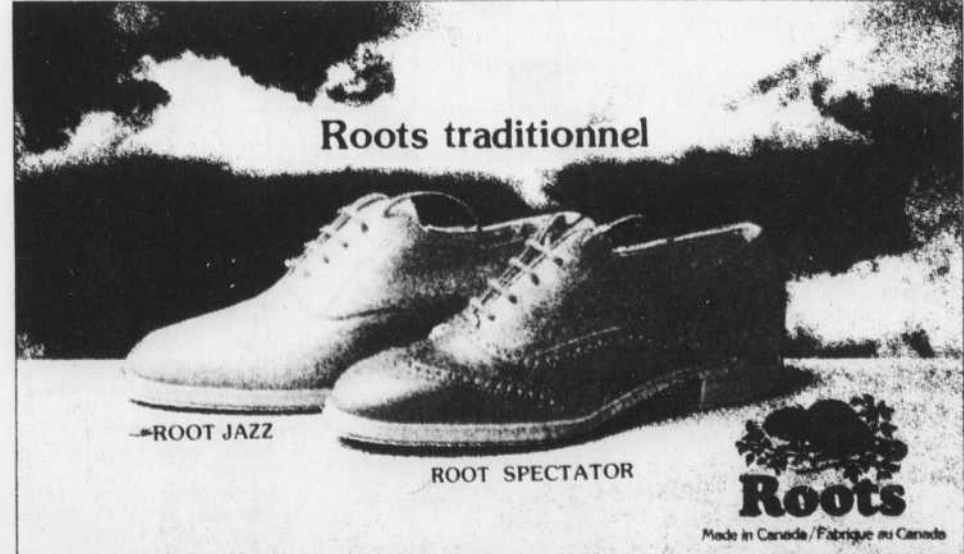
En termes plus concrets,

cela signifie que sur un total de 59.268 fonctionnaires, les coupures de postes s'effectueront à raison de 1% tous les six mois à partir du 30 septembre.

Ces nouvelles directives risquent de se retrouver dans le prochain budget de M. Jacques Parizeau, ministre des Finances.

En ce qui concerne les employés occasionnels, les réductions les toucheront dans la même proportion que les permanents. Outre le personnel, des coupures aussi sévères

sont prévues dans le fonctionnement des ministères. Il est question de coupures cumulées de 10% au cours de la période 1981-85, dont 4% en moins pour le prochain exercice financier.



Roots traditionnel

→ ROOT JAZZ

ROOT SPECTATOR

Roots

Made in Canada / Fabriqué au Canada

Votre magasin Roots organise une

VENTE SPÉCIALE

les 9, 10 et 11 juillet

Tout sera réduit de 20 à 50%

Durant ces 3 jours, vous pourrez profiter d'un rabais de 20% sur les vêtements!

Venez tôt pour un meilleur choix.

Lun. - mer. 10-6 Jeu. et ven. 10-9 Sam. 9:30-5 — aussi disponible chez Eaton

1392 ouest, Ste-Catherine 866-0519

COURS DE POTERIE

À la ville:

SEMAINE INTENSIVE

Du 27 au 31 juillet: 36 hrs

Tournage intermédiaire et avancé

Façonnage intermédiaire et avancé

Prof.: Monique Giard — Martine Salavize

À la campagne:

SEMAINE DE RAKU à Val-David

Prof.: Alain Tremblay

Du 20 au 25 juillet — ou — Du 3 au 8 août

CENTRE DE CÉRAMIQUE

poterie bonsecours

433 est, rue Notre-Dame Vieux-Montréal 844-6253 ou 6165

INSCRIPTION IMMÉDIATE

11. SESSION SEPTEMBRE — PROGRAMME DISPONIBLE

AVIS AU PERSONNEL DE LA C.É.C.M.

En raison de la grève des postes, les chèques de paie des employés de la C.É.C.M. seront distribués tous les deux jeudis, à compter du 9 juillet 1981, aux endroits suivants:

1. Commissaires	3737 est, rue Sherbrooke - 1er Est
2. Retraités du fonds de pension local	3737 est, rue Sherbrooke - 1er Est
3. Personnel des écoles ou régions françaises	Au centre administratif de la région région*
4. Personnel du secteur anglais	3737 est, rue Sherbrooke, - Pièce B-200
5. Personnel du Service de l'éducation des adultes	Bureau du personnel - Service de l'éducation des adultes 3700 est, rue Rachel
6. Personnel des services de nutrition: Cafétérias scolaires - surveillants des dîners au primaire	3737 est, rue Sherbrooke Bureau de la nutrition - 3e Est
7. Personnel du Siège social	À leur unité administrative au 3737 est, rue Sherbrooke

* Régions françaises: Ouest 2055, rue Oxtord Est: 6855, 13e Avenue Rosemont Nord: 10 770, Laverdure

Renseignements: 525-6311, poste 578

CÉCM

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Eldorado doit cesser de polluer Duparquet

La contamination du village abitibien de Duparquet par du trioxyde d'arsenic, un ingrédient du poison à rats, a amené hier le ministère de l'Environnement du Québec à exiger l'arrêt immédiat des activités de la compagnie Eldorado Gold Mines.

Cette dernière avait entrepris de recycler sans permis les milliers de tonnes de trioxyde d'arsenic présentes dans les bassins de rétention de déchets miniers laissés sur place lors de l'exploitation de sa mine d'or, il y a maintenant bien des années. La compagnie avait aussi entrepris de traiter le sulfure de molybdène présent sur place.

Le gouvernement du Québec a donc donné à la compagnie jusqu'au 17 juillet pour faire connaître les mesures qu'elle entend prendre pour satisfaire aux règlements et pour récupérer les grandes quantités d'arsenic qui ont

contaminé l'environnement de Duparquet après que les trois bassins de rétention eurent été abandonnés longtemps sans surveillance.

Une partie de ces résidus a été utilisée pour remblayer le lac de Duparquet la plage vient d'être fermée à la population. Le ministère de l'Environnement demandait hier à la population d'utiliser «avec prudence» même la piscine municipale puisque le terrain a été remblayé avec des matériaux contaminés. L'eau potable de la municipalité ne présente cependant aucune trace de contamination, paraît-il.

Déjà, on a constaté des lésions de la peau attribuables à l'arsenic chez quelques employés de la compagnie Eldorado et on songe à examiner systématiquement les enfants les plus exposés, c'est-à-dire ceux qui jouaient souvent en aval des sources de contamination.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
 844-3361 (pour tout autre service)
 • Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
 • Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
 • Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS

 PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
 Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
 Avec: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
 Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement.
 S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS

 PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
 844-3361 (pour tout autre service)
 • 50¢ la ligne nette
 • Minimum \$8.80
 • Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENTS A LOUER

Oubliez... le coût de l'essence, les ennuis de stationnement, les frais de service, les retards, les maux de tête...

Nous sommes au centre-ville

Emménagez à LaCité et profitez de la douceur de vivre dans un des studios et appartements de 1 à 4 chambres, au coeur de la ville. À LaCité, vous trouverez magasins, banques, restaurants, hôtel et discothèque, pas de votre ascenseur, sur la promenade sport LaCité et du stationnement. Le coût de la climatisation et la LaCité, c'est le confort et la douceur de vivre au centre-ville, au pied de la montagne.

Visitez nos appartements, semaine 9h à 20h week-end 11h à 18h

845-4173
 350, rue Prince Arthur ouest à l'angle de l'avenue du Parc

9-7-81

OFFRE D'EMPLOIS OFFRE D'EMPLOIS

SERVICE À LA CLIENTÈLE
F.R.I. SERVICE D'INFORMATION LTÉE

— Une entreprise du centre-ville, spécialisée en services informatisés destinés à la communauté financière, est à la recherche d'un(e) représentant(bilingue) pour son Service à la Clientèle. Les candidats doivent être bilingues, aptes à communiquer efficacement avec les clients et détenir une expérience ou une connaissance des opérations ou l'équivalent serait un atout assuré.

— Nous offrons d'excellentes conditions de travail et un programme supérieur d'avantages sociaux. Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet de votre expérience passée et de vos antécédents académiques à:

Directrice Adjointe
Service à la Clientèle
F.R.I. Service d'Information Ltée
 1801 McGill College
 Suite 600, Montréal

— L'échelle salariale se situe entre \$11,200 et \$16,000.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

COTTAGE DÉTACHÉ de luxe à Orford, près du golf, pentes de ski, terrain 34,000 p.c., évaluation \$145,000, offre raisonnable acceptée. 631-5601, sem. 819-843-9559 w.e. 16-7-81

OUTREMONT: Copropriétés, choix de \$29,000 à \$63,000. Louise Valois 735-6433, 733-6681. TRUST GENERAL, courtier. 9-7-81

ST-BRUNO. Grand cottage pierre brique, 4 c.c., foyer, salon, bureau, beaucoup d'espace de rangement. Paysage. Cousineau France, 462-1880. TRUST GENERAL, courtier 461-0381. 9-7-81

OUTREMONT, duplex 7½-6½, près Université, Stanislas, joli jardin. Georgette Bonville, 739-4232, Tremblay Courtier. 735-5588. 9-7-81

CONDOMINIUMS CONDOMINIUMS CONDOMINIUMS

CONDOMINIUMS À VENDRE

Société canadienne d'hypothèques et de logement Canada Mortgage and Housing Corporation

10 TERRASSE GOYER
DEUX MONTAGNES

Superbe vue sur le lac "Deux Montagnes"

6 unités	3½ pièces à	\$35 500
2 unités	4½ pièces à	\$41 000
2 unités	4½ pièces à	\$43 000
3 unités	4½ pièces à	\$47 500

Piscine Extérieure — Garage intérieur — Sauna
 — Chauffage et Climatisation individuel — Ascenseur
 • Foyer dans chaque unité

OCCUPATION IMMÉDIATE
MISE DE FONDS 10% MINIMUM
Information SCHL 663-9300

Pour visiter contactez: M. Bureau
10 Terrasse Goyer app. 205, Deux Montagnes
473-6572

Canada

9-7-81

DEMANDES D'EMPLOI

ETUDIANT: désire travailler ferait divers travaux comme peinture, nettoyage, jardinage, etc... Appeler Robert: 844-7440. 11-7-81

DIVERS

MAGNIFIQUE TAPIS de laine 9 X 12, \$300. 273-4587. 10-7-81

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

OUTREMONT

Bernard / Champagne, jusqu'à 2,000 p.c. \$6 à \$15 le p.c. Idéal pour restaurant.

279-3752 - 274-2078

9-7-81

GARDERIES

CHERCHONS personne pour garder enfant à domicile, 5 jours semaine, appeler 733-8913 entre 9 a.m. et 5 p.m. 9-7-81

LOGEMENTS À LOUER

ADAM (Pie IX) 4½ fermé, 2 balcons, coin tranquille, chauffage électrique, \$160. 276-3328. 10-7-81

MORGAN grand 6 pièces fermé, 2 balcons, coin tranquille, chauffage électrique, \$350. Aussi 5 pièces, \$300. 276-3328. 10-7-81

CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 1½, 3½, 4½ avec cuisinière et réfrigérateur. Concierge 935-5321. J.N.O. 13-7-81

WILDERTON, 6500, près de l'Université de Montréal, 4½, tranquille avec balcon, chauffé, garage, autres services fournis, disponible immédiatement. Loyer raisonnable. 748-9213, sauf le samedi. 13-6-81

CÔTE-DES-NEIGES, près Université, bas duplex détaché, 6½ de luxe, 2 s.b., tapis mur à mur, garage chauffé, grand jardin, état impeccable, \$650. 342-0232. 9-7-81

N.D.G., bas duplex, foyer, boiserie naturelles, 6½, rue paisible, \$490, après 6h, 489-0133. 9-7-81

VILLERAY, 7696 Cartier, haut duplex à sous-louer, 5½, chauffé, garage, \$290. 15 août - 1er septembre. 725-0271. 10-7-81

MAISONS À LOUER

MAISON UNIFAMILIALE À LOUER, 4 chambres à coucher, près Outremont, \$425, non chauffé. 279-9114. 10-7-81

VILLE MONT-ROYAL, maison de 7 pièces, rue paisible, 1 salle de bain familiale, 2 "powder room", 5 appareils ménager compris, grand patio et jardin clôturé. Pour 1 an à partir du 15 juillet 81, \$1200/mois. Louise Longtin, 342-9393, 731-6817, FRANK A. NORMAN INC. courtiers licenciés. 13-7-81

CHOMEDEY, cottage à louer, 6 pièces, garage, déneigement, entretien gazon, piscine. 681-0935. 13-7-81

OEUVRES / OBJETS D'ART

COLLECTIONNEUR échangerait un livre d'art sur Alfred Pellan "Le Cirque Sacré" et un sur Stanley Cosgrove "La Philharmonie du Piau-sir" pour valeur équivalente, \$3500, chaque. 622-4604. 9-7-81

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

STE-THERÈSE, 8 logements détaché, construit en 1976, chauffage électrique, balance d'hypothèque à 11%. Claude Doyon 430-5545, 435-2067. TRUST GENERAL, courtier. 9-7-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-THERÈSE, 8 logements détaché, construit en 1976, chauffage électrique, balance d'hypothèque à 11%. Claude Doyon 430-5545, 435-2067. TRUST GENERAL, courtier. 9-7-81

COURS

TOUS COURS PRIMAIRES ET SECONDAIRES OFFERTS EN JUILLET ET AOÛT. Professeur titulaire de certificats d'enseignement. 932-4109. J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

À BON PRIX déménagement 24 heures, local et longue distance, assurances, 658-3423. J.N.O.

AMEUBLEMENTS À VENDRE AMEUBLEMENTS À VENDRE CHALET À LOUER

JE VOUS OFFRE L'ORIGINALITÉ

Pour cause de départ, je vends de bons et beaux meubles comme grand (6 pi. x 6 pi.) et petit lit, commode, miroir (pièce unique, 6 pi. x 5½ pi.) et autres articles, vieux gramophone et collection de disques anciens, tableaux (1 tableau maître, 41 po. x 32 po.) qui pourraient vous être utiles. Si intéressé(e)s, communiquez avec LISETTE GASSE au no de tél.:

rés.: 387-1625
 bur.: 735-4561

9/7/81

AMEUBLEMENTS À VENDRE APPARTEMENTS À LOUER

HORLOGE grand-père, 7 pieds, encoignure avec portes vitrées Sheraton, bureau 5 tiroirs Sheraton, écran Chinois 3 panneaux 50" de haut, tables Françaises marbre, tapis Kerman approx. 9 X 12. 481-3431. 10-7-81

ANTIQUITÉS

DÉCAPAGE sur boiserie, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. 27-7-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icart — tableaux — etc... Claude Morrier, 288-0318. 9-7-81

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

LONGUEUIL, Domaine d'Iberville, sous-location 4½, chauffé, éclairé, piscine, libre août. \$326 avant décision de la Régie. 651-1652, 842-0256. 9-7-81

RACHEL/PAPINEAU, beau 4, chêne naturel, tout payé \$330. Références demandées. 286-1203, 522-4678. J.N.O.

VIEUX-MONTREAL, appartement dans un bâtiment en pierre du milieu du 19e siècle, 1000 p.c., très ensoleillé. 849-5854, 849-0709. 9-7-81

AUTOS/MOTOS

HONDA CIVIC 78, familiale, manuelle, 55,000 km, un seul propriétaire, \$3800. 1-827-2411. 13-7-81

BUREAUX À LOUER

2050 MANSFIELD ÉDIFICE I.C.I.
 Emplacement idéal. À 2 pas du métro. 3,000 p.c. environ. Loyer raisonnable.
 Appelez Institut Canadien des Ingénieurs: 842-8121
 Courtiers protégés 10/7/81

BUREAUX À LOUER

8950 Lajeunesse, local de 4 bureaux fermés, 1450 p.c., libre. 384-9021, soir: 389-4735. 09-07-81

CLINIQUE DE JEÛNE
 de la Mauricie
CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Massage musculaire
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:
CLINIQUE DE JEÛNE DE LA MAURICIE
 École de Santé 538-3738
 2600, 6e AVENUE, GRAND-MÈRE Q9T 2L4

le DEVOIR publiera son cahier spécial sur l'éducation le 28 août prochain thème L'éducation des adultes à l'heure de la Commission Jean

Pour tirés à part
SERVICE DU TIRAGE
 844-3361

Publicité
FRANCINE GINGRAS
 844-3361

Vu la grève des postes, si vous désirez nous faire parvenir vos textes d'annonces avant de partir en vacances, nous les acceptons exceptionnellement par téléphone.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Culture et civilisation Études québécoises

Deux certificats de 30 crédits chacun, offerts à ceux qui désirent ajouter une dimension culturelle à leur formation professionnelle et comprendre les changements sociaux de notre époque.

Cet automne, 5 activités de choix sont offertes dans le cadre de ces deux programmes d'étude:

Lundi soir
 • Anthropologie culturelle: art et société — ANT 1960G
 • Les Amérindiens: hier et aujourd'hui — QCF 2283

Mardi soir
 • La philosophie: analyse d'une oeuvre — LRP 2054

(Oeuvre de Gabriel Marcel, philosophe existentiel contemporain)

Mercredi soir
 • Arts et lettres en Occident — LRP 2040

Jeudi soir
 • Le Québec d'hier, de 1867 à 1960 — QCF 2121

Brochure sur demande

Date limite d'admission et d'inscription:
31 juillet

Renseignements:
343-6090

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
 Services immobiliers

ST-BASILE — Superbe split-level excl. 4 planchers, 2 s.d.b., foyer beaucoup d'extra encastres, grand terrain paysagé, hyp. 10½%, C. Treblag 463-3731, 653-6821, Service Pagelette. 9/7/81
 COURTIER

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-PETRONILLE, 24x30, unique, sur fleuve, plancher bois, poutres anciennes, 3 chambres, terrasse, gazonné, 16,595 p.c. B.P.V. possible. Denis Laberge 849-2487, LePage Courtier 627-0901 9-7-81

STE-PETRONILLE, 46x40, foyer, solarium, plus 10 pièces, sous-sol non subdivisé, domaine impeccable, 70,000 p.c. possibilité logement, 1957, financement intéressant, vue superbe. Denise Laberge, 849-2487, LePage Courtier 627-0901 9-7-81

ST-LAMBERT: Une des plus belles! Site intéressant, 5 c.c., foyer naturel, cuisine moderne, garage double, Jeannette Laplante 651-9381, 672-1576. TRUST GENERAL, courtier. 9-7-81

LAC PAUZE ENTRELAC, très jolie maison en brique, 2 chambres à coucher, grand terrain paysager, très privé, droit de passage au lac Pauze, (5353), Caisse d'Établissement Cr. Jean-Louis Larose. 228-3659. 9-7-81

VOYAGES

VACANCES VOILE, à bord Sloop 27', Chesapeake U.S.A., initiation ou perfectionnement. Capitaine Québécois. 843-3924. 9-7-81

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Responsable de la pollution. Qui? Moi?

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1—Erection. — Liquide dans lequel on a mis une plante aromatique à macérer à chaud.
- 2—Dollor américain placé à court terme en Europe.
- 3—Policier. — Mois.
- 4—Docteur de la loi chez les musulmans. — Propres.
- 5—Balustrade légère formant chacun des côtés d'une charrette. — Cérémonial quelconque.
- 6—Fiin ou cordage qui renforce une poulie. — Suit une action en justice.
- 7—Obtenu. — Inspiration poétique. — Ruisselot.
- 8—Notre-Seigneur. — Mode de transmission des droits en vertu des liens du sang.
- 9—Nom générique des composés chimiques anallergiques à l'acétone. — Terre entourée d'eau.
- 10—À quoi l'on n'a pas touché. — Homme d'État gabouais (1902-1967).
- 11—Habille. Mouiller en plongeant dans un liquide.
- 12—Lieu où l'on forme des cavaliers. — Moquerie.

Verticalement

- 1—Réapparition à l'air libre, sous forme de grosse

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
 1 FEA APREMIENT
 2 OUVERTURE III
 3 NEANT BERGER
 4 TURC VII CBE
 5 ARTIANISME AT
 6 I CIEL ORAL
 7 NÉS LENTILLE
 8 ETESIEN S BI
 9 RVER GRESIL
 10 DOS OVAIRE Z
 11 OCEANOGRAPHE
 12 NE MELLE TIA

Coup d'oeil dans un supermarché de Kyoto

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan



MÊME en voyage, le panier à provisions demeure pour moi un exercice fascinant. La visite au supermarché s'impose donc tout naturellement. Encore plus, bien sûr, lorsque la bonne fortune me conduit dans un pays aussi exotique que le Japon où la culture et les habitudes alimentaires sont si différentes. Que mange-t-on? Où, dans les grandes villes, va-t-on s'approvisionner? Le choix est-il varié? Les prix sont-ils aussi élevés qu'on le dit?

Neuf jours à Tokyo et Kyoto avec un groupe de journalistes invités par CPR et l'Office national du tourisme japonais ne

sont certes pas suffisants pour avoir une image précise de la réalité. Loin de là. À peine cela a-t-il permis, à l'intérieur d'un horaire chargé, de jeter un rapide coup d'oeil aux étalages et de recueillir quelques impressions.

En compagnie de Mariko, notre interprète, j'ai donc passé une petite heure, un beau jeudi de la mi-mai, au supermarché Sakae en plein cœur du quartier le plus achalandé du centre-ville de Kyoto. Il faut d'abord préciser que si les supermarchés existent, ils sont beaucoup moins nombreux et moins populaires que les épiceries, fruiteries et poissonneries. Mais on en voit

de plus en plus. Nous apprenons également que la femme au foyer (*l'okasan*, en japonais, ce qui signifie en traduction littérale l'honorable femme d'intérieur) va encore aux provisions tous les jours, par nécessité (parce que les cuisines dans les villes sont très petites et les réfrigérateurs aussi) et pour profiter le plus possible des arrivages de produits frais locaux et importés. Comme on mange beaucoup de poisson cru, on veut également s'assurer qu'il est de première fraîcheur.

Le supermarché où nous sommes allés est ouvert de 10 h 00 à 20 h 00 tous les jours de

la semaine (la plupart des commerces et grands magasins sont ouverts le dimanche — certains ferment toutefois leur portes deux jours par mois pour l'inventaire). Très vaste, il occupe quatre étages. On y sent, dès l'entrée, une forte influence nord-américaine. La première chose qui accroche l'oeil est le comptoir de crème glacée qui s'annonce sous le nom de «Dapper Dan Ice Cream» en alphabet latin sous les caractères japonais.

On se promène à travers les allées, comme chez nous, en poussant un chariot. Le choix est varié et l'on reconnaît quelques marques populaires ici, entre autres les conserves Del Monte et, bien sûr, le Nescafé, sans oublier les grands noms internationaux de l'industrie des produits ménagers.

Je me suis amusée à relever quelques prix qui peuvent servir à établir des comparaisons. À retenir, au moment de mon passage au Japon, le dollar américain valait environ 220 yens. Le système métrique est en usage partout. Rappelons qu'il y a 454 grammes dans une livre.

Voici donc une petite idée de ce que peut donner un panier à provision fait à Kyoto: 450 g de beurre coûtent Y 657 (\$2.98); 400 g de cheddar fabriqué au Japon, Y 408 (\$1.85); trois pots de yogourt nature de 100 mL chacun, Y 158 (72 cents) — aux fraises, deux pots de 100 mL, Y 145 (66 cents); un litre de lait, Y 224 (\$1.02); 10 oeufs (les oeufs ne se vendent pas à la douzaine, mais en carton de 10), Y 225 (\$1.02).

Un petit pain croûté, une copie du pain français, se vend Y 158 (72 cents) tandis qu'un pain blanc tranché (sept tranches) coûte Y 128 (58 cents). Dans les jeunes ménages, de plus en plus, on délaisse le traditionnel bol de riz pour le petit déjeuner à l'américaine. Celui-ci est offert couramment dans tous les hôtels et de nombreux restaurants.

Les clients de ce supermarché paient Y 948 yens (\$4.31) le pot de 150 g de Nescafé tandis que 200 g de café en grains moka (Brésil) coûtent Y 568 (\$2.54). Un kilo de sucre coûte Y 278 (\$1.26).

Au comptoir des fruits et légumes, certaines pratiques de mise en marché diffèrent des nôtres: ainsi, par exemple, les fraises sont offertes en casseaux dans lesquels il y a 24 fraises de bonne grosseur, bien comptées (Y 290 ou \$1.32) et les asperges en botte de cinq lorsqu'elles viennent de la Californie (Y 199 ou 90 cents la botte) ou en botte de dix, lorsqu'elles sont du Japon (Y 390 ou \$1.77). On s'est laissé raconter que les cerises importées représentent un tel luxe qu'elles se vendent à l'unité lorsqu'elles sont disponibles!

Les mandarines d'été du Ja-

pon sont offertes à quatre pour Y 280 (\$1.27) tandis qu'une orange de la Californie, assez grosse mais pas très grosse, coûte Y 200 (91 cents) pièce. Les pamplemousses de la Floride sont «en spécial» à Y 170 (77 cents) pièce ou à trois pour Y 450 (\$2.05). Quatre grosses pommes Fuji coûtent Y 390 (\$1.77), alors qu'une énorme pomme, «la plus grosse au monde» dit en japonais l'affiche, chacune emballée séparément, coûte Y 699 (\$3.18).

Le jour où nous avons relevé ces prix, les légumes nous ont semblé beaucoup plus abordables. Le chou, dont on fait une grande consommation au Japon, était à Y 13 (06 cents) les 100g; une petite laitue Iceberg, production locale, coûtait Y 109 (50 cents); un chou-fleur de moyenne grosseur, Y 159 (72 cents); trois petites aubergines Y 198 (90 cents); 100 g d'haricots verts et Y 128 (58 cents) et un kilo d'oignons, Y 348 (\$1.58).

Fidèle à la réputation qu'on lui fait, le boeuf coûte cher, en particulier le boeuf de Kobe qui est considéré comme un produit de luxe Y 2000 (\$9.09) les 100 gr, ce qui représente environ 3½ onces ou à peine une petite portion. À la livre, cela revient environ à \$40 en argent américain. Si on se satisfait du boeuf «ordinaire» le surlonge, cela revient à Y 1500 ou \$2.27 pour la même quantité, ce qui semble plus raisonnable, mais cela coûte tout de même plus de \$10 la livre. Une portion de boeuf haché (100 g), coûte Y 180 (82 cents).

Dans ces conditions, il vaut mieux manger de la volaille: les cuisses de poulet se vendent Y 105 (48 cents) les 100 g et les poitrines Y 95 (43 cents). Une côtelette de porc de 100 g coûte Y 190 (86 cents) et 100 g de jambon tranché Y 215 (98

cents). On va de préférence au marché ou à la poissonnerie pour acheter du poisson frais, mais on a vu au supermarché du thon cru à Y 270 (\$1.23) les 100 g. Ce poisson est très prisé des japonais.

Cette façon d'indiquer les prix aux 100 g, donc à la portion, est assez pratique puisqu'on peut calculer assez facilement le prix de revient par personne, mais pour un Nord-Américain, cela est, à première vue, assez déroutant.

Après être passé à la caisse, le commis remet chaque article dans le chariot. Le client va alors s'installer à une grande table pour y mettre lui-même ses achats dans des sacs.

«Les Japonais sont très friands des petits gâteaux de Kyoto», avait mentionné dans la conversation Mariko, qui a appris le français à Grenoble. J'étais donc curieuse de voir ce que c'était. L'occasion s'étant présentée, je l'ai accompagnée une fois où elle voulait en acheter.

Quelle ne fut pas ma surprise quand je suis entrée dans ce qui m'est apparu comme la plus élégante des pâtisseries françaises, une pâtisserie comme j'aurais pu en trouver dans les meilleurs quartiers de Paris.

Nous y avons acheté une boîte de 16 pâtisseries miniatures (éclair au chocolat et au café, gâteaux mokas, choux à la crème, religieuses, mille-

feuilles, tartelettes aux fruits) pour la somme de \$11.27. De grosseur normale, une pâtisserie se vend Y 150 (68 cents) pièce. Une aux fraises fraîches portait la mention Y 2 500 (\$11.36). «Mais c'est si bon, commente Mariko, et on n'en mange pas tous les jours...»

Oui, le coût de la vie est élevé au Japon, plus qu'ici, toutes proportions gardées. Les comparaisons sont d'autant plus faciles qu'en 1978, le salaire moyen du Japonais était de \$7.153 alors qu'au Québec il était de \$7.698 (The World Almanac and Book of Facts, 1981). Mais on y mange bien, très bien... avec les yeux d'abord, puis avec le palais. De cela, il faudra reparler.

Le commerce des aliments en mesures métriques en 82

La conversion des balances dans le commerce des aliments au détail débutera le 4 janvier 1982 et s'échelonnera sur une période de deux ans.

C'est ce que vient d'annoncer MM. André Ouellet, ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, et Charles Lapointe, ministre d'État aux petites entreprises et au Tourisme. En vertu de la Loi sur les poids et mesures, un règlement régira la conversion au système métrique des aliments vendus au détail en quantités mesurées. Ce règlement promulgué récemment fait suite à la décision du gouvernement fédéral de procéder à cette étape de la conversion.

La conversion au système métrique doit se dérouler par

zones géographiques selon les plans établis par un comité dans chaque région. Ces comités comptent des représentants de consommateurs, des détaillants et de l'industrie des balances. Dans la région de Montréal, la conversion devra se faire entre les mois de janvier et novembre 1982.

Tant que le programme ne sera pas implanté partout à travers le Canada, soit à la fin de 1983, la publicité pourra afficher les unités métriques et les unités impériales.

Pour aider le grand public au cours de cette période de transition, le ministère de la Consommation mettra en place un mécanisme qui permettra de déposer des plaintes et demander un rajustement de tout écart de prix. Les mo-

dalités en seront rendues publiques au fur et à mesure que la conversion se déroulera dans les différentes zones.

Cadeau royal

OTTAWA (PC) — Le principal cadeau de mariage offert par le Canada au prince Charles et à Lady Diana Spencer consistera en un mobilier de chambre à coucher antique canadien, comprenant un lit à baldaquin.

Les noces du couple royal doivent avoir lieu le 29 juillet et le gouvernement canadien avait espéré pouvoir tenir le secret le plus longtemps possible sur la nature de son cadeau.



Le «sukiyaki» est un plat très populaire au Japon comme ici. On voit ci-dessus tous les ingrédients nécessaires à la préparation de ce boeuf sauté aux légumes.

les bons achats

La pluie tombe, les prix fluctuent

À cause des pluies abondantes en début de saison, la qualité des légumes locaux n'est pas aussi bonne ni aussi constante qu'on pourrait le souhaiter. Pour cette même raison aussi, les prix fluctuent d'une journée à l'autre et d'un supermarché à l'autre.

Toutefois, si le temps chaud et ensoleillé que nous connaissons depuis quelques jours devait se maintenir, cela devrait aider à améliorer la situation.

Quant aux fraises du Québec, la saison est, à toutes fins utiles, terminée dans la région de Montréal. On en trouve encore chez certains producteurs, mais dans les super-

marchés, elles sont plus rares et elles coûtent cher. À l'étalage des fruits, les pêches, les nectarines, les prunes et le raisin vert sans pépin constituent autant de bons achats. Le prix des bleuets a, dans certains endroits, commencé à tomber. Alors qu'ils se vendaient \$1.79 la chopine au A & P, la semaine dernière, on les offre cette semaine à 98 cents. Ce n'est pas encore bon marché, mais c'est au moins abordable.

Le poulet frais est en vedette un peu partout et constitue un bon achat tandis que les prix du porc continuent d'être à la hausse. Les prix du boeuf demeurent stables.

(A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: cuisses entières de poulet frais sans dos attaché, 99 cents; poitrines de poulet frais sans dos attaché, \$1.79; pilons de poulet frais, \$1.39; bifteck de palette, \$1.49. Poisson: filets d'aiglefin surgelés, \$1.89. Fruits et légumes: bleuets des E.-U., 98 cents la chopine; raisins verts de Cal., \$1.38; pommes Granny Smith, 88 cents; échalotes du Qué., 3 paquets pour 99 cents; laitue frisée du Qué., 3 pour 99 cents; épinards du Qué., sac de 10 on., 69 cents.

ou de côtes, \$3.97. Poisson: filets de turbot frais, \$1.99. Fruits et légumes: pêches, gros, 2¼", 48 cents; raisins verts Perlett, sans pépin de Cal., \$1.19; laitue Iceberg, gros, 18, du Qué., 44 cents chacune; concombres anglais du Qué., gros, moyenne, 58 cents chacun.

Éconoprix: poule surg., cat. A, en panier, dépecée, 2 à 3 lb, 49 cents. Fruits et légumes: prunes Santa Rosa de Cal., gros, 4 x 5, 59 cents.

Hypermarché: poulets frais, cat. A, 3 à 4 lb, 95 cents; poulets frais en panier, \$1.15; épaule d'agneau en tranche ou rôt d'épaule d'agneau, surg., de N.-Z., \$1.39. Poisson: filets d'aiglefin frais, \$2.39; dorades grises entières fraîches, \$1.59; merlan frais entier, \$1.09. Fromages: Gouda doux hollandais Anco, \$3.09; fromage français fondant au Kirsh Anco, \$3.45; fromage tranché Fromalp, 75 cents pour 4 on. Fruits et légumes: raisins verts Thompson sans pépin, des E.-U., \$1.19; grosses bananes Dole, 29 cents; bleuets des E.-U., \$1.28 la chop.; prunes Santa Rosa, Cal., gros, 4 x 5, 79 cents; laitue Iceberg du Qué., 2 pqt pour 49 cents.

Cooprix CCM: coupe budget de boeuf, \$1.47; bifteck ou rôt de palette, coupe régulière, \$1.27; bifteck d'aloyau

Qué., gros, 18, 3 pour 99 cents; radis du Qué., 39 cents le cello de 16 on.

IGA/Boniprix: quarts de poulet frais, portion de la cuisine, \$1.18; poulets frais, cat. A, 3 à 4 lb, 98 cents; épaule de porc fumée, genre picnic Maple Leaf, \$1.28. Poisson: filets de gobeberge surg., \$1.48; éperlans de mer surg., \$1.68. Fruits et légumes: prunes Santa Rosa de Cal., gros, 4 x 5, 79 cents; bananes, 29 cents; pommes Granny Smith de l'Afr. du Sud, 69 cents; laitue Iceberg du Qué., gros, 18, 2 pour 89 cents; échalotes du Qué., 2 pqt pour 49 cents; choux verts du Qué., 12 cents.

Méto: poulet à rôtir, surg., cat. «Utilité», 5 à 7 lb, 98 cents; côtes de flanc de porc, surg., \$1.68; jambon mignon désossé, prêt-à-manger, 2 à 3 lb, marque maison, \$2.68. Poisson: saumon Kéta du Pacifique, surg., morceau complet ou demi, \$1.78. Fruits et légumes: raisins verts sans pépin, des E.-U., 98 cents; melon d'eau des E.-U., 23 cents; bleuets des E.-U., \$1.29 la chop.; radis du Qué., 39 cents le cello de 16 on.; échalotes du Qué., 2 pqt pour 49 cents; pommes de terre nouvelles des E.-U., \$1.39 le sac de 5 lb.

pour \$1.99; échalotes du Qué., 3 pqt pour 69 cents; zuchinis du Qué., 35 cents.

Provigo (Dominion): rôt de palette, cat. A, \$1.18; rôt de côtes croisées, \$1.78; boeuf à ragout, désossé, \$2.08; boeuf haché mi-maigre, \$1.98. Fruits et légumes: grosses bananes, 29 cents; bleuets des E.-U., \$1.28 la chop.; raisins verts sans pépin de Cal., \$1.28; melon d'eau de Flor., 28 cents; chou vert du Qué., 29 cents; concombres anglais, gros, 12, 68 cents.

Richelieu: épaule de porc fumé, genre Picnic, marque maison, 5 à 7 lb, \$1.08; longe de porc frais, bout du filet, env. 3 lb, \$1.58; boeuf haché mi-maigre, \$1.68. Fruits et légumes: pêches des E.-U., 45 cents; raisin rouge Flame sans pépin, de Cal., \$1.15; bananes Dole du Honduras, 29 cents; concombre anglais moyen, gros, 12, 65 cents ch.

Steinberg: bacon en tranches sans couenne Steinberg, \$1.59 le 500 g.; soc de porc roulé fumé Steinberg, \$1.89. Poisson: crevettes cuites surg., de marque Young, \$2.89 le 200 g.; filets de sole surg., Nickerson, \$3.89 le pqt de 20 on. Fromages: fromage Capucin de Anco, \$3.09; fromage suisse de Beauce, \$2.99. Fruits et légumes: grosses bananes Dole, 29 cents; melon d'eau des E.-U. Red Cutters, 19 cents; pommes Granny Smith de l'Afr. du Sud, 79 cents; échalotes du Qué., 3 pqt pour 57 cents; laitue Iceberg du Qué., gros, 18, 3 pour 99 cents; concombres Long English de l'Ont., gros, moyenne, 68 cents.

Provibec: boeuf haché ordinaire, \$1.18; rôt de longe de porc frais, bout des côtes, \$1.18; côtelette de porc frais, coupe du centre, \$1.88. Fruits et légumes: pommes de terre nouvelles des E.-U., \$2.09 le sac de 10 lb; raisins Cardinal de Cal., \$1.19; pêches des E.-U., 48 cents; oranges Outspan Navel de l'Afr. du Sud, 12

La Crémaitière
Cuisine française
Salons privés

DINER
tous les vendredis et samedis soir au son de la musique mexicaine
Découvrez notre nouveau menu élaboré par le chef Gérard

DIGNE DES GRANDES ET DES PETITES OCCASIONS. RAFFINEMENT DE LA TABLE DANS UN DÉCOR CHALEUREUX ET ACCUEILLANT.

Grand choix de fruits de mer et poissons
Lunch d'hommes d'affaires

Maison victorienne restaurée en 1866

Ouvert tous les jours
914, boul. Wilfrid-Laurier
Vieux-Beauport, sortie 109 de la Transcanadienne
Réservations: 464-2427

pour fins gourmets seulement

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837

St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

Casa
cuisine italienne

Fernandel

50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650

Ouvert de 11h. à 23h.
Samedi de 17h. à 23h.

Un coin de soleil au cœur de Montréal...
El Morocco II
La cuisine orientale par excellence

Fermé vendredi soir et samedi

3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

À Magog, une bonne adresse...
l'Auberge de l'étoile
Tous les sports de saison
rés: (819) 843-6521
Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

Un coin de soleil Beaucoup de gens connaissent le
La Médina
Téléphonez pour réserver
COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur...

En exclusivité... Vins marocains dont les très fameux gris de Boulaouane

La Médina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359
Ouvert de 17h30 à 24h tous les jours

Du poisson frais. Exclusivement.
RESTAURANT LE FILET
le seul restaurant qui sert uniquement du poisson frais

1197 University (face à la place Ville-Marie) 861-1283

Les Trois Arches
RESTAURANT FRANÇAIS

Un magnifique château canadien converti en restaurant. Notre menu élaboré est dans la tradition de la grande cuisine française.

11,131 chemin Meighen tél: 683-8200
Près du boul. Gouin (3 miles à l'ouest de la sortie 8 de l'autoroute de Mirabel)

Le Pichollette
restaurant français
Gagnant de plusieurs médailles internationales

Élégant décor victorien 1867
Réceptions jusqu'à 30 personnes
Stationnement privé et gratuit.

1020 rue St-Denis, Mt. 843-8502
Champs de Mars

SAVINI

CUISINES ITALIENNE ET FRANÇAISE RECHERCHÉES

— Spécialité préparée à la table
— Table d'hôte jusqu'à 21 h.

Réserver s.v.p. (fermé le dimanche)
3820 boul. St-Laurent, Mt. 845-3326

Silo Rouge
L'ambiance de notre salle de réception aidera à la réussite de votre soirée

Dîner dansant dans une atmosphère unique.

FESTIVAL DES ASSIETTES DU PÊCHEUR AVEC HOMARD VIVANT
Buffet chaud et froid (rôti de boeuf à volonté)
dimanche \$9.95 samedi \$13.95

le Brunch du dimanche (comptoir 40' de long)
adultes \$8.95 enfants \$3.95 (moins de dix ans)

Menu à la carte et spéciaux du jour disponibles
RÉSERVATIONS: 676-0306
8255, boul. TASCHEREAU, Brossard

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 9

HMR LE CENTRE HOSPITALIER MAISONNEUVE-ROSEMONT

Centre hospitalier de soins de courte durée ultrasécialisés (820) lits affilié à l'Université de Montréal est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Nature de la fonction:
Sous l'autorité du Conseil d'administration le Directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, il élabore, planifie, dirige et contrôle toutes les activités générales de l'établissement. Il voit à son bon fonctionnement.

Exigences:
La personne doit avoir une formation universitaire de niveau supérieur de préférence se rattachant à l'administration ou l'équivalent et avoir une expérience pertinente minimale de cinq (5) ans en administration à un poste cadre supérieur. Sa connaissance du milieu des Affaires sociales constitue un atout majeur.

Conditions de travail:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales (classe 27).
Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 14 août 1981, à:

Président du Jury de sélection
Conseil d'administration
Centre Hospitalier Maisonneuve-Rosemont
5415 boul. de l'Assomption
Montréal, Qué. H1T 2M4

N.B. Toute candidature sera traitée confidentiellement.



Conseil CRI de la santé et des services sociaux de la Baie James
Cree Board of Health and Social Services of James Bay

Hôpital CHISASIBI Hospital

Ce Centre Hospitalier de 32 lits de soins aigus, qui fonctionne comme un établissement sous la responsabilité du Conseil CRI de la Santé et des Services Sociaux de la Baie James, cherche à combler pour septembre 1981

3 POSTES DE MÉDECINS

Le Centre occupe un édifice nouvellement construit qui prévoit l'aménagement de 18 lits de médecine et 14 lits de pédiatrie, une salle d'accouchement, une salle de chirurgie mineure et des locaux pour les soins d'urgence et la consultation externe.

En plus d'exercer leur profession à Chisasibi, les médecins sont appelés périodiquement à visiter les diverses communautés crie où existent déjà des postes de soins. Des spécialistes viennent régulièrement de Montréal pour des tournées de consultations.

Le contrat qui vous lie à l'hôpital Chisasibi est normalement d'un an, renouvelable au gré des parties.

Le régime de rémunération est celui prévu aux ententes avec la R.A.M.Q. assorti d'un programme de bénéfices d'appoint dû à l'éloignement.

Les demandes d'emploi devront être adressées à:

Dr Charles Dumont
ou
Marcel Bonenfant
Module du Nord québécois
2100 rue Guy, Suite 204
Montréal, Québec
(514) 933-2724

POSTE À POURVOIR EN TRADUCTION TECHNIQUE

Ce poste intéressera les traducteurs ou traductrices ayant une solide formation et une expérience de plusieurs années en traduction. L'appartenance à une société reconnue est souhaitable.

Les textes à traiter sont de nature spécialisée et appartiennent au vaste domaine de l'aéronautique.

Le travail se fait en équipe et exige donc faculté d'intégration et ouverture d'esprit.

Les candidatures doivent être adressées à:

Traducteur en chef
Service de linguistique AC/CN
800, boul. Dorchester ouest
4^e étage
Montréal (Québec)
H3C 3N4

Discrétion assurée.
Salaire et avantages sociaux intéressants.



NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 75¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte que cinq dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,

Rens.: 844-3361



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT

Attributions caractéristiques:

Le poste comporte l'exercice de toute fonction et de toute tâche définies par le directeur général relativement à l'administration des programmes et des ressources de la Commission de même que l'exercice sous son autorité des droits, pouvoirs et obligations délégués par le conseil des commissaires.

Traits particuliers:

La Commission scolaire régionale de l'Outaouais (C.S.R.O.) recherche un(e) candidat(e) possédant les qualifications et les qualités suivantes:

- diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle;
- dix (10) années d'expérience de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq (5) années dans un emploi de cadre;
- sensible aux besoins des divers personnels et aux attentes du milieu;
- capable d'imaginer, de présenter et d'appliquer des mesures innovatrices;
- apte à créer un climat de travail favorable à l'activité éducative;
- intéressé et apte à mettre l'accent sur les services administratifs tels que: finances, équipement, informatique et personnel;
- conscient des grands courants de la pensée actuelle en éducation;

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale en vigueur pour une commission scolaire régionale de plus de 12.000 élèves.

Concours: C-246.

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent parvenir le ou avant le 29 juillet 1981 à:

Yves Beaudin
Directeur général
Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais
225, rue St-Rédempteur
Hull, Québec
J8X-2T3

Note: Prière d'inscrire le numéro du concours sur l'enveloppe.



EXPERT-CONSEIL EN TERRAINS MINIERES (LANDMAN)

Endroit: Toronto, Ontario

On cherche à combler un poste comportant une vaste gamme de fonctions relatives aux terrains dans le cadre d'un programme actif d'exploration minière au Canada. Des déplacements seront nécessaires.

Les postulants devraient posséder un diplôme universitaire ou au moins 5 années d'expérience dans le domaine des terrains miniers ou pétroliers. La connaissance de l'anglais est essentielle et le bilinguisme (anglais-français) est un atout certain.

Getty est une organisation qui reconnaît l'importance de ses employés et leur offre toutes les possibilités de faire carrière et de gravir les échelons de la hiérarchie.

Le salaire sera proportionnel à l'expérience et d'excellents avantages seront offerts.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à titre confidentiel à l'adresse suivante:

District Landman
Getty Mines, Limited
Suite 600, 10 King Street East
Toronto, Ontario M5C 1C3



SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER

LE SUCO EST UN ORGANISME NON GOUVERNEMENTAL À BUT NON LUCRATIF DONT L'OBJET EST DE BÂTIR UNE SOLIDARITÉ ENTRE LES PEUPLES.

Le Service Universitaire Canadien Outre-mer est à la recherche d'un(e):

ADJOINT(E) AU DIRECTEUR DES FINANCES

- La personne choisie devra coordonner les activités du secteur comptable incluant la préparation des états financiers.
- Elle devra s'assurer du bon fonctionnement des procédures de contrôle interne existantes.
- Elle participera à l'analyse budgétaire.

EXIGENCES:

- Diplôme de C.A., C.G.A. ou finissant. Une expérience valable peut compenser le manque de diplôme universitaire.
- Expérience professionnelle de trois (3) années minimum.
- Connaissance approfondie des problèmes de développement outre-mer et/ou du Québec.
- Capacité de travailler de manière autonome et d'assurer l'animation d'une équipe de travail.
- Compréhension des autres cultures (africaine et/ou latino-américaine).

CONDITIONS GÉNÉRALES:

Poste à: Montréal, poste permanent à temps plein
Salaire et avantages sociaux: Selon la convention collective
Entrée en fonctions: Le plus tôt possible
Fermeture du concours: Mercredi le 22 juillet 1981
Faire parvenir le curriculum vitae à:
Raphaël Assor, Directeur des Finances
SUCO
4824 Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3V 1G4



COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

CHIMISTES — INGÉNIEURS MÉCANICIENS — TECHNOLOGUES CIVILS

Concours ouverts aux hommes et aux femmes

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Campus de Bathurst, doit pourvoir à trois postes d'instructeurs dans ses programmes de deux ans qui mènent à un diplôme dans les différentes spécialisations de la Technologie: deux Instructeurs en Technologie et un Instructeur de l'Enseignement technique.

INSTRUCTEUR EN TECHNOLOGIE — DEUX (2) POSTES

(1) Programme de Technologie de chimie industrielle — L'individu choisi sera appelé à enseigner des cours soit en chimie organique, chimie instrumentale et/ou chimie physique.

Nous sollicitons les candidatures de personnes qui détiennent au minimum un diplôme universitaire en chimie et possèdent 3 années d'expérience sur le marché du travail comme chimiste.

NUMÉRO DE CONCOURS: 81-B-014

(2) Programme de Technologie du génie mécanique — Le postulant devra préparer et surveiller les expériences en laboratoire de génie mécanique. Ceci comprendra aussi l'enseignement des matières théoriques.

Nous invitons les candidatures de ceux qui possèdent un diplôme universitaire en génie mécanique et qui possèdent au moins trois années d'expérience en milieu industriel.

NUMÉRO DE CONCOURS: 81-B-015

Le salaire varie entre \$19,464 et \$33,324 (1^{er} septembre 1981) selon les titres et qualités et l'expérience.

INSTRUCTEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE — UN (1) POSTE

(1) Programme de Technologie du génie civil — L'individu sera chargé de faire la surveillance des travaux d'étudiants dans les différents laboratoires tels que l'analyse du sol, laboratoire de béton, laboratoire d'assainissement, etc.

Nous sollicitons les candidatures de personnes qui détiennent un diplôme en technologie du génie civil et qui possèdent 3 années d'expérience pertinente.

NUMÉRO DE CONCOURS: 81-B-016

Le salaire varie entre \$13,872 et \$28,668 (1^{er} septembre 1981) selon les titres et qualités et l'expérience.

Le candidat pourra bénéficier d'excellentes conditions de travail, des heures de travail régulières, des avantages sociaux tels que pension, l'occasion de participer à une assurance médicale (Croix-bleue), ainsi que des vacances et des congés de maladie pouvant être accumulés. Lorsqu'un instructeur possède la compétence voulue, il a droit à deux mois de vacances. On fera suivre aux candidats choisis qui ne sont pas qualifiés pour l'enseignement, un programme de formation dans ce domaine.

Une bonne connaissance des deux langues officielles est essentielle aux trois postes.

Faites parvenir votre candidature au soussigné (ou téléphonez à Bathurst 506-548-4591), faisant connaître vos titres et qualités et votre expérience, avant le 27 juillet 1981.

Monsieur Terry Belliveau, Directeur adjoint/Administration
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
Campus de Bathurst
C. P. "J"
Bathurst, N.-B.
E2A 3Z2

N.B.: Les formulaires de demande sont disponibles aux campus du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et aux bureaux du Gouvernement provincial.

Spécialiste — écologie forestière

La Société d'énergie de la Baie James est à la recherche d'un Spécialiste — Ecologie forestière pour son service Ecologie.

FONCTIONS

Participer à l'élaboration, l'orientation et l'évolution des programmes du service Ecologie.

Travailler en équipe à l'interne et de concert avec les représentants des différents organismes gouvernementaux universitaires et privés.

EXIGENCES

Maîtrise en aménagement et un minimum de cinq années d'expérience pertinente — ou l'équivalent.

Être éligible à l'ordre des ingénieurs du Québec.

Connaissance des méthodes d'échantillonnage et d'analyse des écosystèmes terrestres et aquatiques serait souhaitable.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Société d'énergie de la Baie James
Division de l'Embauchage
14^e étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal, Québec
H2L 4M8
Dossier 1039



Hydro-Québec

Bureau d'emploi
75, boul.
Dorchester ouest
Montréal, Québec
H3C 3H6

ARCHÉOLOGUE

CONCOURS: 81-0276-07-J-1

Fonctions:

- Établir la démarche archéologique qui convient aux besoins et aux travaux d'Hydro-Québec et élaborer en ce domaine les objectifs, les étapes, les moyens d'inventaire et d'analyse, les calendriers d'opération, les cadres opérationnels et les enveloppes budgétaires.
- Réaliser ces études et rédiger, s'il y a lieu, les rapports ou encadrer les études commandées par Hydro-Québec à des consultants.
- Assurer le suivi administratif de ces études, contrôler et vérifier la qualité des travaux, apprécier les résultats et veiller à leur intégration à l'ensemble des études d'environnement.
- Alimenter ou représenter, lorsque requis, Hydro-Québec dans ses relations avec les autorités gouvernementales responsables des études archéologiques, avec les organismes ou groupes intéressés et avec d'autres entreprises menant des études analogues à celles d'Hydro-Québec; veiller à la délivrance par le ministère des Affaires culturelles des permis de recherches archéologiques.

Exigences:

- Être détenteur d'un diplôme universitaire du deuxième cycle en archéologie.
- Posséder une vaste expérience pratique en cette matière.
- Avoir largement participé à des études sur le terrain et en avoir encadré.
- Avoir l'expérience d'une équipe de travail pluridisciplinaire.
- Avoir de la langue française et anglaise une connaissance appropriée à la fonction (relations avec les autochtones).

Lieu de travail: Montréal

N.B.: Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible à l'adresse ci-dessus, en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours, avant le 27 juillet 1981. En raison du conflit postal, il serait préférable de le remettre directement au bureau d'emploi, à l'adresse ci-dessus ou, en province, aux succursales d'Hydro-Québec.

Avis égaux - Avis publics

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 juin 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Eric Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25ème jour de juin 1981, sous le numéro 3187599.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No. 500-12-106682-812
GEORGES FROMONT
RÉQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No. 500-12-106682-812
DAME PRINCEP GOUSSIE SCLAIT
—et—
MONSIEUR FRITZ SCLAIT
Anciennement du 1479 Jean XXIII, St-Hubert, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No. 500-05-008071-811
GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION DU CANADA, LIMITEE.
Demanderesse,
GUY PROVOST, Défendeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No. 500-12-106684-810
DAME LORREANDA FLIBOTTE,
Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Divorces
No. 500-12-106 639 812
JOCELYNE MICHEL,
requérante,
DENIS TREPANIER, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-810
DAME LORREANDA FLIBOTTE,
Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
No. 500-12-106684-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Aide Juridique
No. 500-12-106683-819
LYDIA ST-ONGE,
Requérante,
RODRIGUE LANTIN, Intimé

AVIS
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
Demande de transfert de permis en vertu de l'article 2.59.1 du règlement no. 2
PRENEZ AVIS que le requérant-cédant, M. John Calce, s'adresse à la Commission des Transports pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de transport à Service de Limousine Princesse Lita, dont les actionnaires sont les suivants:
— John Calce 50 actions ordinaires
— Roberto Calce 50 actions ordinaires
Toute personne désirent s'opposer à cette demande devra s'adresser à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la 3^{ème} publication.
1^{ère} publication: 6 juillet 1981
2^{ème} publication: 7 juillet 1981
3^{ème} publication: 8 juillet 1981
MARTINEAU, WALKER

TWENTIETH CENTURY MANAGEMENT LTD.
AVIS est par les présentes donné que la compagnie TWENTIETH CENTURY MANAGEMENT LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, à l'intention de demander sa dissolution au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de la province de Québec.
DATE À MONTRÉAL, CE DEUXIÈME JOUR DE JUILLET 1981
ROBERTO CALCE, FINKELSTEIN & LANDRY
Procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No. 500-12-10674-813
DORA MIRANDETE GRAVEL, ménagère, résidente domiciliée au 585, de la rue de Magdeleine, en la ville de la Prairie, district de Montréal,
Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No. 500-12-10674-813
DORA MIRANDETE GRAVEL, ménagère, résidente domiciliée au 585, de la rue de Magdeleine, en la ville de la Prairie, district de Montréal,
Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No. 500-12-106885-811
YVETTE DESTROISMAISON,
Requérante
JACQUES McSWEEN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No. 500-12-106885-811
YVETTE DESTROISMAISON,
Requérante
JACQUES McSWEEN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No. 500-12-106885-811
YVETTE DESTROISMAISON,
Requérante
JACQUES McSWEEN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No. 500-12-106885-811
YVETTE DESTROISMAISON,
Requérante
JACQUES McSWEEN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No. 500-12-106885-811
YVETTE DESTROISMAISON,
Requérante
JACQUES McSWEEN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No. 500-12-106885-811
YVETTE DESTROISMAISON,
Requérante
JACQUES McSWEEN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No. 500-12-106885-811
YVETTE DESTROISMAISON,
Requérante
JACQUES McSWEEN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No. 500-12-106885-811
YVETTE DESTROISMAISON,
Requérante
JACQUES McSWEEN, Intimé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No. 500-12-106885-811
YVETTE DESTROISMAISON,
Requérante
JACQUES McSWEEN, Intimé

AMÉRIQUE

Aujourd'hui une crête de haute pression dominera l'ensemble de la province, il en résultera du temps chaud et humide que l'on a connu ces derniers jours. L'approche d'un front froid en provenance des prairies apportera des averses et des orages plus tard jeudi.

MONTRÉAL
Aujourd'hui ensoleillé chaud et humide. Maximum de 30 à 32. Aperçu pour jeudi: beau et chaud, possibilité d'un orage en fin de journée.
Lever du soleil: 5 h 15
Coucher: 20 h 45

QUÉBEC
Abliti, Témiscamingue: ensoleillé, chaud et humide. 30. Aperçu pour jeudi: averses et orages.
Pontiac, Gatineau, Lièvre, Outaouais: ensoleillé, chaud et humide, maximum 32. Aperçu pour jeudi: chaud et humide, quelques orages en fin de journée.
Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé, chaud et humide, maximum 30. Aperçu pour vendredi: chaud et humide, quelques orages en fin de journée.
Laurentides, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Estrie: ensoleillé, chaud et humide, maximum 30. Aperçu pour jeudi: beau, chaud et humide, possibilité d'orage en fin de journée.
Beauce: quelques passages nuageux. M. à midi, beau, chaud et humide par la suite, maximum 30. Aperçu pour jeudi: peu de changement.
Moulin, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Baie-Comau: ciel variable, maximum 23. Aperçu pour jeudi: peu de changement.
Saguenay, Basse-Côte-Nord, Anticosti (à l'ouest de Natashquan): généralement ensoleillé, maximum 24. Aperçu pour jeudi: beau et chaud.
Anticosti (à l'est de Natashquan): généralement ensoleillé et vent modéré, maximum 18. Aperçu pour jeudi: beau.

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	nuageux	17 13 h
Amsterdam	nuageux	18 13 h
Ankara	part. nuageux	25 15 h
Athènes	part. nuageux	27 14 h
Auckland	—	—
Beyrouth	—	—
Berlin	—	—
Birmingham	—	—
Bombay	—	—
Bruxelles	clair	22 13 h
Le Caire	clair	33 14 h
Casablanca	nuageux	23 13 h
Copenhague	part. nuageux	19 13 h
Dublin	clair	25 13 h
Genève	clair	25 14 h
Helsinki	clair	22 13 h
Lisbonne	clair	21 13 h
Madrid	clair	30 13 h
Malmö	clair	30 13 h
Manille	—	—
Moscou	part. nuageux	26 15 h
New Delhi	part. nuageux	35 17 h
Nice	part. nuageux	25 13 h
Oslo	part. nuageux	18 13 h
Paris	part. nuageux	25 13 h

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

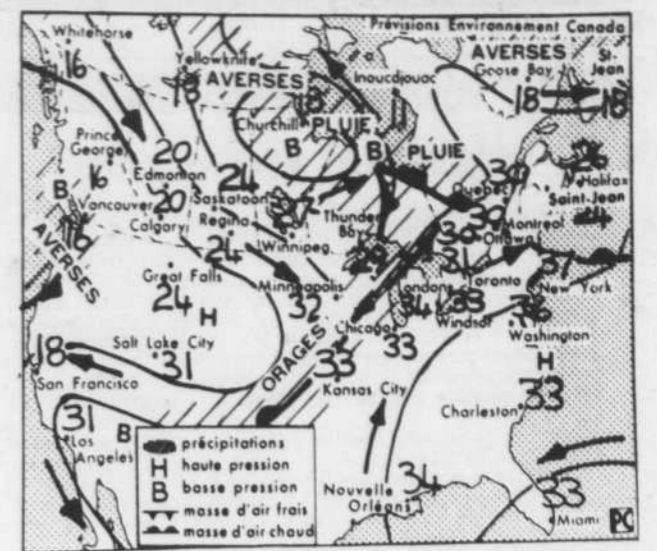
TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Acapulco	part. nuageux	32 25
Barbades	nuageux	30 26
Bermudes	nuageux	28 25



Prévisions de la carte du temps à midi aujourd'hui

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Rome	clair	31 13 h
Sofia	part. nuageux	30 14 h
Stockholm	nuageux	20 13 h
Sydney	—	—
Tokyo	part. nuageux	26 21 h
Tunis	clair	29 13 h
Vienne	part. nuageux	28 13 h
Varsovie	clair	23 13 h

RETROSPECTIVE
TEMPÉRATURES MIN MAX
A 18 h hier 20 28
Normal 16 26
Records 7(1969) 32(1952)

LE MONDE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	nuageux	17 13 h
Amsterdam	nuageux	18 13 h
Ankara	part. nuageux	25 15 h

LES BOURSES MONDIALES

RONKO Texagulf en hausse

Les cours ont évolué sur une note irrégulière hier à la Bourse de Toronto. Des ordres d'achat nombreux ont fait monter l'indice composite de 27 points à 2238.64 à la clôture. Les titres à la baisse étaient cependant plus nombreux que ceux à la hausse (273 à 235) et 248 camé-

Parmi les ordres d'achat, Cadillac Fairview gagne 2-1 à \$51. Texaco Canada 2-1 à \$37-1/4. Aquitaine de Canada 1-3 à \$62-1/4. Seagram 1-2 à \$65-1/4 et Hudson's Bay Oil and Gas 1-1 à \$38-1/4.

General Motors perd 2-1 à \$59-7/8. Northern Telecom 1-2 à \$45-1/2. Carma Developers A 2-1 à \$16. Consumers Distributing 3-4 à \$9 et Canadian Pacific 3-4 à \$43-1/2.

United Ken Hill gagne 7-8 à \$24. Cyprus Avnil 3-4 à \$30-1/2 et Pine Point Mines 5-8 à \$48-1/2. Campbell Resources cède 3-4 à \$12-3/8 et Lake Shore Mines 3-4 à \$19-1/4.

Ocelot Industries B prend 3-4 à \$61-1/8. Sceptres Resources 7-8 à \$11-3/4 et Oakwood Pete 3-4 à \$23-3/4. Explorer gagne 5-8 à \$15-3/4 et Biगत Oil and Gas 2-1 à \$6-3/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies, including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

DES BUREAUX SELON VOS BESOINS 861-9393

Les bureaux sont disponibles dans divers secteurs de la ville de Toronto, offrant des espaces modernes et bien équipés.

Table listing office space for rent, including details on location, size, and contact information for various real estate agencies.

ORIONS

Mois Prix Vol. C.ouv. Form. Titre. Liste de valeurs boursières avec leurs prix et variations.

Table of stock prices for various companies, including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

OBIGATIONS

Baisse des cours hier sur le marché canadien des obligations. Liste de valeurs boursières avec leurs prix et variations.

Table of bond prices for various companies, including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Activité modérée

Une activité modérée a régné hier à la Bourse de Montréal. L'indice composite a terminé la séance par un gain de 1,74 à 3639,95.

Les pétroles ont gagné 2 à 263,73, les industries 2,20 à 394,87. Les services publics 1,02 à 262,73, et les bancaires 0,35 à 362,14.

Texagulf a gagné 8-8 à \$64-7/8. Aquitaine 2-1 à \$62-1/2. Hanger Sidelley 1-2 à \$22-1/2. Waxco 1-4 à \$36-1/4.

Turbo Resources, valeur industrielle la plus traitée, cède 5-8 à \$10-3/8. Energy and Precious Metals A, vedette des miniers, gagne cinq cents à \$1.

On dénombre 45 titres en hausse, 52 en baisse et 54 stables. Silver Stack gagne 3-4 à \$12-1/2, Alcan 5-8 à \$33-1/2.

Parmi les pétroles, Gulf prend 1-2 à \$28-1/4, alors qu'Imperial A est stationnaire à \$35-1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies, including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

NEW YORK Plus quatre points

Après huit séances consécutives de baisse, Wall Street a enregistré hier plusieurs tentatives de reprise. En dépit de l'incertitude, l'indice Dow Jones des industries a clôturé à 953,09, faisant un léger ressortir en hausse de 3,80 sur la veille.

Les transactions, toujours modérées, se sont toutefois quelque peu développées. Au total en effet, un peu plus de 51 millions d'actions ont changé de mains.

Selon les analystes, outre des considérations techniques, les deux principaux facteurs qui ont influencé la tendance hier ont été: d'une part l'annonce que la masse monétaire était demeurée stable au cours de la semaine arrêtée le 24 juin et, d'autre part, celle d'une hausse modérée de l'indice des prix de gros en juin (plus 0,2%).

Texagulf s'est inscrit, comme prévu, en hausse très sensible à la suite du relèvement de l'offre d'achat faite par Elf-Aquitaine. Son action a gagné 6-8 à \$53-7/8.

Parmi les valeurs canadiennes, Seagram gagne 1-3 à \$54-3/4. McIntyre Mines 1-1 à \$49-3/4 et Hiram Walker Resources 7-8 à \$29-1/8.

Ashland Oil perd 1-8 à \$38-1/8. Genstar 3-8 à \$28 et Campbell Red Lake 3-8 à \$14-1/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies, including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

OBIGATIONS

Baisse des cours hier sur le marché canadien des obligations. Liste de valeurs boursières avec leurs prix et variations.

Table of bond prices for various companies, including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 7-100 et colait à \$1,2928. Les titres à la devise canadienne ont perdu un demi-point. Le livreur sterling a gagné 41-100 à \$2,8221.

A New York, le dollar canadien a perdu 1-20 à \$0,8314 mais livra une progression de 2-100 à \$1,8973.

RECOMMANDATIONS

Table of investment recommendations for various companies, including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and recommendation.

Une firme dirigée par l'ancien coordonnateur au financement de l'UN suscite l'intérêt à Québec

par Michel Nadeau

Une nouvelle entreprise de «gestion de production télévisuelle» suscite présentement beaucoup d'intérêt dans la région de Québec. Moins de deux mois après sa fondation, le Groupe Gracer vient d'embaucher 60 personnes après avoir commandé pour \$1.1 million d'équipement électronique.

Cette firme est l'initiative de M. Daniel Laflamme qui était jusqu'au mois de mai dernier coordonnateur du financement de l'Union nationale.

«Il s'agit d'une entreprise unique en Amérique du Nord. Nous sommes les seuls producteurs complètement indépendants car nous faisons tout, ici même, sans l'aide d'aucun sous-traitant», a déclaré au DEVOIR le président délégué à la gestion.

N'ayant réalisé que quelques contrats de peu d'importance, l'entreprise a pourtant déjà loué à Québec un immeuble de 48,000 pieds carrés,

dont l'inauguration officielle doit avoir lieu le 26 juillet. «Le maire de Québec et le ministre de l'Industrie et du Commerce nous ont confirmé leur présence», a ajouté M. Laflamme.

Or, tant au bureau de M. Jean Pelletier qu'à celui de M. Rodrigue Biron, on est catégorique: il n'y aura personne puisque le maire et le ministre seront en vacances le 26 juillet.

«Nous avons conclu une entente avec Cossette & Associés qui faisait faire toute sa production à Toronto», de dire M. Laflamme.

Pourtant, le directeur du bureau montréalais de cette agence de publicité, M. François Duffar, a fermement démenti cette double affirmation: «Notre agence n'a conclu aucune entente avec ces gens. La totalité de notre production est réalisée au Québec. Il y a suffisamment de gens compétents ici...»

Samedi dernier, le Groupe Gracer faisait paraître une page complète de publicité

dans La Presse avec la photo d'une cinquantaine d'employés dont quatre téléphonistes et réceptionnistes et deux «proposés à la cafétéria».

Or, un membre du personnel de la compagnie de la rue Saint-Vallier a révélé qu'au moins trois employés se sont adressés récemment à la Commission des normes du travail pour réclamer de la rémunération passée.

«Notre personnel passera de 60 à plus de 80 personnes d'ici la fin de l'été. Nous avons obtenu du Centre de main-d'œuvre du Canada la reconnaissance comme l'unique centre de formation en production audio-visuelle. Une trentaine d'emplois seront ainsi créés...» selon M. Laflamme.

Par ailleurs, au cabinet du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, on affirme avoir reçu une requête pour une subvention reliée à la création de 39 emplois. Une première analyse aurait con-

clu à une réponse plutôt négative.

Le Groupe Gracer projetait produire une série d'émissions sous le titre «Fraises et champagne». Cependant, Télé-Capitale n'en aurait pas voulu.

D'ailleurs les liens sont rompus entre Télé-Capitale, le principal pourvoyeur de contrats audio-visuels à Québec, et le nouveau groupe.

«On ne travaille plus pour Télé-Capitale. Nous avons déboursé \$1,500 de notre poche pour compléter les trois contrats avec eux... Il semble de plus que Télé-Capitale n'ait pas donné suite aux deux émissions pilotes «Fraises et champagne» préparées par le Groupe Gracer.

Les coûts de main-d'œuvre s'élevaient présentement à \$16,000 par semaine. Le premier chèque de paie doit être versé aux employés le 15 juillet.

«Les quatre actionnaires ont engagé \$72,000 dans la compagnie. Il s'agit d'argent person-

nel», de préciser M. Laflamme.

M. Laflamme détient la majorité des actions de l'entreprise alors que ses partenaires sont MM. Robert Vézina, Yvon Rancourt et Pierre-André Hamel. Ce dernier fut candidat pour le Ralliement chrétien dans le comté de Shawinigan contre M. Jean Chretien.

M. Laflamme, un jeune homme d'affaires de 33 ans qui fit jadis partie de l'équipe de marketing de la Galerie Georges Saint-Pierre à Groulx, un projet qui échoua par la suite. Il a oeuvré également dans le domaine du spectacle et de la psychologie.

«Tout le monde pose la question du financement. La réponse est simple: nous avons généré des contrats sur notre gueleu. Un projet de \$2 millions avec l'Alcan pourrait déboucher prochainement.»

La compagnie aurait décroché des contrats de la ville de Shawinigan, de la Peinture Nationale et des magasins Croteau.

Du côté de la production en ondes, c'est le commercial du groupe Patrick Zabé («Chicago») qui a été bien mentionné. À Télé-4, M. Pat O'Hara déclare que le produit est de bonne qualité «mais nous n'avons aucun projet pour l'instant avec Gracer».

M. Laflamme a cependant d'autres idées pour son groupe qui compte quatre grands départements et 22 divisions.

«Nous avons rencontré Rodrigue Biron deux fois durant trois heures. Il considère notre projet comme extraordinaire.»

«Pour l'événement, nous avons réservé le Colisée...»

au jour le jour

■ Texaco flirtait aussi...

Dupont et Seagram ne furent pas les seuls à courtiser Conoco: Texaco a eu aussi des discussions informelles sur une éventuelle offre d'achat... Des observateurs se demandent s'il y aura d'autres offres puisque, même si Dupont obtient facilement 75% des actions Conoco, il resterait encore 25% d'actions disponibles. Des analystes estiment que l'action Conoco pourrait valoir plus de \$100 (l'offre Dupont est de \$87.50). Ils expliquent l'OPA de Dupont d'abord par une nouvelle manifestation d'hostilité envers les intérêts canadiens; ensuite par une restructuration du capitalisme américain, avec déjà \$17 milliards de fusions et d'acquisitions au premier trimestre 81, avant les \$7.3 milliards que représenteront l'achat de Conoco par Dupont.

■ Dofasco achète chez ASEA

La compagnie ASEA Ltee, de Montréal, fournira à la société Dofasco un compensateur statique Var, d'une valeur de \$2.5 millions. Le système, qui équipera un laminoir à chaud d'Hamilton (Ontario), devrait entrer en service en 1982. ASEA est le seul fabricant québécois de gros transformateurs électriques et la compagnie fêtera bientôt son dixième anniversaire en inaugurant ses nouvelles installations de Varennes. L'usine, agrandie de 3,100 m², occupera d'ici 1983 environ 350 personnes (305 actuellement). L'an dernier, ASEA Ltee a reçu plus de \$100 millions de commandes.

■ Un banquier compatissant

Les banquiers sont prêts à accorder des arrangements financiers particuliers aux propriétaires de maisons qui ne peuvent suivre la hausse des taux d'intérêt. «S'il y a des problèmes, la banque n'a aucun intérêt à mettre en défaut ces propriétaires», a déclaré le président de l'Association des banquiers canadiens, M. R. MacIntosh. Mais il ne voit à l'horizon aucune baisse significative des taux hypothécaires, souvent autour de 19%. Hier justement, le Crédit foncier haussa légèrement ses taux préférentiels pour les prêts conventionnels: 18.5% de un à cinq ans, une hausse de 0.25% pour les échéances de quatre et cinq ans.

■ La déprime à Detroit

Les ventes de voitures américaines ont connu en juin leur plus bas niveau depuis au moins 17 ans. Les consommateurs résistent aux prix élevés et aux taux d'intérêt record tandis que les constructeurs étrangers s'approprient 28.2% du marché américain... Aussi, les ventes ont décliné de 2.5% par rapport à juin 1980. Il s'est vendu 19,916 voitures neuves par jour au lieu de 20,437 l'an dernier.

■ En raccourci

La CEE menace le Canada de mesures de rétorsion si le pétrole ne monte pas au prix mondial... L'indice des prix de gros a progressé de 0.4% aux États-Unis, en juin, soit 9.5% depuis le début 81... La CVMO a fait cesser la distribution des titres Gilmour Gold Explorations... British Steel a perdu \$1.27 milliard l'an dernier tandis que Sydney Steel tente d'améliorer la qualité de ses rails... A.E. Lepage a créé A.E. Lepage (Atlantic) pour s'étendre dans les Maritimes, avec deux bureaux à Halifax-Dartmouth... Une compagnie pétrolière de Calgary, Sulpetro, est associée à Elf Aquitaine pour exploiter des champs pétroliers à Oman (Moyen-Orient)... Pacific Western Airlines a acheté deux nouveaux Boeing 737, livrables en 82... La Bourse de Paris s'est redressée hier sur un marché très calme... Les mineurs britanniques demandent 25% d'augmentation quand Mme Thatcher veut limiter les hausses à 5%... «S'établir à son compte» est le 16e guide édité par la PME par la Banque Royale... Les travailleurs syndiqués de Sucre Cartier ont réclamé une enquête publique sur la fermeture... John Labatt veut racheter les 5,339 actions ordinaires Ogilvie Mills.

Marie-Agnès Thellier

Les caisses d'entraide veulent au moins \$12 millions

La station du Mt-Tremblant est à vendre

par André Bouthillier

Moins d'un an après avoir cédé ses intérêts dans la compagnie Nordair, la Fédération des caisses d'entraide économique veut vendre la station touristique du Mont-Tremblant.

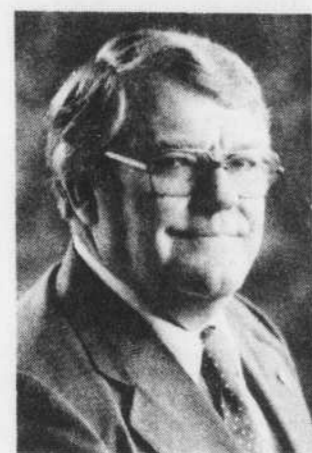
Interrogé par LE DEVOIR, le président de la Fédération des caisses, M. Eric Forest, a révélé hier qu'il rencontrera, d'ici quelques semaines, les représentants de deux groupes de gens d'affaires qui ont déjà

présenté leurs offres d'achat. Le premier groupe est composé entièrement de Québécois, alors que le second est né de la formation d'un consortium entre des Américains, des Européens et des Québécois.

Précisant que «tout était à vendre en ce bas monde», M. Forest a toutefois expliqué que les propositions faites par les deux groupes étaient pour le moment en deçà du prix de vente établi. «La rentabilité du Mont-Tremblant augmentant de jour en jour, il n'est pas question de nous départir de ce placement pour un prix inférieur à \$12 millions, soit pour moins du triple de notre prix d'achat de \$4 millions», a-t-il laissé entendre.

M. Forest a ajouté que les besoins de liquidités des caisses d'entraide, qui tentent de se remettre de leur récentes difficultés financières, n'étaient qu'une des raisons pour lesquelles il se proposait de vendre. «Le but des caisses est d'aider les autres à devenir propriétaires, non d'être propriétaires elle-même», a-t-il dit notamment.

En septembre 1979, les caisses d'entraide achetèrent le centre du Mont-Tremblant au prix de \$4 millions, à la demande expresse du gouvernement du Québec, lequel crai-



Eric Forest

gnait que des investisseurs étrangers pointent le nez. En retour, ce dernier signait avec

les Caisses un protocole d'entente pour la réalisation d'un programme d'expansion de \$26 millions, échelonné sur une période de cinq ans. Le gouvernement s'engageait alors à déboursier huit des \$10 premiers millions, les caisses devant investir le reste.

D'ici la fin de 1981, \$10 millions auront déjà été versés dans l'agrandissement et la modernisation de la station du Mont-Tremblant, selon le président de la Corporation, M. Jean Daigneault.

Donc, au cours des trois prochaines années, les caisses auront à se débrouiller pour payer la balance de \$16 millions (en dollars de 1980 par surcroît). Il est donc clair que le manque de liquidités de la Fédération a influencé la décision de vendre le Mont-

Tremblant.

Mais, sur quelques aspects, cette décision étonne. Depuis son acquisition par les caisses, la station du Mont-Tremblant avait en effet constamment augmenté ses revenus et profits. L'hiver dernier, malgré une absence de neige en février, ses revenus avaient atteint \$6 millions et ses bénéfices ont été supérieurs à ceux de l'hiver précédent.

En outre, les efforts déployés au niveau du marketing, avec l'embauche de l'ex-député libéral, M. Gilles Houde, avaient permis de changer complètement l'image anglophone de la station. Récemment une station de ski française invitait le Mont-Tremblant à se jumeler avec elle. Enfin, certain de la rentabilité future de la station des Laurentides, le groupe américain Sheraton s'est offert pour administrer l'ensemble hôtelier qui comptera près de 1,500 lits une fois les travaux terminés. Il en compte 400 présentement.

Selon M. Daigneault, pdg de la Corporation du Mont-Tremblant depuis mai seulement, la station est l'un des plus beaux placements de la Fédération des Caisses d'entraide. Il a expliqué qu'il serait très dommage de la vendre à d'autres intérêts. Répondant aux critiques selon lesquelles les Caisses n'ont pas la compétence voulue pour administrer un tel complexe, M. Daigneault a rappelé que quelques-uns des membres de son conseil d'administration ont une expérience reconnue dans les domaines du ski, de la restauration et de l'hôtellerie. Parmi ceux-ci, mentionnons

M. André Charron, l'un des quatre anciens propriétaires du Mont-Tremblant.

Un porte-parole du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, maître-d'oeuvre du projet pour le gouvernement, a déclaré être peu surpris de la décision des Caisses d'entraide. Il a expliqué que Québec veillera à ce que les intérêts financiers du Mont-Tremblant demeurent à l'intérieur de ses frontières. A cet effet, un article du protocole d'entente prévoit que le gouvernement peut exiger la reprise de la valeur dépréciée de ses investissements dans le projet, si les Caisses désirent vendre en tout ou en partie. Il pourrait donc se prévaloir de ce droit si un acheteur étranger surgissait.

L'immense propriété des caisses d'entraide s'étend sur 3,300 acres, mais seulement 200 acres sont utilisées à des fins touristiques et récréatives. Le reste est une longue bande de terrains en forme de «u» dont un bras longe le Parc du Mont-Tremblant et l'autre touche l'autoroute 117, à Saint-Jovite. Ces lots de terres doivent faire l'objet d'une importante exploitation immobilière au profit des caisses d'entraide ou de leur successeur éventuel.

La Compagnie française des pétroles veut reprendre les discussions avec le Mexique

PARIS (AFP) — La Compagnie française des pétroles (CFP), qui a suspendu ses importations de pétrole brut mexicain pour le troisième trimestre de l'année, a fait savoir hier qu'elle avait proposé de reprendre des contacts avec la société des pétroles mexicains Pemex.

La décision de faire cette ouverture, fait suite aux entretiens que le président de la CFP, M. René Granier de Lilliac, a eus lundi avec le ministre français de l'Industrie, M. Pierre Dreyfus, et le ministre du Commerce extérieur, M. Michel Jobert.

Le ministre mexicain des Ressources et du Développement industriel avait annoncé durant le week-end qu'en représailles à la décision française, toutes les participations des sociétés françaises aux projets économiques mexicains étaient suspendues.

On pense que M. Granier de Lilliac a expliqué aux deux ministres quelles ont été les raisons qui ont poussé la société à suspendre ses achats. Outre l'augmentation du prix du

brut mexicain de deux dollars le baril, on rapporte dans les milieux pétroliers que la compagnie estime que les termes du contrat décennal franco-mexicain, entré en vigueur début 1980, n'étaient pas respectés en ce qui concerne la proportion de pétroles lourds et légers qui étaient vendus à la CFP, la part des pétroles lourds étant plus forte que prévue.

L'ambassadeur du Mexique en France, M. Horacio Flores de la Pena, a été reçu hier après-midi par le ministre des Relations extérieures, M. Claude Cheysson. L'ambassadeur devait être également reçu demain par M. Pierre Dreyfus.

Les livraisons mexicaines de brut à la CFP concernent 100,000 tonnes de barils par jour, soit cinq millions de tonnes par an, ce qui représente deux pour cent environ de la consommation française.

Le gouvernement français propose au gouvernement mexicain «l'étude en commun d'un moyen de développer à moyen et long termes la coopération pétrolière entre les deux pays», a annoncé hier le ministre des Relations extérieures à l'issue de l'entretien qui a été accordé par M. Cheysson à l'ambassadeur Flores de la Pena.

Evoquant la décision de la CFP de suspendre ses approvisionnements mexicains, le ministre des Relations extérieures a expliqué à l'ambassadeur que «l'autonomie de gestion des entreprises françaises ne permet pas toujours que leur position corresponde à tous instants à celle du gouvernement». Il l'a cependant assuré que la CFP était désireuse, et l'avait fait savoir ce matin même à la Pemex, de trouver une solution aux problèmes posés à court terme.

PROCTER & GAMBLE INC. NOMINATION



M. R.J. CONNER

Procter & Gamble Inc. annonce la nomination de M. R.J. Conner au poste de Directeur de la Fabrication et comme membre du Comité de la direction, à partir du 1er juillet 1981. Il sera responsable des opérations de Québec. M. Conner aura son bureau au siège social à Toronto et relèvera de M. R.W.R. Kendall, président.

SYSTEME 34
SYSTEME 32
SYSTEME 3-15

Différents modèles de ces systèmes sont requis. Pouvant aussi considérer des systèmes 34, présentement en location. Pour plus amples renseignements, prière d'appeler:

Canadian News Computer Ltd.
(416) 424-4613

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 6

SUCO

OUVERTURE DE POSTE CHARGE DE PROGRAMME POUR L'AMÉRIQUE LATINE

- La personne choisie sera appelée à coordonner l'ensemble de la programmation de la région de l'Amérique Latine pour une période intermédiaire d'un an à compter du 15 septembre 1981.
- Elle devra assurer la préparation et le suivi des projets dans lesquels intervient le SUCO tant par l'envoi de cooptants que par le financement de projets.
- Elle sera responsable avec les chargés de programmes des autres régions de la planification de la programmation Outre-mer.
- Elle devra avoir une connaissance pratique et théorique de l'Amérique Latine afin d'assurer l'analyse des pays et des interventions du SUCO dans ces pays.
- Une implication directe dans ou avec les groupes populaires du Québec est souhaitée ainsi qu'une expérience de coopération Outre-mer.
- La fonction implique une expérience dans l'administration de budget et de personnel.
- La personne devra coordonner à Montréal un groupe d'étude sur l'Amérique Latine composé de permanents et de bénévoles.
- Elle sera appelée à voyager en Amérique Latine au moins deux fois dans le courant de l'année.
- Elle devra connaître parfaitement l'espagnol et le français parlés et écrits. Une connaissance minimale de l'anglais est souhaitable.
- Elle devra de préférence posséder un bacc en sciences sociales et une formation en administration ou avoir une expérience équivalente.

POSTE SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX Selon la convention collective
ENTRÉE EN FONCTION 15 septembre 1981
FERMETURE DU CONCOURS: 28 août 1981

FAIRE PARVENIR LES CURRICULUM VITAE
Philippe Léon
Coordination des Programmes de Coopération SUCO
4824, Côtes-des-Neiges
Montréal, Québec
H3V 1G4

BNP CANADA INC.



Dominique N. Romain

Le président du Conseil d'administration, M. Roger Charbonneau, et le président directeur-général, M. Louis Jalabert, annoncent la nomination de M. Dominique N. Romain aux postes de vice-président senior de BNP Canada Inc. et de vice-président directeur-général pour l'Ontario.

M. Romain se joint à la direction du réseau canadien du groupe BNP muni d'une solide expérience de l'activité bancaire au Canada et à l'étranger acquise au service d'une des plus grandes banques canadiennes.

UNION DE BANQUES SUISSES

Sachez que l'Union de Banques Suisses, considérant le paragraphe 7(2) de la Loi sur les banques, présentera une requête pour l'émission de lettres patentes visant la constitution d'une banque au sens de l'annexe B.

1. Administrateurs:
Karl Janjori, Brueschrainweg 11, 8708 Maennedorf, Suisse, citoyen suisse, banquier
Werner Augstburger, Pfannenstross 5, 8620 Wädenswil, Suisse, citoyen suisse, banquier
Orland Tropéa, 139 Bathurst Street, Pointe Claire, Québec, H9B 4Z8, citoyen canadien, cadre
Harold Neil Nichols, 24 Bushcroft Grove, Agincourt, Ontario, M1S 3V9, citoyen canadien, cadre
Jean-Pierre Scheidegger, 18 Tudor Gate, Don Mills, Ontario, M5L 1N4, citoyen canadien, banquier
William James Deslauriers, 41 Stratheden Road, Toronto, Ontario, M4N 1E5, citoyen canadien, avocat

2. Capital social autorisé: \$25,000,000 réparti entre 250,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de \$100 chacune.

3. Siège social: Toronto, Ontario.

4. Forme anglaise du nom: Union Bank of Switzerland (Canada)
Forme française du nom: Union de Banques Suisses (Canada)

À noter que le gouvernement en conseil peut juger que le capital social autorisé employé à l'appui de l'actif au Canada est moindre que le montant mentionné dans les lettres patentes.

VACANCES

1981

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA:	\$4.00
ÉTATS-UNIS:	\$5.00

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine
 Mon abonnement est payé d'avance
 Je le reçois par porteur Je le reçois par la poste
 (AVISER 10 JOURS D'AVANCE)

Nom.....
 Adresse actuelle.....
 Adresse de vacances.....

à compter du.....
 reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
 (service du tirage)

SPORTS

Dans la taverne de Goat's Island

Mike Birch raconte son accident lors de la Transat

par Marc Pinelli

NEWPORT — «Too bad» disaient les autres coureurs en serrant la main de Mike Birch. Son étincelle souriante illuminant un visage de jeune premier, le Canadien Birch expliquait sur les quais de Newport (Rhode Island) avec abondance de gestes, la cause de son récent accident lors de la transat en double.

C'est le flotteur babord du trimaran Télé-7 jours qui l'a trahi lui et son grand copain, l'architecte américain Walter Greene. Ils occupaient après 10 jours de course la 2e place derrière les baroudeurs britanniques, Chay Blyth et Rob James, qui menaient la danse de cette 1ère Twestar (Transat en double) disputée entre Plymouth et Newport.

Buch s'engouffra dans la taverne huppée de Goat's Island, proche du poste de contrôle de la course. Assis à une table autour de laquelle ont pris part sa femme Joséphine, le couple Naomi et Rob James, Judith Lawson et l'Écossais Chay Blyth, Birch commenta à nouveau la course et ce drôle d'accident.

route vers le sud, au lieu d'aller plein ouest. Il s'agissait pour nous de prendre de la vitesse et de toucher des vents moins violents et plus favorables au multicoque comme le nôtre. Au fond, nous avons opté pour la même route que j'avais prise l'année dernière, au cours de la 6e édition de l'OSTAR (Transat en solitaire).

«Walter et moi faisons chacun des quarts de 3-4 heures. Le pilote automatique était mis en place dès que la mer le permettait. Malgré certaines accélérations, le bateau était lourd et enfournait un peu quand la vague était forte. Nous ménaçons la monture, conscients que les étraves des flotteurs ainsi que la jonction au bras de liaison — que nous avions renforcés à Plymouth juste avant le départ — pouvaient lâcher.

«À 700 milles nautiques de Newport, c'est l'accident. Le flotteur babord se déchire, se détache sur la partie intérieure, en avant de la liaison bras-flotteur. L'eau s'engouffra. Fini la course! Il faut réparer et sauver le bateau. Pour éviter que cela s'aggrave nous naviguons quelque temps appuyés sur l'autre flotteur

tribord. Nous installons des cordes pour fermer le plus possible la plaie du flotteur endommagé et nous nous mettons à pomper régulièrement comme des forcenés pour évacuer l'eau.

«Deux jours après l'accident, nous envoyons un message radio qui est capté par un cargo. Le Credo. Nous l'informons que nous ne pourrions pas atteindre Newport et que nous faisons route vers le sud de la Nouvelle-Écosse. C'est à

Liverpool que nous touchons terre, contents d'avoir pu sauver notre oiseau blessé».

Birch précise qu'il en a maintenant pour quelques jours à réparer sommairement avant de regagner Yarmouth dans le Maine, où se trouve le chantier de construction de Walter Greene. Là, il entend refaire complètement les deux flotteurs de Télé-7 jours en les renforçant, notamment partout à l'intérieur, de fibre de verre sur toute la

longueur. Starpoint, le sister-ship de Télé-7 jours, réalisé dans le même chantier subira aussi des modifications. Durant la course, les deux Italiens Martinoni et Sala avaient noté que leurs flotteurs donnaient des signes de faiblesse.

Patrick Clayeux, l'un des responsables du programme Gaulois dans les courses au large souligne que Birch en ramenant à bon port son trimaran a fait un «sauvetage d'ar-

tiste». N'importe quel autre concurrent aurait actionné, selon lui, la balise de détresse et aurait abandonné le bateau.

Birch est en effet un bricoleur hors-pair. Il y a un an, dans l'OSTAR, le carenage inférieur du bras de liaison tribord de son trimaran Olympus-Photo 2 avait été endommagé par le mauvais temps. On se souvient avec quelle habileté il avait réparé soigneusement la jonction bras de liaison-coque centrale du bateau, qui s'ouvrait petit à petit. Il s'était mis en fuite pendant près d'une journée pour colmater la brèche avant de reprendre la route pour Newport, où il arriva 4e.

Dick Newick, le grand sorcier des multicoques américains, comme on l'appelle dans le milieu de la voile, avait alors déclaré que le Canadien avait fait une réparation admirable, tout en se classant honorablement dans les cinq premiers.

Ce grand skipper professionnel originaire de Vancouver et vivant en Grande-Bretagne n'a pas fini de nous étonner. Ses adversaires, de Tabarly à Blyth, en passant par Kersauson et Loizeau l'admirent et le redoutent.

Le public a découvert Mike Birch dans la Transat de 76,

alors qu'il était arrivé 2e après Tabarly à bord d'un petit trimaran de série de moins de 10 mètres. Mais, surtout, le public avait été fortement impressionné par son extraordinaire performance dans la Route du Rhum (St. Malo-Guadeloupe) en novembre 78. Après 23 jours de mer et 7.000 kms parcourus, cet ancien cow-boy de rodéo et mécanicien, devenu convoyeur de yachts, coiffait sur le poteau, par 98 secondes, son rival direct le Français Michel Malinovsky. Depuis, et jusqu'à cette année, il s'est toujours classé parmi les cinq premiers dans les Transat suivantes.

Louise Chambaz finit 17e

NEWPORT — Si Mike Birch n'a pas eu de chance dans cette 1ère Twestar, Louise Chambaz, une Montréalaise de 28 ans, qui faisait équipe avec le Français Olivier Moussy, 24 ans, s'est particulièrement bien comportée.

En effet, à bord d'un monocoque de série du type Wasa 55, construit en Suède et baptisé S-Marine, Louise Chambaz a terminé 17e au classement général et 1ère des monocoques de la classe III (12,19 à 13,72m). Cette Québécoise a trouvé la course difficile, la première semaine, à cause des mauvaises conditions-météo. En revanche, elle a beaucoup apprécié ce bateau qui, dit-elle, est très marin. Avec Olivier Moussy, elle a déjà parcouru 30.000 milles, la plupart dans l'Atlantique et à

bord du voilier Gaulois 2. En 79, Louise participait au tour de France à la voile et en 80, à la célèbre course en solitaire de l'Aurore à bord d'un monocoque.

La commandite n'est arrivée qu'au dernier moment. Quarante-huit heures, avant le départ de l'épreuve, précise-t-elle. «J'espère que pour Québec-St-Malo en 84, ajoutée-elle, j'aurai plus de chance. Parmi les derniers concurrents qui n'ont toujours pas franchi la ligne, il reste les deux Québécois Laforlune et Turenne, à bord de Bourlingueur 3, un Tanzer 26 fabriqué à Dorion. Selon les dernières évaluations, ils pourraient arriver sous peu. Dimanche, ils étaient à 300 milles de Newport.

(M.P.)

Dick Williams fera des changements, si...

par Richard Milo

Le gérant des Expos, Dick Williams, est d'avis que la grève des joueurs causera du tort au baseball. Il ne s'attendait pas à ce que la grève dure aussi longtemps, et il est maintenant convaincu qu'il devra remettre tous ses joueurs à l'entraînement pendant plusieurs jours, si la saison se poursuit un jour.

De passage à Montréal, hier, pour participer à l'enregistrement d'une émission de télévision, Williams a ajouté qu'il songerait à faire des changements dans son équipe. David Palmer a pris beaucoup de mieux à Memphis, et il y a une droiture de 26 ans, à Denver, Bryn Smith 9-5, qui connaît une saison formidable dans l'Association américaine.

Smith a perdu 4-3, jeudi. Mais il avait remporté sept victoires consécutives avant de subir la défaite. Sa balle tombante se-

rait, dit-on, son principal atout. En plus de Smith, Dave Hostetter, au premier but, Brad Mills, au troisième but, et Danny Briggs, qu'on utilise maintenant au champ centre, connaissent d'excellentes saisons au bâton.

Williams joue au golf à Tampa, en Floride, depuis le déclenchement de la grève, le 12 juin. Il n'en sait pas plus que vous et moi sur le déroulement des négociations, mais il espère, comme vous et moi, que la saison se poursuivra dans un avenir rapproché.

«La grève des joueurs cause un tort considérable au baseball majeur, dit-il. J'ai peur que le conflit diminue le nombre de nos partisans. Une chose est certaine, il faudra trouver le moyen de ramener tous nos supporters au stade.»

Au sujet de Palmer, Williams a indiqué qu'il lancera prochainement au cours d'un

vrai match, et non plus le long des lignes de démarcation. Il serait, lui a-t-on dit, prêt à reprendre le travail si la saison recommence, bien sûr...

Williams doit rencontrer ce matin le président et directeur-gérant John McHale. Celui-ci représentera les Expos, demain, à la réunion spéciale convoquée par le président de la Ligue Nationale, Charles Feeney, et celui de la Ligue Américaine, Lee MacPhail.

Dans les coulisses, on dit que la réunion a été demandée par huit propriétaires mécontents, ayant à leur tête le propriétaire des Orioles de Baltimore, Edward Bennett Williams. Il serait appuyé par George Steinbrenner, des Yankees de New York, Gabe Paul, des Indiens de Cleveland, Eddie Giles, des Rangers du Texas, Jerry Reinsdorf, des White Sox de Chicago, de la Ligue américaine, ainsi que Nelson Doubleday, des Mets de New York, John

McMullen, des Astros de Houston, et Ballard Smith, des Padres de San Diego, de la Ligue nationale.

On sait que le match des étoiles qui devait être présenté à Cleveland, le 14 juillet, n'aura pas lieu, du moins pas à la date prévue. Il n'est cependant pas exclu que le match soit reporté à une date ultérieure. McHale a déjà indiqué, au début de la grève, que la saison ne sera pas annulée avant le 1er septembre, car, a-t-il dit, il resterait alors suffisamment de matchs pour permettre une fin de course au championnat et ensuite, présenter la Série mondiale.

Déjà environ 320 matchs ont été remis à cause de la grève. Les propriétaires sont assurés pour \$50 millions, à raison de \$100.000 par match annulé, jusqu'au 8 août. D'ici-là et peut-être même jusqu'à l'an prochain, avancent les plus pessimistes, le gérant Dick Williams jouera au golf, en Floride.

Le commissaire Kuhn devant le juge

Le salaire moyen dépassera \$320,000 en 1983

NEW YORK (AP) — Témoignant hier devant un juge fédéral du Bureau national des relations de travail, le commissaire du baseball, Bowie Kuhn, a révélé que le salaire moyen d'un joueur de baseball majeur dépassera en 1983 l'évaluation de \$320.000 qu'a faite une firme de comptables, Ernest et Whinney, l'an dernier.

«Je crois que ces chiffres sont conservateurs», a dit Kuhn. Le rythme d'augmentation des salaires s'est encore accru depuis que cette étude a été commandée, en décembre.

Le témoignage de Kuhn a été entendu en après-midi. Il a fait remarquer qu'il était un porte-parole de toute l'industrie du baseball et qu'il ne représentait pas seulement les propriétaires.

ce qui se passe lors des négociations, a-t-il précisé. Je ne peux pas dire que je suis consulté à leur sujet. Je parle aux propriétaires. Mes opinions sont parfois acceptées, parfois rejetées.

Kuhn a admis qu'il n'avait jamais été consulté par l'Association des joueurs, mais il a mentionné qu'il avait demandé au Comité de relations avec les joueurs, le comité qui négocie pour le compte des propriétaires, d'adopter une position plus flexible au cours des présentes négociations.

C'était hier la deuxième journée d'audience devant le Bureau des relations de travail, qui étudie le bien-fondé des prétentions de l'Association des joueurs, qui estime que les propriétaires des 26 clubs du baseball majeur n'ont pas négocié de bonne foi

En avant-midi, devant le juge Melvin Welles, ont comparu Calvin Griffith, président des Twins du Minnesota, Rully Carpenter, président des Phillies de Philadelphie, et Jerry Reinsdorf, co-propriétaire des White Sox de Chicago et Tom Reich, qui agit comme agent pour certains joueurs.

La plupart des témoignages entendus ont confirmé les déclarations publiées dans les journaux au cours des quatre dernières années. Les joueurs prétendent que si les propriétaires ont des difficultés financières, ils devraient présenter leurs états financiers pour que l'association des joueurs puisse modifier ses demandes en vue d'un contrat collectif. Les propriétaires prétendent, au contraire, qu'il n'y a pas de

difficultés financières et qu'il n'en a jamais été question lors des séances de négociations.

L'avocat de l'Association des joueurs, Donald Fehr, a questionné Kuhn au sujet des déclarations qu'il avait faites devant le Congrès américain il y a quelques années. Fehr a cité un témoignage de Kuhn qui disait: «Je suis ici pour représenter les 26 équipes du baseball majeur». Kuhn a dit: «Je ne représente pas l'Association des joueurs, mais je crois que je représente l'industrie du baseball».

Griffith que Carpenter ont reconnu avoir fait certaines déclarations qui ont été mal rapportées dans les journaux, lorsque questionné par David Silberman, avocat des joueurs.

Nanne veut deux joueurs canadiens

BLOOMINGTON (AP) — Lou Nanne, qui a été nommé récemment directeur-gérant de l'équipe américaine de la coupe Canada, veut aligner la meilleure équipe possible, même si cela signifie qu'il devra aligner deux joueurs canadiens, Glenn Resch et Tony Esposito.

L'équipe américaine n'aura vraisemblablement qu'une seule faiblesse, les gardiens. Nanne a donc contacté Resch, qui vit au Minnesota depuis 15 ans, et Esposito, qui vit à Chicago depuis des années, pour leur demander s'ils étaient intéressés à jouer pour l'équipe américaine. Ces deux joueurs ont déjà dit qu'ils étaient intéressés à devenir citoyen américain.

«Je leur ai dit que s'ils étaient intéressés à devenir citoyen américain, ils pourraient en faire la demande maintenant et devenir ainsi éligibles à porter les couleurs de l'équipe américaine», a dit Nanne, directeur-gérant des North Stars du Minnesota et citoyen américain.

Si leurs demandes de travail sont en règle, le procédé menant à leur citoyenneté américaine ne prendra que quelques semaines.

Selon les règles du tournoi de la coupe Canada, il n'est pas nécessaire qu'un joueur soit né dans un pays pour le représenter au tournoi, même si c'est souvent le cas. Des 132 joueurs présents lors du tournoi, seuls Resch et Esposito porteront les couleurs d'un pays qui n'est pas leur pays d'origine.



Gaylord Perry, des Braves d'Atlanta, attend la fin de la grève en regardant le temps passer sur sa ferme, en Caroline du Nord. (Photolaser AP)

AUX ABONNÉS DU DEVOIR

Le conflit de travail au DEVOIR a imposé à des milliers d'abonnés de notre journal une privation de service que nous déplorons vivement.

Les abonnés qui souhaitent obtenir un ajustement de leur abonnement, proportionnel à la durée de la période où ils en ont été privés, nous faciliteraient la tâche en nous faisant parvenir avant le samedi 18 juillet 1981, le formulaire ci-dessous.

Bernard Larocque, Trésorier

DEMANDE D'AJUSTEMENT D'ABONNEMENT

NOM:

ADRESSE:

Signature:

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS
Fondée en 1982
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél. (514) 934-0272
Télex 05-268556 Cable MARION
Télécopier international Kerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

samson, Belair & ASSOCIÉS
Comptables agréés

MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER,
MONTRÉAL, QUÉ. H3B 1P3. Tél. 866-9671

HON. GEORGE C. MARLER, C.P.
HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY
PIERRE LAPORTE
GERARD DUCHARME
PIERRE SENEZ
E. BRUCE MOISEL
PIERRE VENNÉ
ANDRÉ A. BOILEAU
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PRÉVOST
LUCIE HOULE
HÉLÈNE ORPHEAU
NORBERT SPORNIS
JAMES T. TAYLOR

La vente de Cable TV

Amesure que le contenu de la télévision prend un goût de plus en plus international et que des chaînes de radio émergent au niveau national, la câbledistribution devient le dernier outil de communication électronique au sein des collectivités locales. Aussi la vente de la plus importante entreprise de langue anglaise au Québec dans ce secteur ne peut laisser indifférent. L'acquisition projetée par le groupe CFCF de la société Cable TV soulève la question fondamentale de la propriété des médias dans une même région.

Suivant le cortège lugubre de l'élite traditionnelle, le principal actionnaire de Cable TV, la firme Starlaw Investment, a décidé à son tour de déménager ses pénates à Toronto. Il fallait donc vendre le dernier morceau de ce qui reste de l'imposant empire de la famille McDonnell et du Montreal Star. Aujourd'hui, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes doit se prononcer sur la vente de Cable TV à CFCF Inc. qui possède la station de télévision privée et deux stations de radio dans la métropole québécoise.

L'organisme fédéral de réglementation a fait preuve d'une grande sagesse, en 1978, en bloquant la vente de CFCF à des intérêts torontois. Il faut reconnaître aujourd'hui que les autochtones ont très bien su se débrouiller! On a du même coup freiné la concentration dans le secteur de la télévision en limitant l'empire de M. John Bassett et de CTV.

Une entreprise de presse doit refléter les préoccupations véritables de son milieu. Malheureusement, dans le domaine de la presse écrite de langue anglaise, la gestion est passée aux mains de cadres supérieurs, dotés d'une grande mobilité, qui savent fort bien faire un journal mais connaissent peu les gens auxquels ils s'adressent. Pour dissimuler cet éloignement, on amplifie les stéréotypes et les clichés afin de donner l'illusion de l'appartenance. C'est ainsi que le médium devient

terme et réagit mal aux vrais besoins des auditeurs ou lecteurs.

Dans la mesure du possible, une collectivité doit être associée à la propriété des moyens de communication. Il faut reconnaître que les Québécois de langue anglaise ont peu d'emprise en ce sens. Leur quotidien n'est qu'une division d'un conglomérat de Toronto. Plusieurs stations de radio sont dirigées depuis la Ville-Reine. Aussi il est essentiel que Cable TV demeure la propriété de Montréalais. L'acquéreur éventuel, CFCF Inc., répond très bien à ce premier critère.

Les propriétaires actuels de Cable TV ne peuvent afficher une performance remarquable en cédant leur entreprise. Celle-ci ne rejoint que 42% des foyers du territoire alors que cette proportion pour les marchés urbains anglophones au Canada approche les 80%. Selon les documents produits à l'audience du CRTC vendredi dernier, la santé financière de l'entreprise est pour le moins stagnante. La qualité technique a souvent été remise en question par les abonnés. Aussi le nouvel acquéreur devra investir des montants substantiels pour rebâtir le réseau.

C'est ici qu'il faut se demander quel est le rôle précis d'un câbledistributeur? En autorisant la vente de Canadian Cablesystems au groupe Rogers Telecommunications, en 1980, le CRTC affirmait que «les câbledistributeurs ne produisent pas une programmation d'intérêt général ou encore ne prennent des décisions de nature éditoriale qui pourraient soulever des doutes quant à la diversité et le contenu des émissions».

Le «câble» est avant tout un transporteur. Avec l'avènement de la télévision à péage, ce rôle sera encore plus vrai puisque le réseau sera accessible à des producteurs et des promoteurs qui tenteront de vendre des émissions et des canaux à des publics donnés.

Or, dans le cas présent, CFCF est non seulement un important télédiffuseur mais le groupe comprend une importante firme de

productions. Le câble permettrait l'intégration verticale complète.

Le nouvel actionnaire de Cable TV fera-t-il tout en son possible pour privilégier le développement de ce médium? Comment réconcilier la logique entre celui qui investit dans une programmation commerciale et qui, au même moment, cherche à vendre au public l'accès à 29 stations concurrentes? Même si les dirigeants actuels de CFCF ont démontré dans le passé qu'ils étaient d'excellents gestionnaires, la situation présenterait des intérêts difficiles à réconcilier pour le public téléspectateur.

Dans le passé, le CRTC a fermé les yeux sur quelques cas «incesteux» au sein d'une même région: Northern Cable, LaBelle Vision... Aujourd'hui, l'organisme doit formuler clairement une politique. Le gouvernement du Québec s'est opposé à la vente au nom d'une concentration trop poussée dans le secteur de la télévision. Le CRTC devrait voir les possibilités de rationalisation des réseaux limitrophes comme on l'a fait à Toronto. Le câble pourrait être un lieu favorable au rapprochement des groupes francophones et anglophones de Montréal. L'homogénéité linguistique de l'ouest de l'île de Montréal existe de moins en moins.

Aussi, sans fermer à tout jamais la porte à l'acquisition de Cable TV par CFCF, les commissaires devraient chercher d'autres avenues dans l'intérêt des résidents du territoire desservi. Il faut avoir toutes les garanties que la câbledistribution sera développée harmonieusement par des gens dont c'est l'intérêt premier. Alors que le Canada anglais se dote d'un puissant réseau dans ce secteur, le Québec peut lui aussi bâtir une organisation solide capable d'offrir autre chose que la télévision américaine. Tout comme en 1978, le CRTC doit faire preuve d'audace. Tant qu'à l'investisseur «sortant», il pourra attendre quelques mois de plus.

Michel NADEAU

Un motif douteux

Les motifs qui justifient les décisions gouvernementales ne sont pas toujours d'une très haute élévation. Un exemple vient d'être donné par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Le 23 mars dernier, M. Laurin acquiescait à la demande du conseil d'administration du collège de l'Outaouais de transférer l'administration de son campus anglophone Heritage au collège Champlain qui déjà, à travers divers campus en province, dispense l'enseignement en anglais.

Or trois mois plus tard, soit le 19 juin, le ministre faisait volte-face. Il demandait aux deux collèges de surseoir pour un an au protocole d'entente déjà signé. Pour justifier sa décision, M. Laurin invoquait d'abord trois raisons de nature administrative: apparemment fort sérieuses et sur lesquelles il n'y a rien à redire.

Mais il ajoutait aussi: «D'autres voix également, émanant cette fois d'organismes socio-culturels, se sont élevées pour me demander de suspendre toute décision avant que ne soient menées les consultations et les études nécessaires».

Ces voix mystérieuses proviennent d'abord de la Société nationale des québécois de l'Outaouais. Il y a un moment, le président de la SNQO déclarait à un journaliste du journal Le Droit: «La société croit que la division linguistique au niveau des études collégiales contribuerait à institutionnaliser le mythe des deux solitudes. Elle croit qu'il serait plus bénéfique à la clientèle anglophone de s'intégrer à la majorité francophone».

Ce langage, tout comme la pensée qui le sous-tend, est éminemment détestable. C'est celui qu'a

tenu et que tient encore sous cette forme ou sous une autre souvent, un certain Canada anglais à l'endroit des communautés francophones hors Québec.

Il est bien regrettable que le ministre de l'Éducation se soit laissé enfermer dans cette dialectique. Il est vrai que l'Outaouais vit, au plan linguistique, une situation différente de celle des autres régions. L'influence de l'anglais, à cause de la présence de la capitale fédérale, y est très grande. Tout cela est indéniable.

Le sentiment d'insécurité que cette situation entraîne dans certains milieux nationalistes de la région provoque des réactions compréhensibles mais mal avisées. On croit qu'en gardant l'enseignement collégial anglophone sous le contrôle de la majorité francophone, on pourra éviter, ou du moins amoindrir, le péril anglophone. C'est là le vieux mythe que Jean-Guy Cardinal, alors ministre de l'Éducation, avait lancé en 1969. À Jean-Jacques Bertrand qui lui avait imposé le fameux bill 63, il avait cru trouver un remède dans le bill 62. Celui-ci aurait créé sur l'île de Montréal des commissions scolaires unifiées. M. Cardinal croyait ainsi que les francophones auraient pu contrer les effets malheureux de la loi 63. Quelle illusion!

La sagesse politique indique pourtant qu'il est hautement souhaitable, chaque fois que cela est possible, que les communautés linguistiques contrôlent elles-mêmes leurs institutions culturelles. C'est ce que nous voulons tous pour les minorités hors Québec depuis toujours. Il n'y a pas de raison, maintenant que le Québec a clairement défini qu'il entendait être une société française, qu'il ne res-

pecte pas aussi ce principe sur son territoire dont l'Outaouais fait aussi partie.

L'expérience d'ici et d'ailleurs montre de toute façon que la domination culturelle, surtout dans le domaine de l'éducation, entraîne rapidement des frustrations et des conflits qui divisent davantage la société que ne le fait l'exercice d'une légitime autonomie culturelle.

On craint apparemment à Hull que le passage du campus Heritage sous administration anglophone n'entraîne des francophones à s'y inscrire. Cela est possible car la Charte de la langue française n'impose aucune restriction quant au niveau collégial et universitaire. On sait d'ailleurs pourquoi: il est évident qu'à 17 ou 18 ans, âge auquel on entre normalement au cégep, la formation de la «personnalité» linguistique des individus est déjà chose faite. Si en tout cas, la SNQO croit pouvoir empêcher l'inscription de francophones au cégep anglophone, elle se berce largement d'illusions. De toute façon, cela ne la regarde pas.

Pour l'heure, il semble que les difficultés administratives qui ont entraîné le ministre de l'Éducation à revenir sur sa décision du 23 mars, se soient largement applanies. Peut-être n'est-il pas trop tard pour réexaminer l'affaire. Mais ce qui importe avant tout, c'est que M. Laurin dissipe rapidement les équivoques sur la question de fond: entend-il, oui ou non, malgré les angoisses mal contrôlées des milieux nationalistes de Hull, faire droit aux justes revendications de la communauté anglophone de cette région?

Jean-Pierre PROULX

LETRES AU DEVOIR

Me marierais-je?

(Lettre adressée à Mme Huguette La-chapelle, Député de Dorion.)

Je suis étudiant et citoyen de votre comté. Je voudrais par la présente attirer votre attention sur la situation actuelle concernant le régime d'aide financière aux étudiants du gouvernement québécois.

Je suis allé me renseigner à un bureau du Service des prêts et bourses pour connaître les conditions d'admissibilité pour la prochaine année scolaire. On m'y a répondu que les critères n'étaient pas encore connus, le ministère de l'Éducation ne les ayant pas fait parvenir, à cette date, dans les bureaux des Services aux étudiants des institutions scolaires. Au cours des années passées, ces critères étaient pourtant disponibles dès le mois d'avril (la date limite pour faire une demande de prêts et bourses est le 30 septembre). Ainsi, je suis présentement dans l'incertitude: aurai-je droit à une aide financière de la part du ministère de l'Éducation pour me permettre de poursuivre mes études l'an prochain? Quand le saurai-je?

Cette situation me semble d'autant plus inquiétante que, selon un haut fonctionnaire interrogé par Le Soleil dans son édition du 11 mars dernier, on peut s'attendre, suite aux coupures budgétaires, à ce que le plafond des prêts soit élevé de \$800 à \$2.000 (le premier versement est effectué sous forme de prêts, alors que le montant excédent est versé en bourse). Et un endettement de \$2.000 par année signifie donc \$10.000 pour le finissant dans un programme universitaire de baccalauréat.

À mon avis, si le MEQ tarde à faire connaître les critères d'admissibilité pour l'an prochain parce qu'il hésite encore à les définir, il devrait en profiter pour les réévaluer à partir des revendications formulées par l'ANEQ en novembre 1978, au moment des grèves qui ont grandement perturbé le fonctionnement du système d'éducation québécois. En particulier, on devrait modifier le critère «indépendance» qui est tout à fait irréaliste: actuellement, pour être reconnu «indépendant», l'étudiant doit être marié ou l'avoir déjà été; ou encore, il doit vivre maritalement et garder avec lui un ou des enfants à charge; ou bien il doit avoir été sur le marché du travail pendant deux périodes de 12 mois consécutifs. Je suis donc en droit de poser la question: devrais-je me marier pour avoir droit aux prêts et bourses?

J'espère que tout ceci vous semblera assez important pour que vous meniez une action auprès du ministre, M. Camille Laurin, de façon à ce qu'il accède aux revendications de l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEQ).

André QUERRY
Montréal, 2 juillet

La Barbade et Nelson

Le journal LE DEVOIR du 18 juin courant nous rapportait une dépêche de l'AFP selon laquelle la Barbade fut «la seule colonie britannique à élever une statue à l'amiral Nelson avant la métropole».

Ce dire n'est pas conforme à l'histoire. En effet le monument d'Horatio Nelson sur le Trafalgar Square, à Bridgetown, fut élevé en 1815 alors qu'à Montréal, il fut érigé en 1809, sur le New Market Place, qui recut le nom de Place Jacques-Cartier vers 1847.

A. BOISVERT
Repentigny 28 juin

Une politique qui inspire confiance

L'inégalité entre les hommes est une donnée naturelle et inéluctable. Nous savons que les individus peuvent être forts ou faibles, grands ou petits, laids ou beaux, intelligents ou moins intelligents... Aucun régime, aucune politique ne peuvent y remédier; mais il y a une autre espèce d'inégalité qui s'appelle sociale, que l'organisation politique peut corriger.

«On peut arriver à une solution, déclarait en 1969 M. René Lévesque. Pas de paradis artificiel, mais des chantiers; qu'une société soit un chantier de progrès où les gens ont leur place, un rôle à jouer et où ils peuvent discuter même la façon de faire marcher le chantier, où l'on met au centre la justice — une vraie société juste où les hommes ont leur place.» (Le sens d'un rêve, opinion de Me Alban Lamand)

Cette déclaration ne reflète-t-elle pas les démarches et réalisations du gouvernement actuel? Le premier ministre et son gouvernement dotés d'une politique sociale équilibrée, ont rendu la population québécoise plus consciente de sa force et, de fait, plus ouverte aux autres, c'est-à-dire aux groupes ethniques et aux nouveaux arrivants. Cette ouverture est exprimée dans le Plan d'action du gouvernement intitulé Autant de façons d'être Québécois par lequel le gouvernement s'engage à élaborer une politique qui, tout en respectant le caractère français de la société québécoise, tiennent compte de la présence des autres cultures. En lançant ce plan de la politique à l'intention des communautés culturelles pour une dynamique de rapprochement entre la majorité et les diverses communautés culturelles, le gouvernement a incité ces ethnies à «entrevoir l'avenir avec confiance» parce que les difficultés réelles qu'ils rencontrent peuvent aussi recevoir une solution.

Car il ne faut pas oublier que leur sort était peu enviable. Placés entre deux pouvoirs: économique, dirigé par les Anglais, et politique, dans les mains d'élites québécoises, les minorités culturelles étaient souvent victimes de querelles de ces deux peuples.

Si l'immigrant voulait se conformer à ces deux situations et de plus vivre en harmonie avec le peuple québécois, il devait ainsi apprendre à communiquer en français et en anglais, ce qui demandait beaucoup de volonté et d'effort de sa part. C'est par cette raison que la majorité d'immigrants a opté pour la langue du travail qui était autrefois la langue anglaise.

La Loi 101 a aidé à remédier à cette situation. Il y avait, néanmoins, des opposants parmi certains groupes ethniques, mais, selon mon humble opinion, la majorité des communautés culturelles ont bien accueilli cette loi.

Le plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles, la Loi 12 et le changement du nom du ministère de l'Immigration à celui des Communautés culturelles et de l'Immigration démontrent clairement le désir réciproque de la majorité et des minorités ethniques de se rapprocher davantage.

Il est évident que cette politique inspire

Durant la grève des postiers, les lettres destinées à publication dans le courrier des lecteurs peuvent être déposées au siège du journal, 211 rue du Saint-Sacrement, ou à la Librairie Renaud-Bray, 5219 chemin de la Côte-des-Neiges.

confiance, et avec raison. Car depuis l'abolition de la Direction générale des groupes ethniques, en 1971, (qui avait été créée en 1969 par le gouvernement d'Union Nationale), on nous promettait à chaque élection de restaurer cette Direction. Elle avait été, d'ailleurs, fortement suggérée par la Commission Gendron (La Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec).

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, le gouvernement, grâce aux attitudes positives de la population québécoise, du Parti québécois et de lui-même, mentionne des communautés culturelles dans le nom d'un ministère. Cette mention a une signification particulière pour les groupes ethniques parce qu'ils étaient tannés d'être toujours appelés «immigrants» malgré leur citoyenneté.

La nouvelle politique gouvernementale leur donne la possibilité de participer activement au progrès du Québec et de sauvegarder ainsi que de promouvoir leur culture respective tout en étant fière d'appartenir à la famille accueillante québécoise.

J'aimerais, grâce à votre précieux journal, exprimer les remerciements profonds d'une Québécoise ukrainienne au Père Jacques Couture, ancien ministre, à M. Gerald Godin, l'actif ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, sans oublier le premier ministre pour la réalisation de ce changement.

Je crois sincèrement que ce changement va donner des fruits abondants.
Maria ORYSCHUK
Montréal, 30 juin

Message d'espoir

Terry Fox est décédé à 22 ans. Triste réalité de voir mourir un être en pleine jeunesse et pourtant, à chacun de nous laissera-t-il ce message de force dans l'être, ce message de celui qui refuse de partir sans se dire, sans laisser son empreinte, de celui qui aura vécu l'universel à 22 ans en se rendant porteur du message d'espoir à travers une lutte impossible, cette lutte d'un vouloir vivre s'alliant à la science, cette volonté ancrée dans un corps de jeunesse discipliné pour la performance.

Peut-être parce que défunts... Terry Fox aura été grand dans sa lutte pour la vie, et c'est dans la dignité qu'il s'est éteint, usant de ses forces jusqu'à la limite.

Puisse son esprit nous habiter dans ce message d'une détermination rare.
J. GAGNON
Montréal, 3 juillet 81

Modérer les médecins

Confronté à la nécessité de réduire ses dépenses, le gouvernement du Québec doit effectuer des choix difficiles et désigner les secteurs qui seront affectés. Les Affaires sociales qui, à elles seules, constituent le quart du budget québécois, seront naturellement touchées. Mais comment? Le ministre, M. Pierre-Marc Johnson, suggère le ticket modérateur qui aurait, semble-t-il, deux effets: d'abord de réduire la supposée surconsommation de soins de santé par les citoyens et ensuite, d'augmenter les revenus de l'État par la contribution réclamée désormais de chaque utilisateur et utilisatrice pour chaque service médical obtenu.

Comme le faisait si justement remarquer M. Lee Solderstrom, économiste à l'Université McGill, dans ses propos recueillis dans LE DEVOIR du 3 juillet 1981, il s'agirait d'une «taxe déguisée» puisée dans les goussets des utilisateurs de services médicaux, lesquels défraient déjà en partie les frais du système public». Ainsi, ce serait alourdir encore davantage le fardeau des contribuables et particulièrement de ceux dont les revenus sont faibles et qui, étant souvent plus malades à cause de conditions de vie et de travail détériorées, recourent plus, et à juste titre, aux services médicaux. Pour utiliser le jargon des économistes, c'est-à-dire de toucher davantage les plus démunis.

D'autre part, il n'est pas encore prouvé que la population abuse des services médicaux. Une étude effectuée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec en 1977 a démontré que la proportion des coûts des services de santé engendrés par les patients a diminué entre 1971 et 1975 et que généralement c'est le médecin qui décide des examens à faire, des équipements à utiliser et des rendez-vous supplémentaires à fixer (65 à l'heure, 4.3, mai 1977, p.14). Plus récemment, la Régie établissant que les coûts imputables à une «surconsommation» des soins de la part des patients étaient somme toute négligeables. Il faut croire que le ministre n'a pas encore eu le temps de prendre connaissance de ces études!

Par contre, les médecins qui sont payés à l'acte, ne sont-ils pas incités à réclamer le plus possible de la Régie pour s'assurer un revenu «décent» d'au moins \$50.000 par an? Ne seraient-ils pas à l'origine des augmentations de coûts? Malgré un plafond trimestriel pour les omnipraticiens de \$27.500, ce qui porte leur revenu maximum à \$110.000, les médecins ne prennent-ils pas plus que leur part du gâteau? Avant d'imposer un ticket modérateur aux usagers des services de santé, ne faudrait-il pas revoir en profondeur le mode de rémunération des médecins? Car, dans une conjoncture où nous devons tous serrer la ceinture, il serait certes plus équitable de «modérer» les médecins plutôt que les patients.

France LAURENDEAU
Montréal, 3 juillet

MA QUANTITÉ

Sixième épître à Elizabeth

par Robert Décaré

Chère future belle-mère de Lady Di,

Il a tellement plu en juin qu'on aurait cru qu'il y avait une visite royale tous les jours. Vous auriez été heureuse, souveraine aux regards de brune et aux chapeaux-parapluie, à patager d'une mare à l'autre dans votre royaume. Notre Pierre E. aurait dit «après moi, le déluge» qu'il n'eût pas pu davantage.

Et vint le premier juillet. On vous attendait. On attendait la Constitution. On attendait le jour du Canada. Le premier ministre ontarien, Bill Davis, avait même réservé des suites, sous de faux noms, dans la capitale fédérale, pour célébrer avec Pierre E. le rapatriement tant attendu. L'histoire ne dit pas s'il a perdu son dépôt... Non, il n'y eût rien ni personne, si ce n'est votre mère la reine mère, votre sœur la

princesse-disco et un magnifique feu d'artifices, au Yukon, qu'on pouvait admirer en plein soleil de minuit. Notre fête nationale, grâce à l'avant-gardisme bien connu du Parti conservateur, continuera de s'appeler «Dominion Day», ce qui est un peu incongru au moment même où Proving met la main sur Dominion.

Plusieurs rumeurs galopent, ces jours-ci, sur les sentiers parlementaires. Le premier juillet serait reporté au premier décembre, de manière à permettre au gouvernement de finir son oeuvre, un jour de fête nationale, avant le départ du grand chef. Vu l'impasse dans laquelle semble se trouver la Cour suprême, Pierre Trudeau songerait à y nommer deux nouveaux juges, qui seraient nuls autres que lui-même et Jean Chrétien. Cette rumeur a pris du poids quand le premier ministre, qui craignait aussi que le Sénat ne lui fasse un

pied de nez, y a nommé un de ses députés moutons et annoncé qu'il le remplacerait, si la population du comté de Spadina en veut bien, par son conseiller, ami et nouveau dauphin Jim Coutts. Coutts, premier ministre, Trudeau, juge en chef de la Cour suprême, que voilà une combinaison gagnante pour qui voudrait rapatrier unilatéralement la Constitution! Et Chrétien à la Cour suprême, que voilà un beau prix de consolation pour un aspirant à la «chefferie» auquel le chef vient de couper l'herbe sous le pied! Après Joe Who, les Canadiens auront droit à Jim Who, celui-là même dont les efforts ont amené la résurrection du chef et celui-là dont la devise, «coute que coûte», augure mal en période inflationniste. Vous auriez dû voir, Elize, la tête de ceux qui se voyaient déjà qu'ils seraient, qui ministre, qui premier ministre, quand Pierre a

oint son successeur, et les entendre avouer leur espoir que ce baiser soit celui de la mort et que la célèbre éminence grise soit condamnée à broyer du noir. Si un parti uni est un parti qui prie, je vous jure, ma reine, que les Libéraux sont on ne peut plus unis car ils sont déjà nombreux, qui prient que Spadina soit un nouvel Hochelaga.

Coutts aura été astucieux, jusqu'à la fin de son règne, en forçant «l'homme ironique» (du nom de la compagnie qu'il dirige) à se présenter ou à ne pas se présenter dans Jolette. Brian Mulroney aura eu peu de temps, en effet, pour prendre une des décisions les plus importantes de sa carrière et je vous parie, Elize, que l'homme à la machoire de fer fera une piroquette au dernier moment et laissera Roch LaSalle reprendre le siège qu'il abandonnait en janvier dernier. La nation assoupie qui attend le baiser du beau prince, devra attendre encore un peu, à moins que le p'tit gars de Baie Comeau ne décide, pour brouiller les cartes, de se présenter dans Spadina contre l'Albertain Coutts.

Chère Elize, l'été, sans les Expos, c'est aussi triste chez nous que chez vous un été sans pluie, surtout quand nos Alouettes se font plumer, dans l'Ouest évidemment. Heureusement, le mariage approche à grands pas, et nous pourrions voir la cérémonie, le défilé et tout le tra-la-la sur écran géant, au Stade Olympique. J'ai fait mon deuil de l'invitation et je vous aviez mise à la poste et que Jeanne Claude Parrot a refusé de me livrer, à moins que je ne me cache dans le mobilier de chambre à coucher (quel cadeau suggestif, à des jeunes mariés) que le Canada offre à son futur roi, peut-être dans le sommier dont on ne sait toujours pas s'il est «king size» ou «queen size».

Encore trois semaines, Elize, et tout sera consommé. Peut-être même, d'ici là, les Canadiens, par la voix de la Cour suprême, vous auront-ils fait le plus beau cadeau qui soit: vous dispenser de vous mêler de nos affaires. Ça ça vaudrait n'importe quel mobilier de chambre à coucher...

Je vous souhaite, Elize, un bien beau mariage et j'espère, grande-bretonne que vous êtes, que vous vous couvrez alors d'un bien beau chapeau rond.

Affectueusement...

BIEN

La fin des étés

L'été déçoit presque toujours; l'hiver, à peu près jamais. L'explication tombe sous le sens. Nous n'attendons que beaux temps de l'été; de l'hiver, le pire. Dire «un dur hiver», c'est faire un pléonasme.

Réflexion faite, j'ai enfin remé ce jugement empirique: «Nous n'avons plus les étés d'autrefois». J'en ai maintenant jusque-là — et même plus haut — d'entendre célébrer les hivers merveilleux. J'ai fait un abus, dont je rougis aujourd'hui, de cette affirmation péremptoire, aux fins d'édifier ma progéniture: «Dans mon temps, c'était comme ceci: dans mon temps, il y avait cela».

Je me suis exalté à chanter aux enfants les soleils de juillet et le beau fire d'août. Puis, un beau jour, je me suis ravisé. Je venais de découvrir que j'étais l'objet d'une illusion d'enfance que je perpétuais dans l'âge mûr.

Quel temps faisait-il quand j'avais huit ou dix ans? Un temps paradisiaque quand je m'adonnais à des jeux de plein air. Le souvenir de ces plaisirs-là est resté si vif que je pourrais jusqu'à la fin de mes jours en reconstituer les détails les plus minimes.

Et quand c'était jour de pluie, d'orage ou de vent frisque? Avec mes sœurs et frères, je me distrayais plus mal que bien. Quand ce n'était pas ennui, c'était la chamaille. De cela, je me souviens vaguement. Ma mémoire n'en voulait pas. Quand on est enfant, on oublie vite qu'on s'est embêté.

Je tenais donc l'explication du mirage. Les souvenirs d'enfance qui ressurgissent plus tard avec le plus de fraîcheur, d'allégresse et de netteté, sont ceux qui contiennent la plus forte charge de sensations titillantes: balle-molle, cache-cache, équipées

d travers champs et bois, baigns de rivières, escalades d'arbres, etc. Pour un enfant, ce sont des plaisirs pleins de volupté et de soleil, et qu'il garde toujours au frais.

Quant aux mauvais jours, ceux de pluie, de ciel gris, entre quatre murs prisonniers, qu'en ai-je fait? Je les ai relégués au plus creux de mes trous de mémoire, avec interdiction de réapparaître.

Et puis j'ai vieilli; j'ai regardé les réalités du ciel en face. L'été québécois s'est montré sous son vrai jour. Il faut que le temps soit beau pendant de longs jours avant de lui faire confiance et bonne presse. D'autre part, il me suffit de deux jours consécutifs de ciel inclement pour me lamenter et soutenir qu'il fait toujours mauvais.

Je ne suis plus capable de me mentir; j'ai perdu l'état de grâce de l'enfance.

Albert BRIE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois, \$38.00; trois mois, \$27.00. À l'étranger: \$75.00/par année; six mois, \$41.00; trois mois, \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépot légal. Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Ce 11 juin 1981 à Restigouche

par Monique Sioui, Roland Chamberland et Rémi Savard

Vingt-six personnes, représentant neuf communautés algonquines du Nord-Ouest québécois, ont séjourné à Restigouche du 28 juin au 2 juillet. A la demande du Conseil algonquin, le Dr Roland Chamberland accompagnait cette délégation officielle. Rendu là, et en sa qualité de médecin, il reçut du Conseil de bande de Restigouche le mandat de procéder à une enquête sur les conséquences psychologiques et physiques des interventions policières dans cette communauté les 11 et 20 juin dernier. Avec la collaboration de Monique Sioui, plusieurs informations ont ainsi pu être recueillies, qui feront sous peu l'objet d'un rapport complet au Conseil de bande de Restigouche.

Autorisé par le Conseil de bande de Restigouche, et

même s'il est limité aux sévices subis par une seule des 355 familles, le présent témoignage permettra au public de prendre la mesure de l'impact de ce genre d'opération policière, du degré de violence employé par la Sûreté du Québec en milieu autochtone, de l'ampleur aussi de la colère ressentie par le peuple micmac. Principalement centré sur les réactions du jeune Justin, il permet surtout de comprendre l'effroi des jeunes Micmacs. Encore aujourd'hui, alors que toute menace n'est pas écartée, la simple évocation de la police confère à leur regard cet air insupportable d'enfants terrifiés.

Donald Germain a 33 ans. Menuisier de son métier,

fier et estimé de son entourage, il ne parlait que le micmac au moment de son mariage (25 octobre 1969). Son épouse Sandra, née le 28 août 1953, Micmac elle aussi, terminera l'an prochain des études universitaires conduisant à la profession d'enseignante. Donald et Sandra ont deux enfants: Donna Shelly née le 17 août 1970 et Donald Allen Curt né le 2 septembre 1972. En plus, ils gardent Justin Isaac né le 5 septembre 1977. Au moment-même où des agents de la Sûreté du Québec assaillaient son père (*Éléments d'un dossier médical*), Donna Shelly récitait devant les enfants de sa classe, à l'école de Campbellton, la version anglaise du texte d'une chanson micmac (*Chant d'un ancien chef de Restigouche*) composée par Jack Wysote,

un ancien chef décédé le 23 août 1973 à l'âge de 38 ans. Donald Allen Curt se trouvait lui aussi à l'école. Quant aux cent cinquante enfants d'âge pré-scolaire, ils étaient tous au village lors de l'irruption massive des policiers.

Les propos de cette mère micmac, Sandra Germain, ont été recueillis en anglais le 1er juillet dernier, en présence de son époux Donald et d'Alice Kistabish, épouse du président du Conseil algonquin. Nous en livrons ici de larges extraits, que nous avons traduits. Sandra Germain était à Restigouche le 11 juin dernier. Son témoignage vaut au moins autant la peine d'être entendu que ceux des autorités gouvernementales.

Une mère micmac raconte...

L y avait Donald, Justin et moi. Juste nous trois. Nos deux autres enfants étaient à l'école de Campbellton. Alors on s'est rendus là en auto. On avait entendu dire que quelque chose se passait là, qu'il y avait des gardes-pêche. Alors on est allés à Pointe-à-la-Croix, au quai. Justin, lui, il ne sait pas trop ce qui se passe. Il se rend sûrement compte qu'il y a quelque chose. J'imagine, du moins, avec tout ce monde énév autour. On s'est arrêtés au quai. Les hélicoptères arrivent. Donald sort de la voiture. Je reste seule avec Justin dans l'auto. Je deviens très nerveuse. Et Justin aussi, bien sûr. Ça, je ne m'en rendais pas compte à ce moment-là. J'étais trop prise par ce qui se passait autour.

Alors, dès que j'eus quitté l'auto pour aller voir ce qui se passait, la police (infanterie) arrive. J'essaie alors de rentrer dans l'auto, mais Justin a verrouillé toutes les portes et fermé toutes les fenêtres. Alors je lui dis: «Ouvre-moi donc!» — «Non, non», me répond-il. Il a très peur. Finalement, je lui dis: «Non? Bon, très bien!». Et je fais semblant de m'en aller. Alors, il m'ouvre une porte et se met à répéter: «Allons-nous en. Allons-nous en». Mais je n'en ai pas trop fait de cas, trop préoccupée de tout ce qui se passait, et de Donald.

Finalement, comme les policiers étaient de plus en plus nombreux, j'ai décidé de partir. Justin pleure beaucoup. Il ne cesse de répéter: «The're gonna shoot me, the're gonna shoot me». Alors je m'éloigne du quai et je stationne la voiture en face du magasin Mitchell & Germain. Là, je dis à Justin de m'attendre dans l'auto. Je traverse la rue pour aller parler à une femme. Justin verrouille encore les portes et ferme les fenêtres. Dehors, il fait très chaud.

Ensuite, je reviens à la voiture et nous roulons jusqu'à l'église. Là, il y a un barrage policier. Justin pleure. Il tremble. Je le reconforte: «Tout va bien maintenant. On s'en va chez nous». J'ai effectivement l'intention de le ramener à la maison le plus vite possible. Mais les policiers nous arrêtent. Ils nous donnent l'ordre de reculer. Je leur réponds: «Non, je dois ramener ce petit-là à la maison le plus vite possible. Il est effrayé». Un policier me dit: «Non, non». Il entre sa matraque dans l'auto. Alors il me dit: «Il me pince une joue. Voilà. Oui, il me dit: 'T'es ben belle, mais j'peux pas te laisser passer. Vous comprenez'. Moi, je lui dis: 'Je veux aller chez moi à cause du petit garçon'. Mais, il ne voulait rien savoir. Quand il s'est approché pour me pincer la joue, comme ça, vous comprenez, la façon dont il a fait ça. Pour quelqu'un qui

Monique Sioui est abénaquise et est actuellement à l'emploi du Conseil algonquin du Québec. Roland Chamberland est médecin, et a oeuvré au cours des derniers mois auprès des Algonquins. Quant à Rémi Savard, il est anthropologue et professeur à l'Université de Montréal. Il connaît particulièrement bien les communautés autochtones de la Côte-Nord auprès desquelles il a fréquemment séjourné. Le dossier de cette page a été entièrement préparé par eux y compris la présentation générale.

ne connaît pas l'anglais, il s'en tirait très bien. Il disait: «T'es ben belle, mais tu ne peux avancer». Vous voyez. Moi, je l'ai traité de fucken pig. Il m'avait insultée. Je pensais en moi-même: c'est parce qu'on est des femmes indiennes qu'ils se croient permis de nous outrager ainsi, vous comprenez, de nous écoeurer. Ils avaient vraiment l'air de cochons. Aucun respect pour une femme, pour qui ce soit. Vous voyez. Tu étais juste un des Indiens-là. C'est tout. En tout cas, je me suis mise à reculer. Lui, le policier, il frappait sur la voiture. Tout ce temps-là, l'enfant hurlait, hurlait. Je me suis dit: «Oh! Mon Dieu! Il me faut faire quelque chose». Vous comprenez. «Je dois le tirer de là». Alors, j'ai dû rouler à travers champs, entre les arbres. Vous voyez. Pour finalement arriver chez moi.

Alors, nous voilà arrivés. L'enfant rentre en courant dans la maison, puis il grimpe à l'étage. Il s'enferme à clé dans la chambre à coucher. Je me suis mise à lui dire: «Descends, descends. Tout va bien maintenant». Finalement, j'ai pu le convaincre d'ouvrir la porte. Puis, j'ai dit: «Partons d'ici». «Non, non, ils sont là», me répond-il. Les policiers étaient effectivement là. Là où ils devaient m'arrêter pour la seconde fois quelques instants plus tard. Alors, j'ai dit au petit: «Nous sommes seuls ici. Allons chez ta grand-mère, chez ma mère. Là, nous serons plus en sécurité». C'est alors que j'ai tenté de sortir d'ici. Nous avons monté dans la voiture, et nous avons roulé jusqu'au coin de la rue. Le petit me répète de verrouiller les portes de la voiture. «Il y a encore plus de policiers là», qu'il me dit. J'arrête la voiture au coin. J'avais aussi avec moi une fille de 17 ans.

Alors, un policier s'approche de moi et me dit de reculer. «Pourquoi? Qu'est-ce

qui arrive?», que je lui demande. Lui, il me répète de reculer. «Mais non, lui dis-je, je dois aller chez ma mère». Le petit hurlait de plus belle. En fait, il n'avait pas cessé de hurler depuis près d'une demi-heure, depuis que tout ça avait commencé. Finalement, le policier se mit à frapper sur le capot de la voiture. Moi, je l'ai engueulé. «Tu effraies le petit!», que je lui dis. OH! Mon Dieu! L'enfant pleurait, pleurait. Puis le policier avait sa matraque dans la voiture. Le petit était sur le banc arrière. Il hurlait. Eux, ils voyaient bien dans quel état se trouvait l'enfant. Mais ça ne les arrêtait pas. Le policier a fait venir deux de ses compagnons. Ils étaient tous les trois à la fenêtre. Vous comprenez. J'ai pensé: «Oh! Mon Dieu!» Et j'ai continué à leur dire: «Vous allez le faire mourir de peur. Mais ils continuaient toujours. Et ils se sont mis à frapper contre le pare-brise. Alors, je me suis dit: «Faut sortir de là». J'ai fait marche arrière et j'ai garé l'auto près de chez moi. Mais je me suis dit qu'il ne fallait pas rester là. Pour faire sortir Justin de la maison, j'ai dû le tirer de force.

Nous avons marché à travers champs. Les policiers nous regardaient aller en se moquant de nous. Ils avaient l'air de se dire: «Vous êtes bien forcés de prendre les champs, nous avons le contrôle absolu des routes». Pendant tout ce temps-là, je n'avais qu'une idée en tête: «Il faut fuir cet endroit. Mon Dieu! Aller ailleurs». Après avoir traversé les champs, nous arrivons enfin chez ma mère. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'il nous a fallu traverser plusieurs autres groupes de policiers, sans qu'eux nous arrêtent. C'est seulement celui-là (cf. carte n°6). Pour traverser les champs, il nous a fallu porter Justin à tour de rôle. Son état le nécessitait. Rendu chez ma mère, le petit était plus calme. L'atmosphère y était meilleure. Le petit m'avait l'air correct. C'était passé.

Quand même, et encore aujourd'hui, si vous lui disiez que la police s'en venait, ou quelque chose du genre, il courrait à l'étage, dans sa chambre, s'y enfermerait à clé et tomberait endormi. Il a fait ça à quelques reprises. Il s'endort ou se cache sous son lit (...) C'est effrayant. Il s' imagine que les policiers vont venir le tuer. C'est terrible. Il ne cesse de dire que les policiers vont frapper l'auto, vont frapper les gens, toutes sortes de choses comme ça. Il s'imagine qu'on va le mettre en prison. Il a une peur terrible de la police. Mon Dieu! Il est réellement terrorisé (...) Même notre police amérindienne. Ça lui a pris un bout de temps avant de comprendre. Il me faut sans cesse lui expli-

quer: «Ce sont de bonnes personnes, tu sais, des bons policiers». Maintenant, il sait les reconnaître. Quand il croise un policier amérindien, il me dit: «Ce sont les bons?». Et je lui réponds: «Oui». S'il entend voler un hélicoptère, il court aussitôt dans la maison et dit: «La police arrive!» Il reste vraiment marqué par la peur. Mon Dieu! (...)

Je suis soulagée de ce que les classes soient terminées, que les vacances d'été aient débuté. Car il y aurait sûrement eu des tas de problèmes à l'école. L'atmosphère y aurait été vraiment détériorée. Mon Dieu! (Environ 350 enfants micmac de Restigouche fréquentent l'école blanche de Campbellton (...))

Je connais des parents qui ont envoyé leurs enfants à l'extérieur après la première attaque (11 juin). En dehors de la réserve. En fait, plusieurs enfants ont quitté. Nous cherchions une façon d'éloigner nos enfants, car nous nous attendions à une seconde attaque (Elle a eu lieu le 20 juin). Nous craignons qu'ils soient blessés. C'est aussi qu'il régnait ici une tension telle, que nous n'étions pas en mesure de consacrer aux enfants tout le temps qu'il aurait fallu. Nous pensions qu'il était malsain pour eux de demeurer dans un tel environnement. Tout allait si mal. Quelconque avait des parents dans une autre réserve pensait à y envoyer ses enfants. Mais, d'un autre côté, nous ne pouvions prévoir quand l'attaque aurait lieu. Et nous ne nous faisons pas à l'idée de voir partir nos enfants pour une ou deux semaines. Vous comprenez. Alors, nous nous sommes mis à hésiter. Peut-être qu'ils ne viendront pas!», nous disions-nous. Moi-même, j'avais fait le nécessaire pour expédier mes enfants sur une réserve située au Nouveau-Brunswick. J'y ai une amie avec laquelle je suis allée à l'école. C'est là que je souhaitais envoyer mes enfants. Mais je ne l'ai pas fait. Je ne me décidais pas à m'en séparer pour plusieurs jours, tandis que je resterais là à me demander quand surviendrait l'attaque.

Alors, chaque soir, je dis à mes enfants: «Bon, les enfants, ce soir vous allez être très sages. Il faut que vous soyez gentils avec nous. Il y a tellement de pression

sur nous». Alors, ils disent: «Maman, promets-nous de nous réveiller s'il y a une attaque, pour que nous puissions quitter la maison et nous réfugier à l'église». Et moi, je les reconforte: «Oui, oui, je vous réveillerais». Ça s'est passé ainsi durant plusieurs jours. Chaque matin, en s'éveillant, ils disaient: «Nous n'avons pas encore été attaqués? Sont-ils venus durant notre sommeil?» Je devais leur répondre: «Non, non. Mais vous devez être sages encore aujourd'hui. Restez dans la cour. Restez près de moi. Ne vous éloignez pas». Vous comprenez. La tension était si forte. Dans la maison, c'était terrible, terrible. Ce que je dis là, je suis sûre que ça vaut pour toutes les familles. C'était malsain. Jusqu'à l'alimentation qui était perturbée. Nos enfants ne man-

geaient pas ce qu'ils auraient dû manger. Ils ne dormaient pas comme ils auraient dû le faire. Ils ne s'amusaient pas non plus, car nous devions les garder constamment avec nous.

Toute la vie était bouleversée. Un énorme bouleversement. Ça se sent encore aujourd'hui (...). Mais maintenant, il me semble que j'ai moins peur. C'est que je sens l'appui de tant de gens. Ça aide beaucoup. Nous nous sentons plus en sécurité (...). D'un autre côté, tout est encore si présent. Et il en sera toujours ainsi. Nous aimerions oublier, faire comme si ça ne s'était jamais passé (...). Par ailleurs, chaque fois qu'ils nous tombent ainsi dessus, nous en sortons plus forts qu'avant. Puis, d'une fois à l'autre, nos enfants ont grandi.

LETTRES AU DEVOIR

Victime de la démagogie

Dans une critique de Me Robert Déary, un correspondant de Saint-Jean-de-Matha s'étonnait qu'on défende nos lois contre les atteintes qui lui viendraient de la Charte des droits contenue dans le projet de modification unilatérale de la constitution. Si nos lois sont discriminatoires (d'après cette charte, bien entendu), il faut les changer! Voilà une nouvelle preuve, s'il en fallait, que la démagogie fédérale fait des victimes.

Ainsi donc, en barbares que nous sommes, nous avons adopté des lois injustes. A Ottawa et du côté anglais en général, on est beaucoup plus civilisé, n'est-ce pas? L'unilinguisme anglais, deux constitutions, une domination économique et politique plus que deux fois centenaire, y'a rien là! Il nous faudrait encore prendre des leçons de l'étranger. Pourtant, le monsieur en question devrait savoir que le Québec a déjà sa charte des droits, pas

mal plus complète et plus «juste» que le brouillon fédéral.

D'autre part, on semble oublier qu'un peuple, comme un individu, a droit de défendre son intégrité économique et sociale et ses particularités culturelles (langue, coutumes, etc.). Est-ce injuste de défendre nos emplois contre une main-d'oeuvre venue d'ailleurs, nos agriculteurs contre les grosses compagnies ontariennes qui aimeraient bien les ruiner pour prendre ensuite toute la place, notre langue contre les assauts d'un continent anglophone? Les règles de vie en société que je m'impose ne sont pas nécessairement celles qui prévalent en France, en Angleterre ou aux Etats-Unis. Et je n'ai besoin de personne d'autre pour me dire quel genre de vie collective je dois me donner (sinon, c'est que je demande à quelqu'un d'autre de penser à ma place).

Pour mieux comprendre le ridicule de la situation, on pourrait faire le parallèle avec le Canada et les Etats-Unis (ou la France, ou l'Italie). Votre correspondant s'est-il déjà demandé combien de lois «canadiennes» seraient déclarées injustes si on étendait au Canada l'application de la charte des droits américains?

André DAOUST

Montréal, 2 juillet

Éléments d'un dossier médical

Dès que l'opération policière du 11 juin se mit en branle, soit vers 11 h 30, Donald Germain se rendit en voiture au quai situé près du pont conduisant au Nouveau-Brunswick. Il était accompagné de son épouse Sandra et de Justin, un enfant gardé par ce couple. Après avoir immobilisé sa voiture, il en sortit pour s'enquérir de ce qui arrivait. C'est alors qu'il fut attaqué par des agents de la Sûreté du Québec. On le mit sous arrêt. Il reçut des coups de matraques sur la tête, au thorax antérieur, au coccyx, aux membres inférieurs ainsi qu'à la région lombaire. Suite à un coup violent reçu au coccyx, il fut pris de vomissements. On lui passa les menottes. Jamais, affirme-t-il, il n'a résisté ou n'a tenté de riposter aux coups des agents. En prison, en raison d'une très vive douleur localisée au bas du dos, il ne pouvait faire aucun mouvement. Les autorités carcérales jugèrent nécessaire de faire appel au Dr Bouchard du CLSC de Paspébiac. Ce dernier, arrivé à 21 h 30,



Donald Germain

constata l'intensité de la douleur, qui rendit très difficile l'examen de son patient. Étant donnée la possibilité d'une fracture de la colonne en région lombaire, le Dr Bouchard prescrivit des analgésiques et demanda que Donald soit examiné au département d'orthopédie de l'Hôpital de Maria. Les autorités carcérales l'y firent conduire le lendemain. Là, le Dr François Dubuc posa un diagnostic de contusions lombaires. Après son retour à la maison, d'intenses douleurs forcèrent Donald à garder le lit durant plusieurs jours. Près d'un mois plus tard, il a encore mal au dos. C'est pourquoi il fait présentement l'objet d'une investigation médicale détaillée. Quatre chefs d'accusation sont contre Donald Germain: deux d'obstruction au travail des policiers et deux d'assaut à l'endroit de ceux-ci. Le procès devrait avoir lieu en septembre prochain. Une sentence d'emprisonnement viendra-t-elle s'ajouter aux sévices subis, ce jour-là, par la famille Germain?

Chant d'un ancien chef de Restigouche

Longtemps avant que les hommes blancs ne viennent, Nos ancêtres contrôlaient lacs, rivières, forêts. Toutes ces choses étaient à leur disposition. Jamais ils ne se disputaient la terre. Ils connaissaient l'art de vivre.

À leur arrivée, les Blancs eurent besoin de nous. Jusqu'à ce que nous les ayons remis sur pieds, Ils nous utilisèrent. Puis ils se mirent à nous voler, à nous mentir. Nos gens se demandaient: «Pourquoi agissent-ils ainsi?»

À nos enfants, enseignons la fierté. Non la honte d'eux-mêmes. Que nos traditions les imprègnent. Veillons à ce qu'ils croissent. Le Blanc cessera d'avoir le dessus. Ce sont eux qui nous rendront ce qui nous fut volé.

Enseignons à nos enfants À ne pas avoir honte d'être Indiens. Retrouvons la fierté de nos ancêtres.

Aussi nos enfants deviendront-ils fiers. Ils sauront lire. Ainsi sera-t-il moins facile de les duper. Ce sont eux qui nous rendront ce qui nous fut volé.

Ce sont eux qui redresseront les torts. Jamais plus les Blancs ne pourront les écraser. Nos enfants ressortiront. Les ententes jadis écrites, Nos enfants ne laisseront plus jamais, les Blancs les oublier. Comme ils le font depuis tant de siècles. Les Blancs ont oublié les traités. Ils refusent d'en respecter les termes. Mais nos enfants les leurs remettront sous les yeux.

Laissons les Blancs à leurs arguments. Enseignons à nos enfants. Ce sont eux qui feront reculer les malheurs qui nous ont assaillis.

(Traduit de l'anglais par les auteurs de ce dossier).



VOYEZ COMME VOTRE ENTREPRISE CADRERA BIEN AVEC EDMONTON.

Renseignez-vous.

De nos jours, les villes d'Amérique du Nord prolifèrent, mais il y en a peu d'aussi invitantes qu'Edmonton pour les gens d'affaires.

Cette ville a tous les attributs que vous recherchez: richesses naturelles abondantes, énergie peu coûteuse et un genre de vie qui mérite votre intérêt.

Prenez votre place dans cette ville des années 80.

La situation géographique d'Edmonton établit un lien stratégique avec les énormes réserves de pétrole con-

ventionnel ou synthétique de l'Alberta, position fort enviable dans notre monde assoiffé d'énergie.

Il y a plus. Chaque secteur économique de l'Edmonton métropolitain connaît un essor phénoménal, entre autres l'agriculture, l'industrie forestière, le charbon et divers secteurs tertiaires.

Constataz-le vous même.

Afin de découvrir quels avantages notre belle cité peut offrir aux gens d'affaires, découpez et remplissez le bon ci-contre, joignez votre carte d'affaires et envoyez-nous le tout. Ou encore, téléphonez. Nous vous expédierons une documentation complète sur Edmonton.

Je désire des renseignements particuliers sur les sujets suivants:

- Edmonton Economic Review
- Emplacements industriels
- Facilités d'entreposage/distribution
- Disponibilité d'espaces de bureaux
- Marché bancaire/financier

Cette information est destinée à ce qui suit:

- Utilisation générale
- Etudes de marché
- Evaluation de projets
- Choix d'emplacement

NOM _____

TITRE _____

NOM DE LA COMPAGNIE _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____



SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, Suite 2410, Oxford Tower, Edmonton Centre 10235 - 101^e rue, Edmonton, Alberta, T5J 3G1 Téléphone: (403) 428-5464

